SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

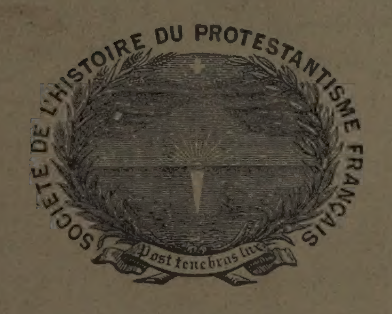
PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIe ANNÉE

CINQUIÈME DE LA 5e SÉRIE

Janvier-Février 1907



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1907

SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES.

DOCUMENTS.

MÉLANGES.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

CORRESPONDANCE

ILLUSTRATIONS.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 12 fr. 50 pour l'étranger; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente ; 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements ; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVIe ANNÉE

CINQUIÈME DE LA 5e SÉRIE

Janvier-Février 1907



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1907

Études Historiques

L'Eglise évangélique réformée de Moscou 1629-1901 (1)

Au printemps de 1902, un ami depuis longtemps établi en Russie m'a envoyé une brochure de 137 pages, entièrement écrite en allemand, mais portant comme titre en allemand et en français les mots : EGLISE ÉVANGÉLIQUE RÉFORMÉE à MOSCOU. — *Rapport de l'année* 1901.

Il est regrettable que ce titre ne laisse soupçonner en rien l'importance de cet opuscule et ne signale pas son véritable contenu. Il ne s'agit point en effet d'un simple compte rendu de l'exercice 1901. La plus grande partie de la brochure (p. 5-114) est occupée par une *Histoire de l'Eglise Evangélique Réformée de Moscou* dès sa fondation en 1629 jusque au début du XXe siècle. Il serait très fâcheux que, faute d'un titre suffisamment explicite, cette esquisse historique passât inaperçue, et je me permets d'attirer sur elle l'attention des lecteurs du *Bulletin* (2).

Il est vrai qu'il ne s'agit pas ici d'une communauté huguenote proprement dite, d'une Eglise française à l'étranger. Dès l'origine, la composition de l'Eglise réformée de Moscou a été mélangée, et les protestants d'origine française s'y sont trouvés associés à des coreligionnaires d'autres provenances. Néanmoins, à divers points de vue, l'histoire de cette congrégation mixte offre de l'intérêt pour le protestantisme français.

(1) D'après le pasteur Paul Brüschweiler.

(2) J'ai pu me servir aussi d'une publication de Hermann Dalton, intitulée *Zur Geschichte der evangelischen Kirche in Russland*, Leipzig, 1893. Cette brochure contient deux mémoires distincts, dont le second, *Hugenotten in Russland* (p. 36-71), nous intéresse seul ici.

C'est déjà vers le second tiers du XVIe siècle, dès 1569, que l'on peut discerner les premières traces ou plutôt les premiers germes d'une organisation ecclésiastique réformée à Moscou. Mais il devait s'écouler plus d'un demi-siècle avant que la fondation proprement dite d'une Eglise intervînt. C'est par erreur que l'on a parfois fixé la date de cette fondation à l'an 1616 ; elle ne remonte, en réalité, qu'à l'an 1629. Plus anciennement, il y avait déjà une communauté luthérienne, dans les registres de laquelle figurent, paraît-il, des noms de protestants français, qu'il est naturel de considérer comme des réformés.

En 1629 fut donc constituée l'Eglise réformée de Moscou, et un temple fut érigé pour elle. La plupart des membres de cette communauté étaient des Anglais et des Hollandais. On trouve pourtant dès 1631 la mention d'un apothicaire français, entré au service du tsar ; son nom était *Philippe Briotte*, « de confession calviniste ». Les pasteurs de l'Eglise sont tous des Hollandais, à l'exception des deux premiers, originaires d'Allemagne.

Il est assez triste de découvrir, dès les premiers temps de la coexistence de deux congrégations protestantes à Moscou, l'une luthérienne et l'autre réformée, les traces de polémiques véhémentes entre elles. D'autre part, si la *rabies theologica* sévissait, le zèle et la piété ne faisaient point défaut, au travers même des persécutions. En voici un exemple fort intéressant.

Un baron français, Pierre de Remont, s'était marié, en 1627, à Moscou, avec une jeune fille, Anna Barnesley, d'une famille réformée anglaise établie dès longtemps à Moscou. Le mari ne tarda pas à abjurer sa foi pour entrer dans l'église orthodoxe, mais la jeune femme — elle n'avait que quinze ans lors de son mariage — résista à toutes les sollicitations et ne voulut pas suivre l'exemple de son époux. Malgré ses protestations et celles de son père, elle fut baptisée de force sur l'ordre du patriarche. Devenue veuve au bout de quelques années, elle voulut retourner à l'Eglise à laquelle elle n'avait

cessé d'appartenir de cœur. Aussitôt on lui enleva ses deux fils et on l'enferma avec sa fille dans un cloître. Elle y passa cinq ans sans jamais se départir de sa ferme attitude. Enfin il lui fut permis de sortir du couvent et de revenir à Moscou, mais avec interdiction de fréquenter le culte protestant. Cette femme vertueuse et fidèle, dont le souvenir mérite certes d'être conservé, mourut en 1652 dans sa 40e année.

Sous le règne de Pierre-le-Grand (1682-1723) la communauté réformée de Moscou devint assez florissante. D'une part, le tsar protégeait ouvertement tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la Hollande. D'autre part, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, des réfugiés français en nombre étaient venus, grâce à l'intervention de l'Electeur de Brandebourg et à la sollicitude du Résident hollandais à Moscou, baron van Keller, s'établir dans cette ville et grossir les rangs de la communauté. En date du 21 janvier 1689, le tsar leur avait accordé, par lettre impériale, le droit d'entrer librement en Russie, et d'en ressortir de même (1).

Un nouveau temple fut alors bâti (1694), grâce surtout à des subventions venues des Pays-Bas. Un poste de second pasteur fut créé, par les bons offices du célèbre amiral François Le Fort, originaire de Genève, qui était lui-même membre de la communauté réformée de Moscou et dont les funérailles furent célébrées dans le temple, le 21 mars 1699. Le rapport que nous résumons donne de curieux détails sur cette cérémonie, ainsi que des extraits de l'oraison funèbre, très ampoulée selon l'usage du temps, qui fut prononcée à cette occasion. L'une des coupes de communion, en argent, que l'Eglise réformée de Moscou emploie encore actuellement a appartenu à l'amiral Le Fort, dont elle porte les armoiries.

(1) Voir le texte de cet édit de l'empereur dans la brochure de Dalton, déjà citée, p. 65-67. Le même auteur (p. 47) mentionne l'envoyé brandenbourgeois, Johann Reyer Czaplitz, comme ayant activement travaillé, de concert avec van Keller et Le Fort, à assurer aux réfugiés huguenots le bon vouloir du tsar.

A côté des pasteurs titulaires de l'époque, les registres portent comme ayant prêché, vers 1698, dans l'Eglise réformée, spécialement pour la colonie huguenote, le pasteur *L'Enfant* de Paris (1). Le rapide essor que prit la nouvelle capitale, Saint-Pétersbourg, entraîna bientôt l'établissement dans cette ville d'une colonie réformée française et la fondation d'une Eglise dont plusieurs membres résidèrent temporairement à Moscou et y entretinrent un culte séparé dans une salle louée à un nommé Jean-Christophe Arnauld ; le prédicateur était un Genevois, *Robert Dunant.*

Avec l'an 1740, se termine ce qu'on a pu appeler la *période hollandaise* de l'histoire qui nous occupe ; la *période allemande* (1744-1806) lui succède après une interruption de 4 ans pendant lesquels il n'y eut pas de pasteur. A la même époque la paroisse réformée franco-allemande de Saint-Pétersbourg traversait aussi des temps très difficiles. Le ministère du premier pasteur réformé allemand à Moscou, *Michel Schwartz,* fut attristé, dès le 23 mai 1748, par un terrible incendie qui détruisit entièrement les bâtiments d'église et d'école. A la même date, le registre ecclésiastique signale avec chagrin le fait qu'un réformé, d'origine genevoise, nommé Jean Henrieux (2), fit bénir par un prêtre romain son mariage avec Catherine Dooms, veuve Du Mortier. Un peu plus tard, le 31 mai 1763, il est fait mention, au même registre, de la mort et des funérailles de Jean Guyon, conseiller d'état et médecin particulier de l'impératrice Elisabeth.

Après la mort du pasteur Schwartz (23 janvier 1767),

(1) Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le supposer, du célèbre pasteur Jacques Lenfant, né à Bazoches, le 13 avril 1661, pasteur de l'Eglise française de Berlin dès Pâques 1689 et jusqu'à sa mort survenue le 7 août 1728 (voir *France Protestante,* 1re édition, VI, pp. 549-552), mais (d'après Dalton, ouvr. cité, p. 52), de son frère, *Louis Lenfant,* pasteur dès 1701 de la communauté huguenote de Danzig.

(2) Le *Livre des Bourgeois* de Genève (édité par A.-L. Covelle), signale, (p. 477) l'admission à la bourgeoisie, en juin 1791, de « Jean-Michel Henrieux, natif de la 2e génération, âgé de 22 ans. » Le marié de Moscou en 1748 peut avoir été son père ou son aïeul, ou quelque autre parent.



Le temple de l'Eglise réformée de Moscou se trouve à l'intérieur de ce bâtiment.

ceux des paroissiens dont la langue maternelle était le français — leur nombre avait considérablement augmenté, — réclamèrent qu'en faisant choix d'un nouveau pasteur, on tînt compte de leurs besoins. A cet effet, on nomma un Zuricois, *Salomon Brunner*, qui prêchait en français un dimanche sur trois ou sur quatre ; il se faisait souvent aider pour ses cultes en français par des prédicateurs d'occasion, sans doute précepteurs dans des familles riches, et parmi lesquels on relève les noms de *Fornerod*, de *Rochat*, de *Secrétan* et de *Dubois*, tous probablement d'origine vaudoise. Le conseil de paroisse à cette époque se composait de quatre membres, représentant autant que possible les diverses nationalités qui coexistaient dans l'Eglise ; les paroissiens de langue française avaient pour mandataire *André Anjou ;* plus tard, on trouve aussi les noms de *Pierre Mayet* et de *Jean Fazy*. Le ministère de S. Brunner dura tout près de quarante ans, jusqu'à sa mort, survenue à l'âge de 74 ans, le 29 octobre 1806.

A ce moment commence, dans l'histoire de l'Eglise réformée de Moscou, la *période anglaise* (1806-1816.) Elle ne fut pas longue, mais elle fut pénible. D'après une statistique de 1795, l'Eglise comptait 528 membres, dont 14 Hollandais, 183 Allemands, 76 Français, 130 Suisses, 6 Hongrois et 119 Anglais. A la mort de Brunner, on décida de porter le chiffre des membres du conseil d'Eglise à 20, à savoir 8 Allemands, 6 Français, et 6 Anglais ; les Suisses allemands comptaient comme Allemands et les Suisses français comme Français, ce qui ressort déjà des noms portés su · la liste. Ceux des 6 conseillers « français » sont : le colonel *Bridel*, le major *Nicolas*, *Dulong*, *Bourgeois* (ou Bourgeon), *Melly* (ou Melley, Meley) et *Messonier*.

Les Anglais prirent la haute main, les autres conseillers paraissant s'être désintéressés des affaires de l'Eglise, et l'on élut pasteur le Dr *Beresford*, de Saint-Pétersbourg. Celui-ci était censé posséder les trois langues : il devait prêcher deux fois par mois en anglais, une fois en alle-

mand et une fois en français. Mais sa connaissance de ces deux dernières langues était si rudimentaire qu'en fait il n'y eut bientôt plus que des services anglais. De plus, le nouveau pasteur, attaché de cœur à l'Eglise anglicane, entreprit, avec le concours du conseil d'Eglise réduit à trois membres (tous trois Anglais), de transformer l'Eglise réformée en une Eglise épiscopale. Les paroissiens allemands et français ne surent pas s'élever énergiquement contre ces abus : ils se bornèrent à protester silencieusement par leur abstention. Le seul nom français que l'on rencontre dans les noms des conseillers d'Eglise, et encore d'une façon temporaire, est celui d'*Auguste Prêtre*.

La terrible année 1812 amena une crise. L'incendie de Moscou dévora aussi l'Eglise réformée, le presbytère et les constructions adjacentes. Le gouvernement russe accorda, le 7 décembre 1813, les fonds nécessaires pour rebâtir l'Eglise réformée ainsi que l'Eglise luthérienne : 65.966 roubles, dont 40.966 pour la première. Malheureusement toute cette affaire fut conduite pour le compte de l'Eglise « réformée anglaise », comme on s'était mis à l'appeler alors, par un négociant anglais nommé Hawes qui, depuis 1806, sans avoir de mandat officiel, avait mené à sa guise toute la communauté ; la mollesse et l'indifférence des autres paroissiens, spécialement des Allemands et des Français, lui laissaient libre jeu. On peut dire que, précisément au moment où l'on devait songer à rebâtir le temple de la communauté, la reconstruction de l'édifice spirituel s'imposait avec tout autant de force.

Cette grande et belle œuvre fut entreprise et poursuivie avec persévérance et désintéressement par *Jean-Alexandre-André-François Mayor*, né en 1771 à Mollens (Vaud), consacré en 1795, pasteur à Saillans (Drôme) de 1804 à 1807 et à Grenoble de 1807 à 1811. Avec lui commence la dernière *période — franco-allemande —* de l'histoire que nous étudions.

Arrivé à Moscou comme précepteur dans une famille

noble, Alexandre Mayor eut l'occasion de constater l'état déplorable dans lequel était tombée l'Eglise réformée. Depuis 1812, il n'y avait plus ni culte, ni pasteur, Beresford ayant alors quitté Moscou. La somme allouée par le gouvernement n'avait encore été affectée, en 1816, qu'à l'achat d'un terrain. C'est en cette année-là que Mayor commença, de sa libre initiative, à célébrer un culte. La communauté se réveilla de sa torpeur. Un comité de douze membres fut chargé de prendre en mains l'érection du nouveau temple. L'un de ses membres les plus actifs paraît avoir été Auguste Prêtre, déjà nommé ci-dessus. Mayor, agissant comme pasteur et représentant de l'Eglise, fit d'actives démarches. Un procès s'engagea entre la communauté réformée d'une part et Hawes d'autre part, et dura plusieurs années. Le 16 mars 1822, Hawes et consorts furent condamnés à restituer les sommes qui avaient été versées entre leurs mains. Mais ce ne fut que le 29 avril 1829 que cet arrêt fut définitivement sanctionné, le capital ne fut remboursé qu'en mars 1831, et le produit de la vente du terrain de l'ancienne Eglise ne fut encaissé qu'en novembre 1834. En 1825, les Anglais s'étaient détachés pour former une Eglise à part.

Mayor ignorait l'allemand. Sa santé laissait à désirer, si bien qu'il dut occasionnellement se faire suppléer, dès 1821, par un jeune Genevois de grand talent, *Barthélemy Bouvier*, qui séjournait alors à Moscou et dont le départ en 1823 causa d'unanimes regrets (1). Mayor ne touchait d'ailleurs, comme pasteur, aucun traitement régulier ; il devait continuer à remplir ses fonctions de précepteur et s'absentait forcément de Moscou pendant les six mois d'été. Toutes ces circonstances contribuaient

(1) Barthélemy Bouvier (1795-1848), qui fut pasteur à Cologny et à Genève, remarquable par ses écrits, par sa prédication et par sa cure d'âmes, et père d'Auguste Bouvier, n'est pas, on le voit, à proprement parler, celui qui a « fondé l'Eglise française de Moscou », comme le dit, en termes un peu exagérés, l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, XIII, p. 29. Mais son rôle à Moscou n'en a pas moins été utile et honorable.



Intérieur du temple de l'Eglise réformée de Moscou.

à rendre plus difficile la reconstitution d'une véritable vie d'Eglise.

En 1831, Mayor avait été élu pasteur en titre et confirmé comme tel par le gouvernement en 1832. En 1834, un terrain fut acheté sur lequel fut construite la nouvelle Eglise que l'on inaugura le 8 décembre 1835. Mais, dès l'année suivante, Mayor tomba malade, et mourut le 27 février 1837. Les services que cet homme dévoué a rendus au travers de mille difficultés à son Eglise d'adoption sont inestimables.

Déjà pendant la longue maladie de Mayor, ses fonctions avaient été confiées à un jeune pasteur français, né à Moscou même, le 7 septembre 1808. *Georges-Louis Schor* avait étudié à Strasbourg et avait reçu la consécration à Montbéliard d'où son père était originaire. Ce fut lui qui succéda définitivement à Mayor, et son ministère dura 8 ans. Malheureusement, Schor, après avoir fait espérer au début qu'il célébrerait des cultes en allemand, n'entra jamais dans cette voie et s'en tint exclusivement aux prédications en français. Cette circonstance empêcha son pastorat de porter tous les fruits désirables et de se prolonger au-delà de quelques années. Parmi les membres du Conseil d'Eglise d'alors, nous relevons les noms suivants qui se rattachent à la France ou à la Suisse française : *Louis Godet*, négociant ; *François-Louis Duval*, négociant ; *Jules Girardet*, précepteur ; *Aimé-Louis Monin*, horloger ; *Louis Ennes ; Amédée Artaux*. — Mais graduellement, par suite de départs et de démissions, l'élément allemand devint prédominant dans l'Eglise, et Schor, reconnaissant ce que sa position avait de gauche, prit sa retraite en date du 9 avril 1845. Il serait injuste de ne pas rendre hommage ici aux talents et au zèle de ce pasteur ; il convient de relever tout spécialement les services qu'il a rendus en fondant et en organisant, avec l'aide de sa sœur, Mlle Louise Schor, et de M. Ennes, l'œuvre scolaire de la communauté réformée. Du reste, il revint à Moscou dès 1847 et y travailla longtemps dans l'enseignement de la façon la plus utile.

Il n'a quitté Moscou que dans un âge avancé, en 1875.

Ses successeurs ont tous été des Allemands ou des Suisses allemands ; la langue allemande devint prédominante dans les cultes, aussi bien que dans les registres ecclésiastiques. Après un intérim de quelques mois, fait par M. *Henri de Reutlinger*, de Zurich, en 1845, l'Eglise nomma, le 23 juin 1846, le pasteur *Paul Naef*, de Saint-Gall. Dès lors, le culte fut célébré alternativement dans les deux langues, et l'activité de l'Eglise put se déployer d'une façon régulière et vraiment bénie. Temporairement, un jeune prédicateur, *Eugène Crottet*, de Genève, fut nommé pasteur-adjoint (1863-1865), ce qui permit d'avoir chaque dimanche un culte dans les deux langues. Mais la nomination de M. Crottet à l'Eglise française réformée de Saint-Pétersbourg mit fin à cet arrangement (1). Un nouveau temple fut élevé et inauguré à Noël 1865 pour remplacer le bâtiment, décidément insuffisant, que l'on avait construit en 1835. Malheureusement le nouvel édifice fut en grande partie détruit, le 16 janvier 1868, par un incendie, ce qui obligea à recommencer des travaux de construction ainsi que des collectes à Moscou et à l'étranger. L'Eglise fut rouverte le 22 décembre 1868.

En 1871 fut célébré le jubilé de vingt-cinq ans du pastorat de M. Naef. Sa mort survint quinze ans plus tard, le 20 novembre 1886. Son ministère de quarante années a été des plus consciencieux et constitue une période florissante dans l'histoire que nous retraçons.

Nous n'insisterons pas sur l'époque toute moderne à laquelle nous sommes arrivés. Les successeurs de Naef ont été MM. *Jean Prinzhorn* (1887-1891), *Théophile Hoch* (1891-1893), et *Paul Brüschweiler* (dès 1894), le pasteur actuel, originaire de la Suisse allemande. C'est à lui qu'est dû le rapport auquel j'ai emprunté presque tous les détails ci-dessus. J'espère qu'en faisant

(1) Eugène Crottet, né à Yverdon en 1838, a été pasteur à Saint-Pétersbourg de 1865 à 1903. Il est mort le 8 juillet 1905.

ce résumé je n'ai pas trahi la pensée de l'historiographe de l'Eglise réformée de Moscou. Je renvoie à son travail ceux qui seraient curieux d'en savoir plus long, et je lui présente en terminant mes remerciements sincères.

Il importe d'ajouter que les *sources* utilisées par M. Brüschweiler sont avant tout les registres de procès-verbaux et autres documents conservés dans les archives de l'Eglise, ainsi que les rapports paroissiaux pour autant qu'on les possède encore ; puis la *Chronik der evangelischen Gemeinden in Moskau* de Fechner (pasteur luthérien à Moscou) et la *Geschichte der reformirten Kirche in Russland* de Dalton (précédemment pasteur réformé allemand à Saint-Pétersbourg, actuellement à Berlin) (1).

Genève. LUCIEN GAUTIER.

---

(1) M. Brûschweiler ne paraît pas avoir connu et employé l'opuscule de Dalton, *Hugenotten in Russland*, que j'ai cité plus haut à deux ou trois reprises.

Documents

LE LIVRE DE RAISON DE JEAN DE BOUFFARD-MADIANE

Jean de Bouffard-Madiane, connu par ses relations avec le duc de Rohan pendant son séjour à Castres et par ses *Mémoires* déjà publiés (1), a laissé un Livre de raison que nous donnons ici avec le gracieux concours de Madame la comtesse de Bouffard. Il jetait là au hasard et sans beaucoup de régularité certains événements et ses affaires privées. C'est un gros registre *in-folio* recouvert de parchemin. Quelques passages ont été utilisés par M. E. Jolibois dans la *Revue du Département du Tarn*(2) et par nous en établissant la biographie de notre auteur. Mais ces fragments imprimés ne doivent pas empêcher de considérer ces notes comme inédites.

Il eut été oiseux de les publieer *in-extenso*. On s'est borné à faire connaître celles qui ont un intérêt général ou celles qui peuvent servir à l'étude des mœurs du temps, indications précieuses qu'il fallait sauver de l'oubli. Cet écrit, indépendant des *Mémoires*, en a été le principe et il en sera le complément. Il a sur eux le grand avantage de se présenter à nous au jour le jour, sans apprêt, sans affectation. (3)

Ch. Pradel.

Livre de Mémoires de la plus part de mes affaires, pour servir d'instruction à mon héritier en cas de besoin ;
1619, que je me marie. MADIANE.

La devise de feu mon père estoit : *Una deo, manibus et corde servire voluptas ;* (4)

(1) Paris, Picard, 1897, in-8°.

(2) T. III, pp. 323 et suivantes, Albi, 1881.

(3) Nos lecteurs remercieront M. Pradel d'avoir bien voulu transcrire pour eux, ce document si instructif sur les divisions, compétitions de personnes et d'intérêt, qui permirent au pouvoir central de préparer, déjà sous Louis XIII, la ruine du Protestantisme français. (*Réd.*)

(4) « Ma seule joie est de servir Dieu, des mains et du cœur. »

Les armes de sa famille : *D'azur, à une colombe d'argent portant un rinceau d'olivier de sinople.*

Jean de Bouffard, sieur de Lagrange, feu mon père, estant décédé le 24 septembre 1604, me laissa, âgé de six ans neuf mois, entre les mains de feu damoiselle Catherine de Molinier, ma mère, laquelle estant morte le 27 de juin 1605, je fus mis soubs la tutelle de nobles Samuel de Bouffard, sieur de Lagarrigue, mon cousin, pour les biens paternels, et de Pierre de Roux, mon oncle (1) pour les maternels, par appoinctement du sénéchal de Castres, du 4 juillet 1605. Ayant passé ma pupillarité soubs leur administration, je fus en une extrême peine lorsque je voulus prendre soin de mes affaires, ne trouvant aucunes instructions de feu mon père, soit qu'il eut négligé d'en laisser, comme personnage qui fit profession toute sa vie de s'adonner à des choses plus hautes et honorables, mais moins utiles pour des héritiers, ou qu'ils se fussent perdus par mesgarde. Cela m'ayant esté fort préjudiciable, j'ay voulu esviter qu'il en arrîvast de même aux miens, en leur laissant des mémoires sur la plus part de mes affaires, de temps en temps...

Le sieur de Lagarrigue administra ma tutelle onze années et nous remismes l'audition des comptes à deux procureurs en la Chambre, par formalité, considérant que feu mon père avait esté son tuteur et qu'il ne lui avoit point rendu compte. Cela m'obligeoit à le traiter courtoisement en parent.

. . . .

Estant parti de Castres au mois de septembre 1616 pour m'en aller à Paris, j'y demeurai jusques vers la fin du mois de novembre 1618.

Peu de mois après mon retour de Paris, je contractai mariage avec demoiselle Jeanne Le Roy, fille à feu M^tre^ Jean Le Roy, lieutenant (juridictionnel) en la ville et comté de Castres, pactes retenus par M^tre^ Chabert, le 6 février 1619...

Dieu, par sa miséricorde, ayant establi les affaires de nos Eglises en un estat si florissant que nous estions les plus heureux du monde ; voyant nostre ingratitude et corruption en notre vie désordonnée, nous habandonna après nos fautes et nos vices en telle sorte que nos grands, nostre noblesse, nos pasteurs, nos magistrats et nos peuples, faisant comme à l'envie à qui pis pis, les

(1) Etienne Molinié avait eu deux filles seulement, Anne, qui épousa Pierre Roux, avocat de Puylaurens, et Catherine, femme de Jean de Bouffart de Lagrange.

uns portés de leur ambition, les autres de leur avarice, commencèrent à jeter les fondements de tous les malheurs que nous avons vus depuis l'an 1620 jusques vers l'année 1630, qui ont ravagé nos Eglises, et renversé les villes et forteresses que Dieu avoit données à nos pères pour asile de leur innocence et seurté de leurs vies.

Au commencement et durant le cours de trois diverses guerres, il y eut des désordres et confusions horribles dans nostre parti, à cause de la contrariété de sentiments, les uns pourchassant le trouble pour se relever et profiter dans les ruines publiques, les autres leur résistant, prévoyant les maux qui nous ont accueillis ensuite. Mais les derniers estant peu en nombre, furent emportés par le courant de la multitude avec force et violence qui passèrent jusques aux biens, honneur et vie des personnes contredisantes. C'estoit un portraict raccourci des confusions et des malheurs qui nous sont représentés par Josèphe en son histoire de Jérusalem. Entre ces deux partis, je puis dire avec vérité avoir suivi les sages, plustost que la multitude pour mal faire, ores que je n'eusse pas passé ma 23e année et que je fusse extraordinairement chatouillé de beaucoup de gens qui me proposaient devant les yeux tous les prétextes spécieux qui pouvoient détraquer un jeune homme, n'oubliant pas de me représenter l'exemple du feu sieur de Lagrange, mon père, qui avoit très utilement servi les Eglises durant les persécutions anciennes. Cela ne me put jamais détacher, jusqu'à ce que nous fusmes tous entraisnés par le torrent, et que l'assemblée générale ayant fait passer deça Monsieur de Rohan, tout le monde prit les armes. Lors, je me résolus, attendant que Dieu fist son œuvre, de me sousmettre aux délibérations publiques et ordre des généraux. D'abord, je fus nommé dans la maison de ville, en mon absence, l'un des députés, pour aller saluer M. de Rohan à Montauban d'où je ne revins qu'avec led. Seigneur. Peu de jours après son arrivée, en mon absence encore, on me désigna comme l'un des quatre capitaines qui devoient commander la garnison de Castres ; mais, incontinent après le départ dud. Sgr. de Rohan, je fus envoyé dans Briatexte où je demeurai jusqu'à son retour du bas Languedoc, conduisant le secours de Montauban, ce qui m'a servi pour esviter les ombrages qui furent pris contre beaucoup d'autres parmi lesquels j'avois de mes plus proches parents et meilleurs amis. Enfin, au mois d'octobre 1621, je fus appelé par le duc qui me communiqua le dessein qu'il avoit de repasser au bas Languedoc pour y déposséder M. de Chastillon, par la faveur du cercle de Montpellier. Avant de partir, M. de Rohan

vouloit establir un nouveau consulat pour la seureté de la ville et de son autorité ; et, bien que les sieurs de Lespinasse, frères, et de Ligonier, oncle et neveu, luy en eussent faict parler, néantmoins il avoit résolu de me laisser le chaperon et la garde de la ville. Sur quoy, je m'en défendis, luy représentant toutes les raisons qui me pouvoient servir fondées sur ma jeunesse, mon inexpérience, mes sentiments contraires à la guerre, la proche parentée de ceux qui luy estoient en ombrage dedans et dehors ; mais le duc me respondit que tout cela avoit esté pesé et qu'il ne pouvoit doubter de ma fidélité ni de mon zèle envers le parti, sachant d'où j'estois sorti ; qu'il me falloit résoudre dans peu de jours parce qu'il estoit pressé de partir. Je fus aussi estonné qu'affligé d'une telle proposition esloignée tout à fait de mon humeur ; mais j'y fus résolu par les exhortations pressentes de Messieurs de Landes et de Lagarrigue qui me tournèrent de tant de costés qu'enfin ils me disposèrent à me sacrifier pour le bien général contre ma résolution de ne me mesler poinct d'affaires publiques et faire profit de l'exemple domestique de feu mon père qui fut payé d'ingratitude pour tous les services, et despenses offertes au rétablissement de la ville de Castres qu'il ravist aux catholiques romains deux ans après les massacres (1).

Je fus donc faict consul pour l'année 1622 et on mist en eslection avec moy les sieurs Gaches et Pelissier qui avoient esté diverses fois consuls et avoient chascun 65 ans, pour le moins, au lieu que je n'estois pas encore dans ma 25e année.

Les desseins de M. de Rohan furent contrecarrés dans la maison de ville par les sieurs de Ladevèze et de Saint-Affrique (2), en faveur desd. s. Ligoniers, ores que leurs pères ayant toujours esté des plus inthimes de ma maison, cela ne procédant que d'envie contre moy qui, hors de leur mauvaise intention, leur fusse demeuré obligé de procurer mon exclusion. En ceste charge, je fus exercé, durant toute l'année, de mille traverses, et d'une infinité de troubles procédant des malheurs du temps, de la mésintelligence entre Messieurs le duc de Rohan et marquis de Malause, des fautes insupportables qu'il falloit supporter, de diverses cabales et partis par lesquels la ville se trouvoit divisée, et de mes ennemis envieux. De sorte que, si je n'eusse esté particulièrement assisté et favorisé du ciel qui secondoit mes bonnes intentions, je ne doubte poinct

(1) De la Saint-Barthélemy.

(2) Antoine de Rotolp, sgr. de Ladevèze, et Jean Suc sgr. de Saint-Affrique.

que je n'eusse succombé soubs un fardeau si pesant. Mais comme je ne me proposai jamais que le bien de l'Eglise de Dieu et de ma patrie, sans penser à mes intérests particuliers (que j'eusse pu rendre aussi advantageux que beaucoup d'autres qui ont fort abusé des emplois), Dieu protégea mon innocence et m'en fist sortir avec ceste satisfaction d'en retirer mes mains aussi nettes que je les avois apportées au maniement des affaires. Il est bien vray que ma trop grande franchise et inexpérience aux pratiques malicieuses du monde ont donné quelque advantage à des envieux qui m'avoient tendu des pièges pour noircir et troubler ma jeunesse. Entre autres, ils avoient pensé me ruiner sur le subject de la ruine des Eglises, ores que j'en fusse du tout innocent ; car je proteste, devant Dieu, avoir tousjours réprouvé ces désordres et faict tout ce que j'ay pu pour résister à cette manie, jusqu'à ce que la maison de ville ayant délibéré la chose, contre ma volonté, et que les habitants et les estrangers ayant forcé la porte de la grande église, après les coups de couleuvrine du marquis de Malause, tout fut exécuté avec une si grande violence, que je n'y pus remédier. Depuis, ceux qui avoient le plus crié pour faire ces démolitions, furent les premiers à déclamer le contraire, et quelques-uns de mes ennemis mesnagèrent avec le greffier de la maison de ville qu'il supprimast la délibération, pensant me charger de ce blasme et me mettre en peine, à quoy je remédiai par une déclaration que le d. greffier et huict des principaux assistants me firent de la vérité, ce qui servira d'instruction à mes successeurs, s'ils se trouvent dans les affaires publiques, afin qu'ils prennent bien garde aux délibérations et qu'ils ayent soin de les faire escripre.

Dieu nous ayant faict la grâce de nous donner la paix avant que je fusse sorti de charge, je fus député avec Messieurs Le Roy, lieutenant, de Poncet, trésorier, de Raymond, procureur du roy, de Lagarrigue, de Thomas, de Dumas, syndic, et de Levesque, syndic de la ville, le 2e novembre 1622, pour aller rendre les submissions à Sa Majesté, à Montpellier...

Les Etats de la province se tenant à Beaucaire, la ville me chargea de sa procuration pour y assister, suivant la coustume, où pourtant on ne me vouloit recevoir en haine de ce que j'avois servi fidèlement mon parti...

Pendant mon consulat, l'assiette fut tenue par commission de M. de Rohan qui me chargea de la présider en qualité de commissaire principal.

1623. — Sortant de charge, je remis le chaperon entre les mains

de Jacques de Laroque, sieur de Lacam (non obstant que M. de Rohan ne l'eust pas fort agréable), à la prière de mon cousin de Lagarrigue qui m'assura qu'il se comporteroit de sorte, envers le d. seign., qu'il n'auroit poinct subject de plainte. Il me pria de vouloir bien estre son cahegneur en l'assiette, qui est le premier député du diocèse (1). Il y eut de grands désordres en ceste assemblée à cause des presses qui furent faictes par MM. de Castres et d'Ambres pour y avoir entrée, suivant la délibération des Etats ; à quoy il fust résisté vigoureusement et avec effect.

Durant cette année, la ville fut fort travaillée des vexations qui nous furent faites à cause de la guerre. MM. du parlement (de Toulouse), sur prétexte des démolitions des églises, moyennèrent d'empescher l'exécution de la déclaration portant le restablissement de la Chambre (2) en ceste ville, en quoy ils croyoient faire un grand déplaisir à M. de Rohan qui tesmoignoit, en apparence, passionner ledit restablissement fort loin de son désir et qu'il appréhendoit grandement ne sachant où se retirer. Les villes de Nismes et d'Uzès, les Cévennes et Montauban l'ayant en exécration à cause du traité de Montpellier, il n'avoit d'autre retraite que Castres où il avoit encore grand nombre de personnes mal affectionnées qui, fortifiées de la Chambre, l'eussent obligé de se retirer et, par ce moyen, se remettre entre les mains du Roy ; chose qui eust esté fort profitable, y ayant apparence que nous eussions esté délivrés des deux dernières guerres qui ont accablé ceste province et ruiné les Eglises de Dieu, d'où il est sorti seulement cet avantage pour le Roy que tout est maintenant soubsmis à une obéissance aveugle, ce que mess. du parlement avoient tousjours tesmoigné passionner beaucoup ; mais ayant vu qu'ils sont compris dans une mesme catégorie, ils grondent maintenant plus que tous les autres subjects du Roy auxquels ils devroient servir d'exemple d'obéissance. Il me souvient qu'en ce temps-là, M. le duc de Rohan, m'entretenant confidemment du misérable estat auquel il se trouvoit, me tesmoigna qu'il tenoit M. le Premier président de Tolose (3)

(1) *Cahegneur* vient peut-être du vieux mot *Caignon* qui signifiait tête, chef. Villon dit : « Ce jura il par son caignon ». — Les fonctions de cahegneur étaient comparables, sans doute, à celles que remplissait le *chef-de-banc* dans les assemblées municipales (Voyez : Journal de Faurin, p. 134 ; Mém. de Gaches, p. 233, etc...) — M. E. Rossignol écrit *coéqueur*, dans ses *Assemblées du diocèse de Castres*, Toulouse, 1878, p. 4.

(2) Il veut parler de la Chambre de l'Edit.

(3) Gilles le Mazuyer. (Voyez les *Mémoires de Madiane*, p. 151, note, etc...)

pour le meilleur ami qu'il eust dans la province, parce qu'en empeschant le restablissement de la Chambre, il luy procuroit une retraite dans Castres ; en luy portant une haine implacable, il luy frayoit le chemin pour se réconcilier avec les peuples qui se persuaderoient qu'il avoit esté trompé ; en persécutant les particuliers qui l'avoient suivi, il les tenoit joints et collés à son service pour entretenir et maintenir sa créance, afin de trouver quelque abri dans leur union et intelligence...

L'année 1624, je fus prié de vouloir estre encore le cahegneur en l'Assiette qui se tint au mois de juillet, et ensuite d'accepter la charge de syndic du diocèse (1).

1625. — Pendant l'année 1625, les troubles s'estant renouvelés en ceste province, M. le duc de Rohan m'engagea à risquer sa fortune par divers moyens. Le premier fut en m'obligeant par toutes sortes de cajoleries et bienveillance, l'autre, en me protestant qu'il ne vouloit faire que mine de brouiller, pour forcer le conseil du Roy à nous laisser jouir de la paix de Montpellier et faire cesser les vexations qui estoient rendues presque en tous les sièges judiciaires de la province contre ceux qui avoient agi avec luy aux premiers mouvements : Considération très juste envers tous ceux qui estoient criminalisés et ne fut pas des moindres en mon endroict, à cause des menaces de M. le premier président qui m'empeschoit presque de sortir de la ville, appréhendant une violence. Outre cela, il se servist de mille faux bruits pour altérer les esprits du peuple et des zélés inconsidérés, desquels il s'appuya lorsqu'il voulut lever le masque pour passer de la mine aux effects, supposant de faux députés venus de La Rochelle qui portaient des lettres supposées, forgées dans son cabinet, au moyen desquelles, et de la créance desd. envoyés, il fist faire l'Union à la prise des armes, à La Rochelle, comme j'appris depuis, et fus éclairci des reproches que mess. les ministres d'Etat nous faisoient d'avoir pris les armes en faveur du Roy d'Espagne pour divertir les desseins de nostre Roy sur l'Italie, ce qui est bien vray pour le regard de M. de Rohan et d'une douzaine d'autres personnes peut-être, mais très faux pour le parti qui n'y pensa jamais. Et dès l'heure, je fis résolution

(1) Madiane fut nommé syndic en remplacement de Pierre Dumas, avocat, qui remplissait ces fonctions depuis dix ans et qui donna alors sa démission à cause d'un violent conflit : il s'agissait d'introduire dans l'assemblée de l'Assiette du diocèse, l'évêque de Castres, et les Règlements établis par Henri IV, en 1608, s'y opposaient. Madiane, à son tour, montra beaucoup de fermeté dans cette question (Arch. du Tarn, C. 1025.)

en moy mesme, si Dieu me faisoit la grâce de sortir de ce bourbier, de demeurer véritablement serviteur de M. le duc toute ma vie, sauf en deux occasions : s'il vouloit renouveler les troubles ou se restablir dans Castres au préjudice de la liberté publique.

Dès que l'union des Eglises eut esté résolue, à Castres, on assembla incontinent les quatre colloques qui dressèrent un Conseil abrégé pour résider dans cette ville et pourvoir aux affaires de la province, tant en la présence du duc qu'en son absence. On nomma, pour le colloque d'Albigeois, les sieurs du Causse, de Campan et moy. Peu de temps après, M. de Rohan ayant receu un gentilhomme de la Cour qui luy portoit permission de Sa Majesté de députer vers elle et des passeports pour la seureté de ceux qui seroient nommés, il renvoya les s. de Foran et La Miletière, de Milhau icy, à nostre assemblée pour la prier de députer deux personnes de ce corps au nom de la ville de Castres, et je fus député avec le sieur d'Usson, de Foix. Le duc me donna aussi la charge de commissaire des guerres, que j'exerçai à toutes les monstres (1).

Tous les députés s'estant rendus promptement à la Cour y furent accueillis et traités favorablement, au delà de ce que nous pouvions espérer ; et dans le terme d'un mois ou environ, le traité le plus avantageux et le plus honorable qui eust esté jamais accordé à nostre parti fut arresté. Mais, sur la signature et acceptation de la paix, Dupui, lieutenant de Montauban, et La Miletière, déplaisants, à mon opinion, de ce que la paix se faisoit, remuèrent toutes pierres pour empescher les députés de signer avant qu'on n'eust communiqué les responsès de nos cahiers à M. de Rohan et à ceux qui nous avoient députés, afin que tout se fist avec ordre, et ils ajoustèrent que pour ne rompre l'union qui estoit entre nous, il falloit que les députés envoyés à M. de Soubise et à La Rochelle se rendissent après à Castres pour faire l'acceptation tous ensemble. Cependant, dessoubs main, prenant la commodité d'un agent de Mme de Rohan la mère, nommé Landes, qui estoit en Cour, ils l'envoyèrent en poste au parc, (2) séjour de la d. dame, pour luy donner advis que les députés s'estoient laissé corrompre et avaient conclu un traité désavantageux qu'on pouvoit rompre en empeschant que La Rochelle acceptast ; ils

(1) C'est-à-dire, à chaque revue des troupes.

(2) Il s'agit, sans doute, du Grand parc, dans la commune de Soubise (Charente-Inférieure).

luy en donnoient advis, afin qu'elle advertist M. de Soubise et ses partisants. Les députés arrivés à La Rochelle n'osèrent pas seulement parler de leur charge, de sorte que l'assemblée de Castres s'impatientant, me renvoya à la Cour une seconde fois avec pouvoir d'accepter la paix, et, au cas où les députés de La Rochelle ne seroient point arrivés, ordre d'aller jusques là les exhorter à l'acceptation et leur protester que nous accepterions sans eux. Ce qu'ayant exécuté de point en point, je fus mal venu aud. La Rochelle ; Dupui leur fist accroire que l'assemblée de Castres et M. de Rohan avoient changé d'advis depuis mon départ. Aussi, me payant de défaites et m'ayant empesché d'aller en Ré voir M. de Soubise qui désiroit la paix, ils laissèrent le temps à M. de Montmorency d'attaquer et défaire notre armée, et perdre le fruit du traité, suivant ce qui nous avoit esté comme prophétisé par l'implacable et merveilleux esprit du cardinal de Richelieu à nostre départ de la Cour.

Après cela nous dusmes recommencer, le Roy se prévalant de ces advantages. Je retournai de La Rochelle à la Cour, et de là, à Castres. Après délibération de l'assemblée du haut Languedoc et haute Guienne, on alla à Milhau tenir une autre assemblée où le bas Languedoc et les Cévennes assistèrent, et d'où je partis le premier pour retourner à la Cour. Mais n'ayant pu obtenir que le traité de juillet fust continué pour La Rochelle, je fus renvoyé à M. de Rohan et à l'assemblée de Castres pour leur rapporter l'estat des affaires.

M. de Rohan estoit au bas Languedoc. Je pris ma route par Lyon, et, l'ayant trouvé à Anduse, je lui remis toutes mes despesches et lui protestai que je suivrois de poinct en poinct ce qu'il m'ordonneroit. Il m'expliqua fort au long les affaires du parti et me donna une lettre de créance fort ample pour l'assemblée de Castres. Il escrivist à Des Isles et Dupui qui n'avoient pas changé d'humeur, et à M. Le Roy, comme le premier magistrat de Castres. Ensuite, ayant mesnagé les esprits et faict résoudre ce qu'il vouloit, il arriva que La Miletière le vint trouver et luy ayant conté mille fourberies, particulièrement les nouvelles assurances que l'Espagnol satisfairoit aux promesses qu'il leur avoit souvent faites, il luy fist prendre une autre résolution, et il revint à Castres avec une diligence incroyable. Incontinent après son arrivée, il assembla quelques-uns des principaux qui l'avoient servi avec affection. Il les entretint d'abord en un sens tout contraire aux ordres qu'il m'avoit donnés, et qui tendoit à prolonger la guerre.

De quoy, mal satisfaits, ils luy tesmoignèrent leur estonnement de le voir si souvent changer de résolution, et que c'estoit les traiter en bestes ; qu'ils voyoient bien que quelques estrangers, ne prenant aucune part aux désolations du pays, le tenoient assiégé. Ce qui piqua si vivement ses amis, qu'ils projetèrent la plus noire calomnie du monde et la voulurent faire réussir par le moyen d'une esmeute. Ils dirent qu'ils avoient reçu advis certain que des habitants de Castres avoient résolu d'assassiner le duc qui faisoit des exclamations parmi la foule des mutins et le peuple assemblés en tumulte aux Ormeaux. Il les harangua, estant monté debout sur une chaire, et retira de ceste assemblée le pouvoir d'assurer sa personne par gens armés et de jeter en prison les coupables qui furent : le lieutenant Le Roy, Raymond, procureur du Roy, Bissol, docteur, Lespinasse et Pélissier, tous quatre septuagénaires, Josion, ministre, vieux et fort indisposé et une douzaine d'autres personnes qui estoient hors d'un tel soubçon et par leur âge et par leur profession. Je le fus voir pour me plaindre, prenant sur moy l'intérest de ces messîeurs. Sur quoy, il me fist toutes les satisfactions qu'une personne de sa qualité pouvoit faire à une autre de ma condition ; il me dit qu'il estoit marri de tout ce qui s'estoit passé et que ces messieurs n'auroient aucun autre mal que de sortir de la ville. Je luy dis qu'il m'obligeroit fort et que, pour mon particulier, je n'attendois que le moment de me voir assassiné, suivant les advis certains que j'en avois.

Après tous ces désordres, le duc commença de tenir son assemblée, qu'on appelait générale. On y prit délibération de n'accepter de paix que si La Rochelle avait les mesmes conditions arrestées en juillet, et l'on devait demander encore la liberté de Montpellier et le rasement effectif du fort de La Rochelle dont nous nous estions despartis avant tout cela.

Pour porter ces dernières délibérations, je fus encore député, au grand déplaisir de tous ces esprits brouillons avec lesquels je ne parlois plus depuis la journée de tumulte où ils avoient dessein de m'assassiner. Lesd. délibérations portoient, en outre, défenses expresses auxd. députés de rien accepter, ny conclure, mesme ce que nous demandions, que préalablement nous n'eussions rapporté le tout à lad. assemblée de Castres.

Je partis donc vers le 16[e] de janvier 1626, et, arrivé à la Cour, je me comportai de sorte que madame de Rohan prit une entière confiance en moy et m'employa en toutes leurs négociations particulières lesquelles marchèrent au poinct qu'ils les pouvoient souhai-

ter ; mais, voyant qu'on ne pouvoit rien gaigner pour La Rochelle, elle se résolut d'accepter la paix ; et, comme elle ne pouvoit jamais faire joindre les députés à une parfaicte résolution, elle se servist de l'autorité des ambassadeurs d'Angleterre qui firent accepter et signer la paix, sans en communiquer à l'assemblée, d'où il résulte que le duc de Rohan avait donné l'ordre à sa femme ne de plus insister dès qu'elle seroit asseurée de leur faict particulier. Nous acceptâmes donc ce traité contre lequel on avoit tant déclamé trois mois auparavant. Il n'y eut de changé que l'augmentation du desdommagement dud. sieur duc et son paiement réel et effectif avant que nous receussions nos dépesches pour nous en revenir.

Estant de retour à Castres, je trouvai la ville assubjectie entièrement à la direction tyrannique des sieurs Marquis de Lusignan et de Dupui, lesquels, estant mes ennemis particuliers, procurèrent, dès mon arrivée, qu'on me fist le plus froid accueil. Ils semoient des bruits que la paix n'estoit pas faicte et qu'il falloit attendre la résolution de l'assemblée de Nismes. La garnison estoit plus remplie que de coustume et le peuple fort préoccupé d'un présent qu'on luy fit du sel qui restoit au magasin. Tout se disposoit à empescher la publication de la paix. Du costé du bas Languedoc, j'appris par M. de Montmartin, député général, qu'on y formoit de grandes difficultés. Enfin, pour deslivrer ma patrie de captivité et redonner la paix à nos Eglises qui en avoient un extrême besoin, je me résolus de hasarder ma propre vie à une œuvre si bonne. Je fus donc trouver le marquis de Ragni, commandant l'armée du Roy à Castelnaudary, qui, après de grandes difficultés et après que j'eus respondu sur ma vie des inconvénients qui en pourroient résulter, me donna un commissaire pour la publication de la paix, avec lequel, non obstant toutes les oppositions et obstacles des brouillons, singulièrement dans Castres, je la fis publier. Je fus secondé par un petit nombre d'habitants, les sieurs de La Gascarié et de Lautrec, et par les consuls qui avoient bonne volonté, mais qui trembloient de peur. Enfin, j'obligeai, par mes raisons et inthimidations d'encourir un crime de rebellion et lèse Majesté, Lusignan et Dupui de nous accompagner ; de sorte qu'ils furent contraints de mesnager avec les troupes qu'ils avoient assemblées et que leur mauvais dessein fut converti en une salve en l'honneur de la paix. J'achevai la publication en dix-sept jours dans les diocèses de Saint-Papoul, Lavaur, Castres, Albi et Saint-Pons. Je fus extrêmement bien receu du marquis

de Ragny (1) et remercié par la cour de mon zèle et affection au service du Roy et bien public.

Après cette publication, M. de Rohan m'écrivit, de Nismes, qu'on luy avoit donné advis que je l'avois faicte pour le déshonorer dans le parti ; qu'il ne pouvoit pas croire cela sachant les obligations qu'il m'avoit. Il me prioit de l'aller trouver pour conférer des affaires et recevoir récompense de mes services. Je luy respondis qu'il m'obligeoit fort de ne pas croire les calomnies de mes ennemis, que je luy tesmoignerois toute ma vie qu'il n'avoit pas un plus fidèle serviteur que moy, si ce n'est qu'il me voulust employer à une troisiesme guerre ; je le remerciois de sa bonne volonté de me récompenser, mais que, ores que j'en eusse autant de besoin qu'homme de ma condition, il me suffisoit qu'il luy plust recognoistre mes services. Depuis, il me rescrivist sur ce subject, mais j'en demeurai toujours dans ces termes. En haine de quoy, il m'a fort mal traité durant les derniers troubles par exactions et foules injustes et tyranniques ; c'est la récompense que j'ay eu de luy.

1626. — En l'année 1626, je fis examiner mes comptes rendus de l'Assiette précédente et fus prié de vouloir continuer l'exercice de ma charge de syndic...

1627. — L'Assiette du diocèse de Castres ayant esté terminée, au mois de juin, je fus instamment prié de vouloir continuer à estre syndic...

En cette année, M. de Rohan, par un très mauvais conseil, commença des nouvelles pratiques pour faire reprendre les armes à ceux de la Religion. On n'oublia rien d'espécieux pour gagner les communautés et les particuliers. Le duc me fist offrir argent content, emplois à discrétion et à mon choix, me fist presser de l'aller voir, ou de jour, ou de nuict. On me violentoit d'aller trouver Mme de Rohan qui m'envoya, de Ballaruc, (2) des personnes exprès à Castres, et depuis, à Béziers. A quoy je respondis que je n'estois point mercenaire, et que lorsque je les avois servis, c'estoit par le seul mouvement de mon affection ; qu'il me sembloit ne pouvoir trouver estrange si, suivant mes inclinations, je demeurois coté

(1) Léonar de La Magdeleine, lieutenant pour le roi au comté de Charrolais, Bresse, Baugy et Gex, créé chevalier de l'ordre en 1620, avait été appelé par Louis XIII au commandement des troupes du midi. Il mourut de maladie pendant la campagne qu'il avait entreprise contre Mazamet et son vallon, à La Bruguière, le 29 juillet 1628.

(2) Balaruc-les-bains, (Hérault).

dans la résolution de ne m'esloigner point de l'obéissance au Roy. Je défendis ma cause par de bonnes et justes raisons qui n'empeschèrent, depuis, le duc de se venger de moy.

Enfin, après avoir en quelque façon establi ses pratiques au bas Languedoc et assemblé de belles troupes, il s'en vint de ça pour desbaucher nos villes par sa présence. On avoit pris des bonnes délibérations à Castres, Montauban, Milhau et les villes du pays de Foix ; mais les peuples remuèrent bientost cette résolution. Milhau commença, ayant persévéré jusqu'à fermer la porte à l'armée de Rohan, laquelle y fut introduite par la mutinerie du peuple. Montauban suivist, et M. de Rohan commença à filer de ça contre nous qui prenions des nouvelles délibérations, dans la maison de ville, de vivre et mourir en l'obéissance. Estant assemblés chez le président de Suc, nous fusmes advertis que le sieur de Saint-Germier, assisté de Dupui, Lamane et autres en grand nombre avoient formé le complot de mutiner le peuple de nuict et nous tirer dehors. Sur quoy, nous estant séparés en grande perplexité, M. de Landes et moy fusmes les auteurs de la résolution que nous prismes d'aller veiller sur la place en armes. Nous avertismes M. le consul Pierre Jean qui s'y porta vertement (1), nous assemblasmes la jeunesse des meilleures maisons, jusqu'à vingt-cinq personnes avec lesquelles, outre la garde ordinaire, nous empeschasmes les attroupements et donnasmes appréhension aud. Saint-Germier et dix-sept autres qui passèrent la nuict chez luy, de sorte qu'ils n'osèrent point sortir. Ensuite, considérant qu'ils avoient la peur au ventre, nous formasmes le dessein de les sortir de la ville. Le consul offrit d'exécuter tout ce qu'on trouverait bon. Nous esveillasmes, porte à

(1) On sait que ce consul fut anobli et reçut quelques gratifications au sujet de sa courageuse conduite alors. Madiane dit dans ses *Mémoires*, p. 171 « ... il était partagé de peu de biens ». Nous avons trouvé son testament qui tend à le prouver. Il est justement daté de cette époque où il devait s'attendre à périr (28 février 1628). Pierre Jean, tout d'abord, y « recommande « son âme à Dieu, le priant de bon cœur luy faire pardon et miséricorde de « ses faultes et peschés et après que son âme sera séparée de son corps, la « vouloir colloquer en son royaulme de paradis et la faire jouir de la béati- « tude céleste, qu'il a promis à ses esleus, avec les autres esprits bien heureux, « etc... » Sa femme, Isabeau de La Pierre, est héritière universelle. Il laisse à chacun de ses fils, ils sont cinq, trois mille livres, et à ses deux filles deux mille cinq cents livres, réservant encore un legs de trente livres aux pauvres de l'Eglise réformée de Castres. Plus tard, ses fils, Pierre de Jean, sieur de La Trape, Abel, Jacques, Jean, marchand à Montpellier, et Louis n'oublièrent pas de prendre le titre de noble que leur père leur léguait aussi.

porte, plusieurs autres bien affectionnés, singulièrement le lieutenant, Le Roy, l'advocat général, Rosel (1) et fusmes communiquer avec M. de Montespieu bien animé, mais grandement troublé par plusieurs qui vouloient esluder ces vigoureuses intentions. Enfin, après de grandes difficultés, on choisit une escorte pour accompagner led. sieur consul, afin d'aller faire sortir cette bande de la maison du sénéchal. Le consul fist parfaictement bien la commission fortifié dud. sieur lieutenant, et, par ce moyen, nous vinsmes à bout d'une action si hardie que le sieur Galland, envoyé icy par le Roy, la qualifia de folie. On a dict, depuis, qu'il en avoit receu rescompense, bien qu'il n'eust osé seulement la penser, et nous fusmes payés de quelques remerciements que chascun eut du Roy et de M. de Montmorency.

Peu de jours après, M. de Rohan arriva à nos portes avec cinq ou six mille hommes après avoir manqué sur nous une autre entreprise qui cousta la vie à un pauvre diable qui fut pendu. Nous fismes si bonne garde et continsmes si vigoureusement nostre peuple, favorable au changement, qu'ayant passé trois jours et trois nuicts en armes sur le pavé, l'armée fila du costé de Navés et alla forcer Revel à se déclarer, de la mesme façon que Milhau. Puilaurens et Sorèze tinrent toujours bon (2) et nous jusqu'au premier may que nostre peuple, ayant remarqué de la jalousie parmi

(1) « ... porte à porte... » s'explique par le passage suivant tiré d'un msc anonyme qui éclaire en même temps la belle figure du magistrat François de Rosel : « ... L'advocat général Rozel, tenant le cœur de la plupart de ce peuple entre ses mains, n'avoit jamais pu se résoudre à despendre du duc. Il parlait hardiment de tout ce qui touchoit le service du roy comme estant son officier, de ce qui regardoit le soulagement des habitans comme estant ses concitoyens, et résistoit à toutes les surcharges qui se faisoient. Ce seigneur luy fit souvente fois dire, par ses gentilshommes, que s'il ne luy vouloit point faire du bien, il le prioit du moins de ne luy point faire du mal, et qu'il se tut, autrement il savoit le moyen de l'apprendre à parler. L'autre luy fit répondre que sa longue indisposition, augmentée par les désordres, l'empêchoit à son grand regret d'agir aussi vigoureusement qu'il le feroit en pleine santé ; qu'il aimeroit mieux mourir que de manquer aux debvoirs de sa charge et à la fidélité du service qu'il debvoit au roy ; qu'il ne se tairoit jamais des choses qui violenteroient sa charge et sa conscience ou altéreroient le repos public, et que dès que sa santé luy permettroit, il quitteroit la ville et les funestes objets de ses grands desplaisirs. Le duc de Rohan le fit menacer de lui raser une très belle maison, laquelle il a basti à la françoise, joignant celle du lieutenant Le Roy... » (Fragments de *l'hist. secrète de nostre temps*, manuscrit attribué à Rulman, dont les copies ne sont pas rares).

(2) «... Ceux de Puylaurens... estant des escambarlats les plus forts... »

nous et fomenté quelques faux frères, se révolta, le soir de la prise de Réalmont, à la vue des pauvres gens de cette ville qu'on nous envoya icy exprès pour esmouvoir le peuple. Dieu, pourtant, protégea nostre innocence, en telle sorte que personne n'osa mettre les mains sur nous, seulement nous obligea-t-on de sortir.

Après ma sortie de Castres, je fus si malheureux que je ne pus avoir une sauvegarde en forme de M. le Prince, ce qui me tenoit en grande perplexité, n'osant aller à l'Assiette de Lautrec pour y remettre ma charge de syndic. Ce qui m'obligea d'escripre à M. d'Harbaut et luy en demander une laquelle je receus peu de jours après à Lautrec, au salué, soubs l'assurance de M. le marquis de Ragni qui m'avoit promis protection envers tous et contre tous....

1628. — M'estant trouvé à l'Assiette, j'eus toutes les peines du monde d'obtenir ma descharge du syndicat, le diocèse ne voulant consentir au changement, ores que M. le marquis d'Ambres le désirast et eust brigué pour y mettre un homme à sa poste, comme il fist depuis (1).

M. de Rohan arriva à Castres, le 7 décembre 1628, et, par une noire ingratitude, se laissa emporter, à la persuasion de mes ennemis, à exercer sa malice sur mes biens: Il me fist payer mille livres pour sauver une maison du bruslement. Il en partist le 24 janvier 1629, après avoir perdu de favorables occasions que le Roy luy offrit de sortir des malheurs de la guerre. Par un mauvais conseil et avaricieux dessein de toucher l'argent que l'Espagnol luy promettoit, il différa si fort, que Sa Majesté revint d'Italie et prit Privas à cause du mauvais ordre que le duc de Rohan y donna ; il fut obligé de traiter la corde au col et de livrer toutes nos villes à la miséricorde du Roy.

Pendant ce temps-là j'estois à Gaïs ou à La Bruyère (2) avec M. Le Roy...

(*Journal du siège du Mas-d'Azil, par Saint-Blancard*, publié par M. Barrière-Flavy, Foix, 1894, p. 31).

(1) Jacques de Laroque, sieur de Lacam, avocat, syndic du diocèse de Castres, en 1628.

(2) Ces terres appartenaient à Louis de Cardaillac, comte de Bioule avec lequel Madiane vivait dans une grande intimité. La Bruguière était parvenue à la famille de Cardaillac par le mariage de Louise de Voisins d'Ambre (morte sans enfants en 1612) avec Antoine de Cardaillac auquel elle légua l'importante seigneurie de L.-B. qu'elle avait eue en dot. Et comme celui-ci ne se remaria pas, à sa mort, arrivée en 1622, son frère Louis de Cardaillac hérita de ces domaines. Ces deux Cardaillac étaient fils d'Antoine

1629. — La ville de Castres s'infecta vers ce temps-là, à cause du mauvais ordre qui y estoit observé. On y permettoit aux picoreurs d'aller pillier les cabanes de ceux de Lautrec, quelques advis que nous, qui estions au dehors, leur en donnassions, lesquels ils renvoyoient comme venant de personnes suspectes, leur insolence en estant venue à ces termes de tenter Dieu, disant que ce fleau n'estoit donné que pour les papistes et n'oseroit s'attacher à nous. M. Savois, mesme, en quelque prédication, ne se put tenir d'en lascher quelques mots. La fin de toutes ces jactances fut funeste et porta cette pauvre ville au dernier point d'une entière ruine, sa plaie ayant esté plus grande que celle des autres villes de cette province qui en fut presque toute infectée...

M'estant retiré à Sénégats pour fuir la maladie, ma femme s'y accoucha le 26[e] d'aoust 1629, entre neuf et dix heures de nuit, de nostre fils Henri qui y fut baptisé par M. Bonafous, ministre, dans la grande salle du chasteau. Parrain, M. de Landes qui se trouva là, et ma belle-mère fut marrine.

1630. — J'estois encore à Sénégats, ne pensant à rien moins que de m'embarrasser plus aux affaires publiques, et je receus nouvelles de Castres qu'on m'avoit faict consul. De quoy je fus fort fasché et fis ce qu'il me fut possible pour m'en défendre ; mais M. d'Albi me violenta si fort, qu'enfin il me fist prester serment le 22 janvier. Je fus encore contrarié en cette élection par le sieur Lacam, mon proche allié, que j'avois faict consul l'an 1623, et par le sieur de Ladevèze qui fut mis en *ter* (1), avec M. Bissol, le vieux ; de sorte qu'on m'a fait deux fois consul : la première fois en qualité d'homme d'espée, pendant la guerre, et la seconde en qualité d'advocat, car c'estoit le tour de la robe ; c'est pourquoy cette qualité m'est attribuée en l'inscription de la porte neufve.

Pendant ceste année il s'est passé de grandes affaires dans

et de Marguerite de Lévis, vicomtesse de Montredon, dame des baronies de Penne, Ségnarens, etc.

(1) *Ter*, expression spécialement affectée aux élections consulaires de Castres. Un *ter* était une série de trois noms pris dans l'une des classes de la société. L'on comptait quatre classes, par conséquent quatre *ters ;* 1° les riches ; 2° la classe moyenne ; 3° les artisans ; 4° les paysans *extra muros* Ces quatre *ters* réunis formaient une liste de présentation de douze membres sur laquelle le roi ou ses officiers choisissaient les quatre consuls en marquant d'un signe marginal l'un des noms pris respectivement dans chaque *ter*. Chacune des classes était ainsi représentée. Madiane était inscrit dans la première série. — Voir, sur le même sujet, mes notes dans le *Journal de Faurin*, pp. 60, 134, 240, et *Mémoires de Gaches*, p. 233, etc...

la ville et des changements extraordinaires, en l'exécution de la paix, qui désolèrent nos fortifications, renversèrent l'ordre de la Maison de ville, nous enlevèrent nos canons, nos munitions et nos armes, et nous obligèrent à mille mauvais inconvénients, comme cela résulte des délibérations de la Maison de ville (1)...

1633. — Ma femme s'accoucha, le 27 octobre, d'un garçon. Il fut nommé François et présenté au baptême par mon filieul de La Garrigue et par Marie Le Roy, ma belle-sœur.

1636. — Le 8 novembre, ma femme s'est accouchée d'une fille qui fut baptisée par M. Charles (2), et fut nommée Marguerite par ses parrain et marraine, M. de Roux et Mad. de Ligonier, ma belle-sœur. Elle est morte le 3 may 1638.

Leucate ayant été assiégée par le roy d'Epsagne avec une puissante armée, la province se trouva dénuée de gens de guerre. Il fallut avoir recours aux volontaires et aux levées que les communautés pouvoient faire subitement. Entre celle-ci, sans aucune hyperbole, Castres emporta le prix, ayant contribué en corps de diocèse pour six cents hommes ; la ville trois cents en son particulier, outre les volontaires. En cette occasion si importante, je ne voulus pas manquer de rendre mes debvoirs à la patrie. A cet effet, je me rendis auprès de M. le comte de Bieule qui commandait l'escadron des gendarmes où je demeurai jusqu'au 28 septembre que l'on attaqua, au commencement de la nuict, les fortifications du camp des ennemis qui comprenaient toute la montagne de la Franquié. L'attaque fut faicte à la merci des canonnades et mousquetades qui n'empêchèrent pas qu'on ne pénétrât jusques au-dessus des fortifications, où les ennemis ne rendirent pas un long combat et abandonnèrent la place, se retirant vers le fort de Sérignan, auquel, mal-à-propos, M. le gouverneur ayant fait six attaques avec la cavalerie, fut cause de la mort de soixante personnes de considération et de plus de cent cinquante chevaux, ce qui apporta l'estonnement dans les troupes. Ensuite le feut prit à quelques caques de poudre, gâta plus de cent cinquante hommes et jeta l'épouvante. Elle fut si grande,

(1) Les registres de ces années-là manquent dans les archives de la ville de Castres.

(2) D'après la *France Protestante*, nouv. éd., le pasteur Paul Charles, docteur en théologie, aurait exercé le ministère à Castres à partir de 1637 seulement. Cependant, on le voit ici officier plus tôt, et les registres de l'ancien état civil des protestants, conservés au greffe du Palais de justice de cette ville, prouvent qu'il y baptisait régulièrement dès le mois de déc. 1633.

que plus de deux mille cinq cents hommes repassèrent les retranchements, abandonnèrent le champ de bataille et ne parurent plus que tout ne fût fait, excepté quelque vingtaine qui revinrent ayant vu qu'on estoit resté calme près de trois heures. Car, après ce grand désordre, on avait résolu de faire halte pour remettre en ordre escadrons et bataillons afin d'attaquer les ennemis au jour, parti qu'on aurait dù prendre dès qu'on fut maître de la montagne. Ce désordre diminua nostre armée de moitié et fut cause qu'on passa toute la nuit en alarme et appréhension d'être attaqués des ennemis ; lesquels, par un espouvantement estrange et sans beaucoup de raison, s'enfuirent avec tant de hâte et de précipitation, que le lendemain matin nous n'en vîmes que sept ou huit vings qui se précipitaient dans l'estang pour se sauver. L'ordre avait esté si mauvais dans la nuict, que nous nous trouvasmes à trois cents pas des retranchements de Leucate sans savoir leur fuite. Elle fut si précipitée, que leurs munitions de guerre et de bouche, leurs instruments, leurs tentes et bagages furent laissés en proie aux victorieux. Il faut avouer que M. le gouverneur rendist les preuves d'un très grand courage, mais elles le pouvoient faire estimer plutost soldat que capitaine (1). M. d'Ambres eut l'honneur d'entrer le premier de la cavalerie estant à l'attaque de Languedoc. Il fut blessé d'abord, ayant chargé et tourné en fuite la cavalerie ennemie. Sa blessure l'obligea à se retirer, qui causa la dissipation de son escadron. Celuy de M. le comte de Clermont fut aussi dissipé (2) d'abord, et luy contraint de venir prendre place au premier rang de l'escadron de M. de Bieule qui, étant entré après celuy d'Ambres, resta toujours sur le champ de bataille et ramena M. le duc de Leucate au quartier. Le comte de Bieule eut son cheval tué à la première charge du fort, et luy, foulé aux pieds de trois ou quatre cents chevaux, sans autre mal que diverses meurtrissures. Depuis, il reçut un coup de pique sur la genouillère et une mousquetade au pôt ; ce que puis témoigner estant resté dans son escadron jusqu'au lendemain que tout fut fait. J'en

(1) Il s'agit ici d'Hercule Bourcier, sgr. de Barri, gouverneur de Leucate après son père, Jean, dont toutes les histoires racontent les hauts faits pendant la Ligue, sans rappeler son nom patronymique. *Le Mercure François* (XXI, pp. 411 à 509) donne de grands détails sur cette bataille qui eut lieu le 27 et le 28 septembre 1637. Ce journal signale la valeur de Louis de Cardaillac, de Bioule qu'il appelle, *Vieulé.*

(2) Pour dispersé.

partis vers dix heures pour aller voir le sieur de Masières, que l'on avait emporté blessé et que je trouvai mort.

1638. — Le 10 du mois de janvier fut enseveli avec grande pompe et solennité, autant que nostre religion le peut permettre, Messire Abel de Suc, seigneur de Montespieu, président en la Chambre, ayant laissé un regret extrême de sa perte à tous ceux qui l'avoient cognu, à cause de sa vertu, capacité et suffisance en sa charge, et de la douceur et courtoisie de ses mœurs (1). Le lendemain, sur les trois heures après-midi, les masures de la maison de Roquecourbe tombèrent d'elle-mesmes (2). Ce fut un accident remarquable à cause de la grâce que Dieu nous fist d'empescher que cela n'arrivast le jour précédent qui eust cousté la vie à une infinité de personnes qui y estoient assemblées pour la sépulture dud. président.

1639. — Le 10 février, ma femme s'est accouchée d'une fille

(1) Abel Suc, fils d'Armand dont Gaches. (*Mémoires*, p. 264) raconte la fin tragique, en 1579. Substitut de l'avocat général de la Chambre de l'Edit à Lisle d'Albigeois, 3 juin 1585; conseiller et avocat du roi, succédant à Gabriel de Sabatery ou Sabatier, 24 déc. 1592 ; opposition à sa réception comme tel, et lettre de cachet de Henry IV, du 15 février 1596, enjoignant à la Chambre d'y procéder (Arch. de la H.-Garonne ; fonds du Parlement, Ch. de l'Ed.) ; nommé président le 12 février 1627. — D'après son testament, retenu par Rouairac, not. de Viviers-lès-Montagnes, et daté de Montespieu, le 30 oct. 1628, Abel de Suc « chevalier, sgr. de Montespieu, Saint-Affrique, Salpieusou et Ségreville, conseiller du roi en ses conseils etc... » avait épousé successivement trois femmes : — 1° N. de Bonencontre, dont il eut, Marguerite, mariée à N. de Gautran, sgr. de Cambous, et Abel II, sgr. de Soual, conseiller du roi, charge que son père lui avait achetée au prix de 10.000 livres ; — 2° Jeanne de Nadal-Lacrouzette, veuve Astorg, qui lui donna cinq enfants : Jean, sgr. de Saint-Affrique ; Renée ; Dauphine ; Pierre, sieur de Salpieusou et Ségreville, et Henri, sieur de Saint-Martin, docteur en droit, auquel son père légua « ses livres, ses recueils, ses robes et ses sottanes » ; — 3° Madeleine d'Amalric, veuve Saporta, dont il n'eut point de postérité. — Dans cet acte, il recommande ses enfants, particulièrement ses filles, à « Madame la vicomtesse de Montfa leur tante et ma « bonne sœur... je la supplie de continuer ses bons et charitables offices de « seconde mère à ses nièpces, procurer leur mariage le plus advantageuse- « ment qu'il se pourra, leur eslargir ses libéralités... et les retirer avec elle, « commandant par exprès à mes enfants d'honorer et servir lad. dame « comme leur vraye mère... » (Bibl. Ch. Pr., Copie du temps). Les généalogies de la famille de Toulouse-Lautrec ne mentionnent pas le nom de cette demoiselle Suc, vicomtesse de Montfa.

(2) Cette maison avait été démolie, en partie, après la prise de Castres par les protestants en 1574 (V. *Mém. de Gaches*, p. 189 et suivantes).

tenue au baptême par M. de La Trinque (1) et ma belle-sœur, Honorée Le Roy. M. Daneau l'a baptisée du nom de Honorée.

1640. — Au mois de décembre, le consistoire de cette ville me députa en Cour pour cette malheureuse affaire concernant l'adoration que les catholiques nous vouloient obliger de faire à la rencontre de l'hostie qu'ils portent aux malades (2). Je fis led. voyage en deux mois, estant allé et retourné en poste ; mais avec grande contrainte et à regret ; et j'ay failli m'en trouver en peine par la malice de MM. de Tolose qui ont recherché de faux tesmoins pour me criminaliser, sur quoy j'ay eu de particuliers advis, singulièrement de Mons. le comte de Bieule qui fut sollicité par quelques-uns d'entre eux de leur procurer, au moyen de son autorité, des personnes capables de suivre leurs mauvais desseins et disposées à leur appétit.

1643. — Le 13 juin, je partis de Castres pour ma députation à la Cour sur l'advènement à la couronne de Louis XIIII, afin de faire les soubmissions de nostre fidélité et obéissance. Nous fusmes très favorablement accueillis et despeschés promptement, ce qui nous donna moyen de faire nostre voyage en moins de six semaines. Tout le monde tesmoigna de la satisfaction de nostre diligence...

Nous avons marié nostre fille Isabeau avec M. de Roux (3), le premier du mois d'aoust. Les pactes ont esté retenus par Bouffard, notaire, fils naturel de mon cousin de Lagarrigue. Leurs fiançailles furent bénites par M. Savois le mesme jour, et leurs espousailles le dernier dud. mois par M. Daneau.

J'ai constitué à nostre fille, avec ma femme, quatre mil livres et cent escus de robes consistant en une robe de sátin noir genois, garnie de belle dentelle de soie; en un habit de satin vert en broderie, garni de dentelle d'argent, pris à la boutique de Guérin. Outre lesquels, je luy avois faict peu de jours avant les fiançailles un habit de tafetas couleur rose, garni de dentelles d'argent et un deshabillé de burat vert, garni de dentelles de soie. Elle avoit encore, de l'hiver précédent, un habit de pous de soie gris meslé et un habit de burelle grise. M. de Lagarrigue, son parrain, luy a donné une belle robe de tabis noir. Nous l'avons assortie de linge et autres choses nécessaires, comme un beau poinson, d'un diamant

(1) Jean Du Poncet, sieur de La Trinque, conseiller du roi et auditeur à la Chambre des comptes de Montpellier.

(2) Voir E. Benoist : *Hist.. de l'Edit de Nantes*, Delft, 1693, in-4° tome II, p. 592 et 596.

(3) Jean Roux, sgr. de Teixode.

qui avoit cousté quarante escus, autre diamant en coulan qui en avoit cousté vingt, une boîte de sept diamants qui en avoit cousté vingt-cinq et un Saint-Esprit garni de diamants acheté quinze escus et une paire coffres, quarante livres, etc...

Le 25 octobre, les députés du Synode tenu à Mauvezin me prièrent, de la part de cette assemblée, de vouloir assister de mes soins et conseils les députés des villes et communautés qui viendroient demander leur maintenue en la Chambre pour l'exercice de la religion. Ils me rendirent une lettre du synode qui avoit pris délibération aux mesmes fins, me suppliant d'accepter cet employ en la qualité que je voudrois, pour la gloire de Dieu. Je leur respondis que je serois ravi de contribuer tous mes services dans l'ordre légitime et approuvé, et que je ne manquerois point de le faire aux occasions qui s'en offriroient, suivant les advis de Mess. de Jaussaud, de Ranchin et autres plus anciens de la Chambre, de peur de n'entreprendre rien mal à propos et dont la formalité pust estre censurée et servir à nos ennemis de prétexte de blasme...

1647. — Le 28 novembre, nostre fils aisné, Henri, ayant pris ses degrés à Cahors, fut reçu advocat en la Chambre (1)...

1649. — Le 24 may, ma fille de Roux s'est accouchée d'un gros garçon que je prie le bon Dieu de vouloir combler de ses bénédictions. Il fut baptisé à Damiate et nommé Jean-Louis, par moy et Mlle Anne de Roux, sa grand' tante, qui le présentasmes.

Le 6 juin, nostre niepce de Portes rendist l'esprit et fut enterrée le lendemain matin assez prestement, qui fut cause que le convoi funèbre ne fut pas si beau. Elle commença à estre portée en la forme ordonnée par le consistoire et d'ailleurs, que les anciens portèrent la dicte damoiselle (2).

Le 22e aoust (Sa Majesté ayant donné arrest en son Conseil du 27 juillet par lequel elle ordonne que l'exercice de la Religion seroit continué à Villegoudou comme il se faisoit auparavant les défenses de l'an 1638) (3), on commença à prescher le matin

(1) Il n'avait que dix-huit ans, d'après Madiane lui-même. (V. plus haut, 1629.)

(2) Il doit être question ici de Marguerite, fille de Jean de Portes, avocat à Castres, et d'Anne Le Roy, belle-sœur de Madiane. Elle avait été baptisée le 25 août 1626 et mourut par conséquent, dans la vingt-troisième année de son âge. Il est curieux de lire que les anciens de l'Eglise portèrent eux-mêmes le corps.

(3) On sait que Villegoudou est la partie de la ville de Castres située sur la rive gauche de l'Agout. Le culte protestant y avait été installé officiellement à la confrérie Saint-Jacques, par François Catel, conseiller au Séné-

et le soir dans la maison du sieur de Malacan, attendant qu'on soit pourvu d'un temple, nonobstant les efforts de MM. de Tolose qui y donnèrent tous les empeschements qu'ils purent avec aigreur et violence. Est à noter que Castres, perdu par ceux de la religion après les massacres de 1572, fut recouvré au mois d'aoust 1574 par l'entreprise que feu mon père fist sur cette ville qu'il emporta par escalade, et que l'exercice de la religion a esté restabli à Villegoudou le même mois dans la mesme maison, laquelle mon père occupa après son entrée pour la commodité et seureté de la ville, car M. de Lagarrigue, son frère, estoit posté du costé de Castres et luy se logea aud. Villegoudou, près la porte. Il me souvient d'avoir ouï dire à feu Bénasou, nostre métayer de Thorène, que, le lendemain de la prise, feu M. de Thorène, conseiller en la Cour, mon ayeul maternel, voulant venir à la ville pour se conjouir avec toute sa famille de cet heureux succès et n'ayant pas assez de chevaux, il porta à bras feu ma mère, de Thorène ici. Il disoit que, comme ils furent entrés et descendoient de la porte vers le pont, ils rencontrèrent feu mon père, à la teste de cinquante hommes armés, qui alloit vers la porte, estant habillé de velours vert, et m'assuroit qu'il n'avoit encore aucun poil à la barbe (1).

1650. — Lors de la mutation consulaire, Nicolas et La Baume, advocats à la Cour estant dans la maison de ville l'un second consul de l'année et l'autre qui l'avoit esté quelques années auparavant, firent dessein de me mettre en ter (2) de second consul, disant que c'estoit le premier rang de ceux de la religion, puisque

chal de Carcassonne, sur les lettres patentes du roi Charles IX autorisant la continuation des prêches à Castres et à Villegoudou, le dimanche 4 déc. 1564 (*Journal de Faurin*, p. 30). Mais les Religieux revendiquèrent bientôt leur local dans lequel cependant les huguenots furent maintenus à nouveau par let. pat. du 2 janvier 1566 et dont ils jouirent moyennant une location au profit des pauvres, de 1602 à 1631. A cette dernière date, les ecclésiastiques s'emparèrent « par voie de faite » de la salle et en confisquèrent même les meubles (Factum dans les minutes du not. Martel.) Alors, les protestants continuèrent leur culte dans la maison de Jacques Bissol, sieur de Malacan. Le président Garaud de Donneville voulut le faire supprimer. Il obtint de la Chambre de l'Edit un arrêt de partage à ce sujet, et le Conseil d'Etat, tranchant en dernier ressort, défendit l'exercice de la Religion Pr. R. à Villegoudou, le 19 juillet 1638, arrêt auquel Madiane fait allusion ici. Repris en 1649, le culte protestant fut définitivement supprimé là en 1665, sous le fallacieux prétexte qu'il ne pouvait être célébré dans deux temples différents puisqu'il n'y avait qu'un seul consistoire.

(1) Voir : *Mémoires de Gaches*, p. 188 et note.

(2) Au sujet du mot *ter*, voyez plus haut.

le Roy avoit ordonné que les catholiques fussent premiers. Ils estoient poussés de malice et de vanité désirant que je fusse obligé de prendre cette place qu'ils avoient occupée avec plaisir. A quoy je m'opposai et représentai qu'on ne pouvoit me faire ce tort parce que j'avois esté deux fois premier consul, et que depuis l'an 1318, pas un de ma famille n'avoit esté mis jamais qu'au premier ter. Leur dessein fut sans effect, le conseil ne m'ayant pas voulu donner ce subject de plainte ; seulement, ils me firent le premier du Conseil après le premier ter, suivant l'ordre de la ville.

Le 21 mars 1650, à six heures du soir, M. le lieutenant Le Roy mourut dans la résignation d'un parfait chrestien, et un mespris de la mort sans exemple. Il fut enseveli le lendemain, à quatre heures du soir, estimé et regretté des grands et petits, avec une des belles assemblées qu'on ait vu dans Castres.

1650. — Le 15 ou 16 may, Henri a faict son premier plaider pour soustenir les biens d'une Marie Saurin qui s'estoit perdue et demeurée absente quatorze ans environ sans qu'on sust où elle estoit que par des nouvelles fort incertaines qui disoient qu'elle estoit à Marseille. Elle plaidoit contre une femme sortie d'un mesnage de bohémiens laquelle se disoit Marie Saurin et, ayant esté instruite de quelques personnes malaffectionnées à Jean Grimaud, tuteur et possesseur des biens de la pupille Marie Saurin, avoit demandé d'estre maintenue devant le juge ordinaire de Castres lequel, préoccupé, comme toute la ville, par les pratiques de cette bohémienne, lui octroya, sans connaissance de cause, la saisie de tous les biens. Il y eut appel qui fut anticipé en la Chambre où la cause fut plaidée par mon fils et celuy de M. de Jaussaud ; et, non obstant la préoccupation et la faveur contraire contre une absente qui passoit pour une chimère, la Cour octroya trois mois pour faire venir la d. Saurin de Marseille (1). Ce fut une cause

(1) La cause dont parle ici Madiane est certainement la plus curieuse et la plus embrouillée de toutes celles plaidées à la Chambre de l'Edit, à Castres. — Marie Saury, non Saurin, d'après les Registres des naissances des Protestants (greffe du Pal. de j. de C.), orpheline à huit ans, fut mise en tutelle chez son plus proche voisin, J. Grimaud, qui songea bientôt à se débarrasser de cette enfant. Il la remit à un coquin, de ses amis, afin qu'il la noyât. Celui-ci trouva plus simple de la céder à des bohémiens de passage qui l'emportèrent. Elle roula avec eux une dizaine d'années, puis, tout à coup revint à la maison paternelle dont Grimaud s'était emparé. Grimaud, point du tout disposé à reconnaître sa pupille, et acculé à un procès, suborna une fille de sa connaissance et la présenta comme la vraie Marie Saury, en

singulière, plaidée durant trois quarts d'heure par mon fils, pour son premier essay, n'ayant esté assisté d'âme du monde, dans un auditoire le plus plein et célèbre qui se fust vu depuis que la Chambre a esté assignée en cette ville. Dieu en soit loué et le veuille bénir. Henri a fait son second plaidé le 11 may 1651 pour un mari dont la femme avoit souffert de coups de baston. Il en est sorti avec grande satisfaction de tout le monde, bien qu'il se trouva mal. Il s'estoit préparé pour défendre la veuve de Falc qu'on vouloit empescher d'estre en cause pour demander la punition de son père, Bompar, meurtrier de son mari. Il ne plaida pas l'affaire qui fut portée au Conseil, pour favoriser le sieur de Lagarrigue, son beau-père.

Le 15e juin 1650 furent faictes les fiançailles de nostre fille, Janette, avec noble François de Bouffard, s. de Lagarrigue, mon filleul et cousin remué de germain (1). Le mariage fut béni par M. Jaussaud, ministre, le 19 juillet...

Le 13 août, j'ai vendu au consistoire la pierre des masures du chasteau de Thorène pour faire bastir un clocher à nostre temple (2). J'en ai faict bon marché à cause de cela, ayant voulu imiter feu mon père qui leur bailla le temple à vil prix...

Le 13e décembre, il arriva un accident très funeste dans la famille de M. de Ranchin. Le matin entre sept et huit heures, une femme de chambre, nommée Isabeau, porta une escuellée d'orge mondé à Mme sans qu'elle le luy eust commandé. L'ayant trouvée mauvaise à la première bouchée et la voulant laisser, Isabeau l'obligea à achever, dont elle se trouva très mal d'abord. Elle envoya chercher Lacaux, médecin de la maison, qui, se trompant, luy dict que c'estoit la matrice ou son érésipel. Elle passa environ

opposition à l'autre. La Cour, fort embarrassée de juger, fait arrêter les deux femmes que l'on promène dans Castres pour savoir qui les reconnaîtrait. Mais chacun prend fait et cause pour l'une des deux Marie, et voilà la ville entièrement divisée. La Cour ne le fut pas moins. Les voix des juges se trouvèrent partagées en nombre égal, le 1er mars 1651. Les deux Marie demeurèrent en prison quelque temps encore. Personne ne s'intéressant plus à leur procès, on finit par les relâcher. Chacune d'elle retourna à ses bohémiens, et Grimaud conserva les biens usurpés. Cette affaire dura plus de deux ans.

(1) Il était veuf de Anne d'Alary.

(2) Ce château avait été bâti sur le très ancien fief de Navès, par Raymond Tourène, bourgeois de Castres, qui lui avait donné son nom, vers 1250. (Voir *Mém. de Gaches*, p. 155 et 214, notes ; et aussi une étude sur *La Seigneurie de Navès*, par C. Barrière-Flavy, Albi, 1892, in-8°).

deux heures ainsi, jusqu'à ce que le valet de chambre du conseiller, son fils, en eust porté autant à son maistre et avalé les restes. Cela ayant agi sur l'un et l'autre, on manda venir Ducros, médecin (1), et Defos, jadis apothicaire, qui recognurent d'abord le poison et secoururent la mère et les deux derniers, mais trop tard pour la dame qui en mourut six jours après dans des douleurs extrêmes ; mais avec une patience et une résignation exemplaires. La femme de chambre fut condamnée, pendue et bruslée deux jours après, n'avant voulu rien confesser. Le conseiller et le valet sont, en apparence, hors de danger. Cette bévue de Lacaux, premier médecin, n'estoit pas la première. Il y a quelques années seulement qu'il fist mourir aussi désastreusement Mme d'Isarn, fille de M. de Ranchin, pour luy avoir donné du sublimé mal préparé (2). Mais le poison dont on a usé en cette occasion, suivant la vérification des médecins, estoit d'arsenic qui brusla l'estomac de cette pauvre dame. Cette année a esté funeste en cas exécrables. Il y a cinq ou six mois que Bompar, le jeune, tua son gendre Falc, d'un coup de pistolet. Quelque temps avant on avait trouvé un portefaix dans le pré des Jacobins qu'on disoit s'estre luy mesme ouvert le ventre d'un coup de rasoir.

1651. — Le 9e d'avril, Isabeau Le Roy, ma niepce, a esté promise à Noble Godefroy d'Astuge, seigneur de Bautian, fils puisné de M. de Corné.

Le 1er de juillet, le fils aisné de mon gendre de Lagarrigue fut tué, à Montauban, par le fils de Pujol qui l'attaqua à la promenade, bien qu'ils eussent esté accordés. Sa générosité luy cousta la vie, ayant donné quartier deux fois à son ennemi pour qu'il reprist haleine (3).

1652. — Le 23 juillet, un orage furieux arriva vers les cinq à six heures avec tonnerres qui continuèrent plus de vingt heures

(1) Le médecin Pierre Lacaux était gendre du chirurgien connu Gabrie Ducros dont il est question ici. Il avait épousé Isabeau, fille de Marguerite Dupin, femme de Ducros en premières noces. Lacaux laissa plusieurs enfants, entre autres, Pierre, né en 1634, pasteur à Gijounet, Viane, puis Castres, qui, à la révocation de l'édit de Nantes, se réfugia à Londres avec son frère, Paul, médecin à Montpellier et leur sœur Anne.

(2) V. *Mém. de l'Académie des Sc. Ins. et B. L. de Toulouse : Notice sur le poète Ranchin*, 1887, in-8°.

(3) François de Bouffard-Lagarrigue avait plusieurs enfants d'un précédent mariage avec Anne d'Alary. Le premier inscrit au reg. des baptêmes est Jean-Antoine, né en février 1634. Si c'est de lui qu'il s'agit, il n'avait donc que dix-sept ans.

et la pluie plus de deux jours, qui enfla si fort la rivière qu'elle touchoit le plancher du pont neuf. Elle emporta plusieurs moulins et fist d'extrêmes dommages, comme aussi Durenque et tous les autres ruisseaux. Les gerbes et le foin furent fort endommagés et la continuation des pluies rendit la récolte plus misérable qu'on ne l'avoit vue de mémoire d'homme, ce qui menace de la famine, avec la guerre et la peste qui infestent la plus part des pays du royaume. Depuis, nous avons appris que les inondations avoient esté beaucoup plus grandes encore dans le voisinage le long de la Garonne, Tarn, Aveyron, et autres rivières des deux provinces où elles ont fait des dommages inexprimables...

Cette année, le 8 apvril à neuf heures du matin, a esté vue une grande éclipse qui couvroit les trois quarts du soleil. On a vu d'estranges effects de ses influences, soit par les désordres de la guerre, qui a ravagé toute l'Europe, peu de provinces exceptées, ou de la peste qui a esté presque universelle et la disette qui a esté extrêmement grande partout...

1653. — Le 25 janvier, ma femme et moy avons fait testament soubscrit par Bouffard, notaire...

Le 10 février, ma fille de Roux s'est accouchée d'un garçon posthume. Il a esté dommé Jean par M. Voisin, ministre de Saint-Paul.

Le 28 aoust, mon fils aisné, Henri de Bouffard, a fiancé demoiselle Esther de Mordagne... (1) Ce mariage fut béni et consommé à Labatudié, la veille de la Saint-Michel, où nous eusmes M. de Jaussaud pour ministre. Nous fusmes obligé d'aller là, à cause de la maladie de M. Druliet, conseiller en la Cour, nostre hoste, qui mourut le lendemain, ce qui troubla fort nostre joye...

1654. — Le 8e de juin, mon fils, François est parti pour aller à Paris ; Dieu veuille le bénir...

Le 12 aoust, matin, pendant qu'on estoit au presche, advint une éclipse de soleil fort petite, contre les pronostications des astro logues qui la faisoient fort grande avec des présages funestes de ses effects, en telle sorte qu'on n'a jamais attendu une éclipse avec plus de consternation et d'effroy de la plus part du monde qui s'enfermoit dans les maisons avec feux et parfums (2). Pour faire

(1) Fille de Jean et de Jeanne de Puech, présentée au baptême par Jacques Mordaigne, avocat à Saint-Antonin, et par Esther de Gros, femme du sgr. de Lagascarié, à Castres, le 6 avril 1637.

(2) Moyse Amyraut, savant professeur à l'Académie protestante, de

paroistre comme nous devions estre exempts de craintes soubs la protection de Dieu, je montai à cheval pendant l'éclipse et allai voir le comte de Bieule, à Gaix...

Le 21 octobre, M. Gaches a porté, en ma présence, les mémoires de son père à M. Gaches, ministre, pour les porter à Paris avec dessein de les faire imprimer. Il luy a promis de me les rendre, ou à mes enfants en défaut de moy, comme m'estant chargé de les luy conserver pour la mémoire de son père. Il les a rendus...

M. Savois, un de mes plus inthimes, personnage recommandable en toutes bonnes qualités, asgé de soixante-dix-huit ans, qui avoit exercé le Saint-Ministère 54 ans et servi les 37 dernières en cette Eglise, nous fut ravi le 11 novembre 1654, à onze heures du soir (1). Le matin, il m'avoit prié de luy faire venir le corps de l'Eglise, le juge, les consuls, Mess. de Lagarrigue, de La Gascarié et autres principaux au nombre de douze, pour leur faire ses adieux, ce qu'il fist à deux heures de l'après disnée, par un discours, d'un quart d'heure, avec une solidité et piété inexprimable, Dieu luy ayant donné cette vigueur dans l'agonie. Il commença par une courte prière, demandant l'assistance divine, et continua par une recognoissance de l'obligation qu'il avoit à cette Eglise de l'avoir recueilli dans sa persécution. Il parla du déplaisir qu'il avoit de n'avoir pas pu la servir comme il debvoit et luy demandoit pardon ainsi qu'à tous ceux qui se pouvoient estre offensés des censures qu'il avoit faites sans malice, pour la gloire de Dieu et repentance des pécheurs. Il dict qu'il avoit toujours embrassé la vérité et pureté apostolique, résistant à toute nouveauté. Il nous exhorta à ne point nous laisser entraisner ; à considérer que toutes les Eglises protestantes de l'Europe estoient de contraire sentiment, que cela produiroit un schisme dans nos Eglises battues par l'orage de tous costés ; à demeurer fermes en la profession de la vérité, sans considérer nostre faiblesse, que Dieu nous protégeroit, et que, s'il osoit, il nous rappelleroit l'exemple de la fermeté et du zèle de nos

Saumur, a laissé au sujet de cette éclipse, qui émut toute la France, un curieux sermon dont le texte est pris dans Jérémie, ch. X, vers. 2. Il y a deux éditions de ce discours : 1° Saumur, 2° Charenton-Paris, 1654.

(1) Pierre Savois, né à Mauvezin (Gers) en 1576, exerça d'abord le ministère à Lectoure où il eut une conférence contradictoire avec le capucin Daniel de Saint-Sever, touchant la descente de J. C. aux Enfers, imprimée sous ce titre : *La Christomachie*, etc... Lectoure, 1611, in-8°. — Le Synode de Millau accorda Savois à l'Eglise de Castres où il arriva « ... avec sa femme et sa famille... » le 4 novembre 1617 (*Suite des Mémoires de Gaches*, Albi, 1894, p. 22, in-8°).

pères pour réchauffer nostre tiédeur ; néantmoins, il nous conjuroit de ne nous esloigner jamais de l'obéissance et fidèle subjection de Sa Majesté. Il nous pria d'avoir quelque considération pour sa pauvre femme et pour son petit-fis (1) auxquels il conseillait de ne rien demander à l'Eglise pour l'année de deuil qu'on a accoustumé de payer, puisque Dieu luy avoit assez donné. Il exhorta les ministres de s'employer à faire cesser le malentendu qui est entre quelques pasteurs de Montauban sur quelques petites aigreurs qui les ont esmus (2).

Après, il fut fort vexé de douleurs au ventre, en suite de la prise des eaux de Vic, qui l'obligeoient à se plaindre avec grande modération ; il resta en langueur jusqu'à onze heures de nuict et se trouvant fort soulagé, il dit alors :

« Loué soit Dieu ! qui, par sa grâce,
« Tourna vers mon tourment la face.
« Il voit ma peine et mon souci
« Et tous mes péchés efface
« Qui sont cause de ceci. »

Il ajouta encore :

« Oublie la mauvaistié
« De ma première jeunesse,
« De moi, selon ta pitié,
« Te souvienne en ma vieillesse
« Et dans ma grande détresse. »

Et ayant fait semblant de vouloir reposer, on prit garde qu'il expiroit. Sur quoy, M. Daneau fit la prière et le remit entre les bras de Dieu. J'ai oublié de dire qu'après l'exhortation cydessus mentionnée, M. Gaillard, ministre de Montauban, fut invité à faire la prière qu'il fit aussi belle et touchante qu'il s'en soit jamais faite, et toute la compagnie fondait en larmes.

M. Savois fut enterré le lendemain... Toute la ville s'y trouva, ayant fermé les boutiques. Les rues estoient toutes pleines de

(1) L'extrait de naissance de cet enfant nous donnera les noms de chacun des membres de cette famille : « Le 25e janvier 1641, par M. Verdier, ministre du Saint-Evangile, a été baptisé Pierre, fils de Maître Jean Savois, advocat en la Cour et Chambre, et de damoiselle Marthe de Cambis, mariés présenté par Maître Pierre Savois, ministre du Saint-Evangile en ceste Eglise, et damoiselle Marie de Garros, sa femme, père et mère dud. Jean (Greffe du Palais de J. de Castres).

(2) V. l'art. Joseph Arbussi dans *La France protestante*, 2e édition.

monde, depuis la maison du défunt, jusques au cimetière, quoiqu'ils soient très éloignés l'un de l'autre. Il fut remarqué par plusieurs que, par un temps serein qui duroit depuis plusieurs mois, la pluie commença avec l'assemblée, assez doucement d'abord, et, après quelle fut retirée, elle se renforça beaucoup et dura toute la nuict, comme pour tesmoigner que le ciel prenoit part à cette affliction et perte publique.

1654. — Le 17 décembre, Jeanne Le Roy, ma très chère femme, décéda à huict heures de la nuict, après avoir passé trente-cinq années avec moy dans un mariage fort heureux et fort doux ; comme elle l'a protesté peu de jours avant sa fin. Elle fut travaillée durant cinq ans d'une indisposition contractée en venant de baptiser Jean-Louis de Roux, nostre petit fils, et souffrit en une patience exemplaire, particulièrement une quinzaine de jours avant sa fin qui couronna bien toute sa vie, ayant reçu la mort avec une modération extraordinaire. Quant elle sentit les approches, elle me fist appeler, et m'ayant dict qu'il falloit penser à s'en aller, elle me pria de luy parler de Dieu.

Je le fis, et parcourus tous les endroits des psaumes propres à la consolation : 5, 23, 25, 31, 32 , 38, 42, 51, 88, 123, 130, 142. J'adjoustai encore ces méditations excellentes qui se trouvent à la fin de la *Pratique de piété*, et la pauvre femme, prenant la parole pour tesmoigner sa disposition en sa grande faiblesse, prononça avec sa voix esteinte :

« Oublie la mauvaistié
« De ma première jeunesse
« De moi, selon ta pitié,
« Te souvienne en ma détresse. »

Et après elle ajousta :

« Tourne à mon tourment ta face.
« Vois ma peine et mon souci
« Et tous mes péchés efface
« Qui sont cause de ceci. »

Elle finit de parler en disant : « Mon âme en tes mains, je « viens rendre, car tu m'as racheté, O Dieu de vérité... » (1) et, de

(1) Cet *in manus* français se retrouve fréquemment dans les dernières heures des Réformés de ce temps. Voir, entre autres : *Les Protestants d'autrefois*, par P. de Félice, II, p. 158.

Alex. Morus rendit le dernier soupir en prononçant aussi ces paroles : Mon âme, etc.

mains jointes, me fist signe de faire la prière. Ce que je fis m'estant mis à genoux pour implorer la grâce et assistance de Dieu, afin qu'il luy plust de recevoir cette âme pénitente et régénérée entre ses mains miséricordieuses. Et après l'oraison dominicale, comme je finissois par la bénédiction, elle rendist doucement son esprit sans aucun mouvement de corps ni grimace de visage, en telle sorte que nous doubtions si elle estoit morte. Quelques jours avant elle avoit dict qu'elle était née un vendredi; avoit épousé un vendredi et qu'elle mourroit un vendredi. La nuict de sa mort et le lendemain se passèrent en un déluge de pluie, à la réserve du temps que nous la portasmes en terre où elle fut accompagnée de toute la ville, Mess. de la Chambre, les magistrats, les consuls, les ministres et une multitude de personnes de tout âge de tout sexe, avec larmes et louanges, à cause de sa vertu et de la régénération très chrestienne qu'elle avoit tesmoignée en sa mort. J'ay cru être obligé de laisser ce mémoire à mes enfants pour leur renouveler le souvenir de leur bonne mère et les inviter à l'imiter...

1655. — Le 20 octobre, M. Barricave (1), président au consistoire dict à M. Gaches qu'il falloit se garder de parler à la fille d'une boulangère, de la religion, qui traitoit mariage avec un papiste, parce que celuy qui le feroit pourroit estre en peine, qu'il falloit se contenter de parler à sa mère et à son oncle. Mais il luy fut reparti brusquement par tout le monde, qu'il ne falloit rien appréhender en fait de religion et pour conserver la liberté en matière de l'Eglise (2).

1656. — Le 18 avril ma belle-fille, Esther de Mordagne, s'est deslivrée d'un beau garçon, nommé Jean-Louis, baptisé par M. Gaches.

Le 1er juillet, la Chambre donna un arrest en faveur de mon fils et de M. de Malacam contre Jean-Marc de Villeneufve, conseigneur de Navès pour le regard de la seigneurie et justice de Thorène et Navès que la Cour a déclarées indivises (3). Nous n'employasmes personne du monde à la sollicitation, et j'éprouvai, en cette rencontre importante, fort peu d'affection et mesme de recognoissance des services rendus, depuis que je suis au monde, à parents, alliés, amis et ennemis en toutes les occasions que

(1) Jean.

(2) On était au début de ce temps de persécutions qui précéda la révocation de l'édit de Nantes.

(3) V. *Revue du dép. du Tarn*, 1892.

j'ay pu. Personne ne m'offrit ses assistances, autre que les sieurs Dumas, consul, et Rey, l'aisné.

Le mesme jour, ma cousine de Malacam rencontra Gorc sur le pont neuf, avec l'abbé qu'on appelle de Gaix (4), il luy tesmoigna son contentement de ce succès ; mais, estant passée, led. abbé dit à Gorc : « Ils n'en sont pas où ils pensent, car au pre« mier jour, on leur suscitera un autre procès avec les religieuses « de Vielmur pour leur réclamer Thorène. » Ce sont les suites des menaces de Fournials, père, et de l'archidiacre, en ressentiment de ce que nous avons donné la main à l'élection du consulat faict au grand advantage de la ville...

Le 19 aoust, mon fils François est parti pour aller servir en une commission que M. de Rambouillet luy a donnée pour Servières, en Vivarais, à la prière et par l'intervention de M. Gaches, le ministre.

Le 27 aoust 1656, Madamoiselle Le Roy, la lieutenante (1), décéda à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Elle finist dans une parfaite résignation et un grand mespris de la mort.

Le 26 octobre, Pauline, fille de M. de Lagarrigue a esté baptisée et tenue par mon fils aisné et Madame de Terson de Saint-Sernin, sa tante.

Le 12 décembre, j'ay marié ma fille Honorée avec M. Mtre Jacques de Ligonier, sieur de Saint-Jean, secrétaire du Roy, et luy ay constitué six mille livres de dot et cinq cent l. pour les bagues et joyaux, outre ceux qu'elle pouvoit avoir...

1657. — Le 5 ou 6 avril, M. Bataille me pria de luy signer une déclaration portant que feu Mess. de Saint-Germier et de Lacger, sénéchal et juge, avoient au temple un banc qui estoit fleur de lisé, auquel le lieutenant et procureur du Roy avoient pris place et qui a esté changé par le consistoire, et aussi qu'il y avoit eu tousjours dispute entre led. de Lacger et le juge d'appeaux pour les préséances. J'ay aussi signé à M. de Lacger, conseiller, un autre sommaire pour tesmoigner que le banc des juges d'appeaux estoit simplement à l'écusson du Roy et que le lieutenant et le procureur du Roy avoient accoustumé d'y prendre place ; et d'avantage, que le lieutenant et procureur du Roy avoient un banc fleur-

(4) Jean XI de Cardaillac, abbé commandataire d'Ardorel, mort à Gaix en 1666.

(1) Elisabeth de Poncet, femme de Jean Le Roy, lieutenant juridictionnel du comté de Castres.

delisé à costé de Messieurs de la Chambre, et aussi eslevé (1).

Le 28 may, supplié par ma fille de Roux de me charger de la tutelle de ses enfants, je luy ay accordé sa prière, bien que j'eusse excuse légitime. Je le fis par un effect extraordinaire de mon amitié et de ma charité envers elle et les siens qui auroient fortune de se perdre, vu le désordre des affaires de cette maison de Lacadicié...

Le 6 juin, nous célébrasmes un jeusne pour implorer la grâce et protection de Dieu contre les mauvais desseins de nos ennemis. Il se passa avec dévotion et piété dans tout le corps de l'Eglise.

1658. — Il estoit arrivé un désordre, à Nismes, à raison du consulat des catholiques romains sur lequel tous les ennemis de nostre religion, bien que ce fust un intérest catholique plustost que de la religion, pensoient avoir trouvé une occasion favorable pour ruiner cette ville et, en tant qu'il eust dépendu d'eux, mettre le feu aux estoupes en désespérant ceux du voisinage, comme on l'a fait avec beaucoup de rigueur à Lunel, Mauguio et autres lieux. Les uns avoient pour but de ruiner nos Eglises, simplement, les autres d'allumer la guerre civile pour contraindre le Roy à faire quelque paix désadvantageuse avec l'Espagne. Mais le bon Dieu a voulu qu'après un arrest fulminant qui alloit à favoriser ce mauvais dessein, le Roy et ses meilleurs ministres, mieux informés, ont fait donner des ordres à la douceur. Cette affaire a esté traitée par M. de Mercueur, assisté de M. de Choupes, nonobstant les instances de M. de Bieule, de l'évesque et de l'Intendant qui avoient fait donner le premier, et exécuté fort doucement. C'est une protection merveilleuse du ciel envers nos Eglises affligées et consternées de tant de persécution.

1658. — Le premier mars, avec ma cousine de Lagarrigue, j'ay présenté au baptême un garçon du sieur Lafage (2), catholique romain, suivant la prière qu'il m'en a fait, bien qu'il soit papiste ; mais avec le consentement par luy donné que cet enfant seroit baptisé et instruit en la religion réformée, [en] un acte retenu par Raymond, notaire...

(1) Au sujet de ces luttes de préséance dans le temple, voyez les *Mémoires de Batailler*, p. 39 (Albi, 1894).

(2) Voici l'extrait baptistaire de cet enfant : « Le mesme jour, 1er mars « 1658, par led. s. Baux, pasteur, a esté baptisé Jean, fils de Pierre Lafage « et de Paule de Bouffard, mariés, présenté par Noble Jean de Bouffard, « s. de Madiane, et damoiselle Jeanne de Gros des Bordes, femme à noble « François de Bouffard, s. de Lagarrigue ». (Greffe du palais de justice de Castres).

Le premier novembre est née une fille à mon fils de Madiane, tenue par M. Mordagne, son beau-frère, et par Mlle de Scalibert, sa sœur, le 18e dud. mois...

1659. — Le 19 janvier est né un beau garçon à mon gendre, M. de Lagarrigue. Il a esté nommé Honoré.....Monsieur Ducros, médecin, ne prend point d'argent de nous. De temps en temps nous luy faisons divers présents, entre autres une fois d'une robe et d'une soutane de sarge faite pour mon fils, et depuis, d'un habit drap, pris chez M. Mordagne (1).

1660. — Le 8 juin, Jean de Landes, s. de La Gascarié, mourust d'une colique qui l'emporta dans quatorze heures en sa quatre-vingt-deuxiesme année. Il mourust fort résigné et résolu et fit une glorieuse fin après une longue vie. Il se laissa fourber par son frère et son neveu, Saint-Palais, pour son héritage qui est retourné dans sa première religion (2).

Le 21 juin, un peu après quatre heures du matin, il y a eu un grand tremblement de terre qui a fort estonné les gens de bien (3), voyant manifestement cet advertissement du bon Dieu,

(1) Les médecins du temps de Molière n'étaient pas exigeants.

(2) Lagascarié mourut donc sans enfants. Il avait épousé Esther de Gros, sœur de la femme de Samuel de Bouffard-Lagarrigue, veuve d'Antoine de Thomas, sgr. de Roquecourbe. Sa fortune s'était considérablement accrue par l'héritage qu'il reçut d'Honoré de Saint-Marc, bourgeois de Castres, d'une famille originaire de Toulouse, vers 1643. Il avait été le bras droit de Rohan pendant les guerres de ce duc en Languedoc. On peut voir à son sujet les *Mémoires de Bouffard-Madiane* et aussi *Le Mercure François* qui fait mourir un Lagascarié, peut-être le fils du nôtre, au combat de Caussade, le 9 janvier 1622 (VIII, p. 432 à 434.) Le frère aîné de Lagascarié, Abel, sgr. de Saint-Palais, gentilhomme de la chambre du roi, aide-maréchal de camp, chevalier de l'ordre, avait épousé Marquise de Narbonne-Caylus dont il eut Annibal de Landes, sgr. de Saint-Palais, garde du corps, lequel obtint des lettres de noblesse « ... en considération de plus de dix années de service... », par arrêt du Conseil d'Etat du 28 février 1670. — Lagascarié avait un autre frère appelé Samuel.

(3) Ce fait est relaté dans tous les livres de raison du temps : « Le lundi 21 juin, sur les 4 heures et demie du matin, on sentit trois secousses de tremblement de terre qui ébranlèrent divers planchers ; ce qui causa une grande épouvante, sans autre mal, et ne dura que demi quart d'heure environ... » (Msc. anonyme de Castres). — Quelques-uns exagérèrent : « Mémoire que le lundi 21 juin 1660, à 4 heures du matin, la terre a tremblé et a si fort secoué les maisons, tant dans Castres qu'à tous les lieux circonvoisins que tout le monde a esté extraordinairement épouvanté. Depuis, on a écrit de Paris et de plusieurs autres lieux que ce tremblement avoit esté général partout le royaume et qu'à Bagnères, en Bignorre, il avoit abbattu plusieurs maisons, le clocher et partie de l'église, et qu'il dura pendant 7 à 8 jours » (Liv. de r. de Jacques Martel).

justement envoyé à cause de nostre mauvaise et désordonnée vie. Néantmoins, on a vu la plus part des habitants de cette ville prendre le frein aux dents, et affecter de goinfrer et se moquer de cet événement, jusques là qu'ils ont redoublé leurs débauches aux cabarets, aux collations scandaleuses qui se pratiquent tous les jours. Plusieurs que les exhortations publiques avoient empesché d'aller à la comédie y sont allés par fierté, faisant les esprits forts, ou par complaisance, n'osant refuser aux autres, les femmes et les filles ayant renchéri sur les hommes pour lesquels elles ont esté des allumettes à exciter leur lubricité et leur débauche. Depuis, on a su que ce prodige s'est estendu aux environs et qu'il a enveloppé tout le Languedoc et Guienne. Dieu veuille avoir pitié de nous et fléchir nostre cœur pour nous mener à une sérieuse repentance qui destourne de dessus nos testes les fléaux couverts du courroux de l'Eternel justement irrité contre nous.

Le 18 novembre est né Alexandre Bouffard de Lagarrigue.

Le 28 novembre, j'ay presté le registre des privilèges de la ville à M. Bataille. — Rendu.

1661. — Le 12 janvier est né François, second fils de mon aisné.

1662. — Le 2 may, j'appris d'un Tolosain, que M. le Prince de Conti (1) estoit mal animé contre M. de Bieule à cause de quelque discours qu'il avoit tenu à son secrétaire sur le sujet de la réconciliation de son frère et de sa retraite sans luy dire adieu.

Le vendredy 5 may arriva un estrange accident. Sept ou huict jeunes gens, poussés par des esprits artificieux, se laissèrent engager par les instances d'Asémar, un des plus grands scélérats, assassin que nous eussions dans la province, protégé par beaucoup de gens, et favorisé de la justice, qui par les chicanes et les guerres luy avoit fourni expédients et moyens d'allonger une certaine procédure en la chambre, ce qui avoit porté ses parties, quoique de la religion, à se départir de leur privilège et demander le renvoy au parlement qui avoit envoyé chercher le prévenu par un huissier, trois archers et huict hommes de pied. Ceux-ci furent attaqués par lad. jeunesse (2), accompagnée de quelques valets qui entourèrent le prisonnier avec grand meurtre, savoir : le beau-frère de celuy dont on poursuivoit la réparation de la mort,

(1) Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur de Languedoc de 1660, à sa mort, 1666.

(2) A une lieue et demie de Castres, entre les métairies de Latourrette et de Mottes.

deux archers, les fils du meurtri et deux autres blessés (1).

1663. — 24 février. Depuis quelques mois, j'ay pris en garde un sac assez gros des papiers de M. Baltasar, qu'il m'a dit estre rempli de son travail de diatribe contre Baronius.

Le 5e avril, M. Baltasar, m'a envoyé par Incisèque, sa servante, un autre sac avec une étiquette attachée avec une épingle disant que ce sont papiers concernant la prétention du pape du droit de disposer des empires et de la donnation de Constantin et testament de Saint-Remi ; Item, un autre concernant les droits de souveraineté et droits royaux ; un autre plus petit, concernant les moines et leurs exemptions ; encore un autre plus petit sans aucune étiquette ; deux autres sans étiquettes, faisant en tout sept sacs que j'ay mis dans un coffre, pour les luy garder et rendre à sa volonté (2). J'ay retiré une déclaration desd. sacs,

(1) Azémar fut délivré.

(2) Le bagage littéraire de ce savant devait être considérable et très varié, si l'on en juge par ceci et par le titre de ses lectures à l'Académie de Castres, fondée par Ranchin, Pélisson et autres, où il fut admis le 15 janvier 1658. Les voici, à des dates diverses, d'après les registres manuscrits de cette société conservés aux archives de cette ville : « M. Balthazar, « avocat du Roy à Auxerre, présente une paraphrase de l'Oraison domini- « cale... ; — lit son Traité de l'employ des estrangers au ministère de l'Estat, en France... ; — Idem, Traité de l'origine progrès et déclin des sciences... ; — Idem, Traité françois pour prouver que les évêques devraient être jugés « par les roys et leurs officiers... ; — De l'Institution du parlement de Paris « et des services signalés qu'il a rendus... ; — De l'origine des Maistres des « Requestes de l'hôtel du Roy... ; — De la Musique et de l'harmonie... ; — « De la pluralité des mondes... ; — De l'observation des lois impériales « en France... ; — Des droits et prérogatives du grand aumosnier de « France... ; — *De origine patriciorum stante republica Romana...* ; — « Défense de l'autorité royale contre les attentats du cardinal de Retz, etc. « etc... ; — Traité de la monarchie française... ; — Traité pour faire voir « que le Roy peut permettre aux archevêques et autres de nommer leurs « successeurs... ; — Traité de l'autorité des roys et princes souverains en « l'ordre extérieur de l'Eglise... ; — Traité de l'office de chancelier... ; — « Traité qui montre en quel temps les duchés et comtés ont été rendus « héréditaires en France... ; — Traité pour savoir si le domaine royal a « été de tout temps inaliénable, si ce n'est à la faculté de rachat perpétuel... ; — Le mariage d'Apollon et de Christine, reine de Suède, en vers élégiaques... ; « — Des droits du Roy de France sur le duché de Milan... ; — Des droits « du Roy de France sur les comtés de Flandre, de Roussillon et sur le royaume « de Navarre... ; — Deux distiques latins sur ce que l'auteur est né à midi « et que son fils est mort à la même heure... » — Même après sa mort, l'un « de ses confrères, Balarand, lit un « Avis de M. Balthazar au Parlement de « Paris sur le procès de M. de Cheneilles, conseiller, accusé d'avoir voulu « livrer Saint-Quentin aux ennemis du Roy. »

du 25 may 1663, pour justifier ce qui est, en cas il décédast subitement (1).

M. Baltasar estant décédé le 21 de juin au soir (2) et ayant laissé ses papiers au consistoire de Castres avec la direction de toutes ses dispositions en faveur des pauvres et de la religion, je sollicitai incontinent le consistoire de retirer les sept sacs de ses recueils que je gardois, ce qu'ils ont fait cejourd'hui mercredi onziesme juillet, m'en ayant fait receu au dos de mon billet que j'avois donné au défunt quelques jours avant sa mort, le 24 may, pour retirer de luy une déclaration de ce que je luy gardois, laquelle il m'envoya le lendemain par Magdeleine, sa servante; ce que je fis pour éviter qu'on ne me pust soubçonner de luy garder autre chose. La déclaration est attachée avec le receu pour servir de mémoire en cas il se parlast plus de ces papiers. — Le consistoire ayant mieux aimé me donner une décharge par délibération du 11 juillet, je l'ay acceptée au lieu de receu qui estoit au dos de mon billet (3).

(*A suivre*)

---

(1) Cette déclaration existe encore dans les archives de la famille de Bouffard : « Je, Christofle Baltajar, advocat, recognois que Monsieur de « Madiane m'a fait la grâce de recepvoir en dépos entre ses mains sept sacs « pleins de papiers et recueils, tant contre le cardinal Baronius, que pour « servir au traicté que je fais de la monarchie Françoise, et que Monsieur « de Madiane n'a autre chose à moi appartenant que lesdicts recueils.

Faict à Castres, ce 25 de may 1663.

BALTAJAR.

(2) Une mauvaise lecture du manuscrit original, très défectueux et surchargé à cet endroit, m'a induit en erreur lorsque j'ai donné la date de la mort de Balthazar dans la nouvelle édition de *La France Protestante.*

(3) Voilà donc Madiane bien dégagé de la responsabilité des papiers de Christophe Balthazar. Bayle, si bien informé d'ordinaire, était dans l'erreur lorsqu'il dit dans son *Dictionnaire historique* à l'article qu'il consacre à ce personnage : « ... Après sa mort, l'Eglise de Castres a eu beau écrire lettres « sur lettres pour retirer ces dissertations, elle n'a pu seulement savoir ce « qu'elles étaient devenues... »

Mélanges

Les billets d'enterrement d'artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture. (1653-1712)

Nos recherches concernant l'histoire des billets d'enterrement nous ont amené à consulter un recueil de ces billets imprimés, conservé à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, et dont voici le titre manuscrit :

Billets d'enterrement et de Service de Messieurs de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture qui sont morts depuis l'Etablissement d'icelle en 1648 *jusqu'à l'année courante.*

Recueillis et mis en ordre par Antoine Reynès, concierge de l'Académie.

C'est un registre grand in-folio (1) composé de feuilles de carton sur lesquelles le concierge Reynès (2) a collé les billets par ordre chronologique en commençant par ceux des deux frères Louis et Antoine Le Nain enterrés à deux jours de distance, 24 et 26 mai 1648, quelques mois seulement après la fondation de l'Académie qui date du 1er février de cette même année 1648.

Le titre est encadré dans une intéressante vignette mortuaire : Dans le haut, deux enfants en pleurs, au-dessous, catafalque, crâne et deux torches renversées; sur les côtés quatre médaillons : *Les Honneurs passent*, sceptre et couronne ; *la Beauté passe*, une fleur fanée sur une tige qui se penche ; *les Richesses passent*, vase brisé avec pièces de monnaie qui s'échappent ; *le Temps passe*, un sablier dont la partie supérieure est vide.

(1) Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, Archives n° 137.
(2) Huissier et concierge de l'Académie royale de peinture et de sculpture de 1701 à 1738.

Le recueil contient 145 billets d'invitation aux obsèques, 7 invitations pour service de bout de l'an et 32 notes manuscrites sur les académiciens dont les billets n'ont pu être joints. Il provient des anciennes archives de l'Académie et fut mis à contribution par l'ancien bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, Etienne Arago, depuis conservateur du musée du Luxembourg, dans un article paru dans la revue « *L'Art* » année 1879, pp. 305-309 : *Les frères Lenain à propos d'un recueil mortuaire*, avec reproduction de trois billets d'enterrement et de la vignette du titre. L'auteur annonçait d'autres articles sur divers artistes d'après les pièces de ce recueil, mais ils n'ont pas paru.

M. Octave Fidière fit paraître ensuite : *Etat-civil des peintres et sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de* 1648 *à* 1713 *publiés d'après le registre conservé à l'Ecole des Beaux-Arts*. Paris, Charavay frères. 1883 in-8° XI-94. L'auteur donne le texte de tous ces billets et de toutes les notes manuscrites, mais nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile, pour l'histoire des artistes protestants de l'Académie royale de peinture, de détacher de ce recueil tous les billets les concernant, les billets d'enterrement des protestants convertis, ainsi que les notes manuscrites sur les protestants exclus de l'Académie en 1681 et décédés à l'étranger. Il y a, d'ailleurs, dans le texte imprimé par M. Fidière, quelques erreurs ou lacunes qu'il est bon de signaler.

On peut se demander à quel sentiment obéissait le concierge Reynès en réunissant tous ces billets. Etait-ce un simple collectionneur ? Nous le pensions d'abord, mais un document de la Bibliothèque nationale, qui avait échappé à l'attention de M. Fidière va nous en donner les véritables raisons. C'est un tableau in-f° plano de 66 × 48 avec ce titre : *Noms des protecteurs, des directeurs, des officiers et des académiciens de l'Académie royale de peinture et de sculpture qui sont morts depuis l'établissement d'icelle en* 1648 *jusqu'à l'année courante* 17 (04) *disposez dans le rang et charge qu'ils avaient lors de leur*

deceds (1). Dans le bas du tableau cette note manuscrite : « Présenté à Messieurs de l'Académie par Reynès « leur concierge qui en a fait la recherche et la mise en « ordre. Il supplie la compagnie de faire particulièrement « attention sur les noms de baptêmes, âges et pays, « affin que s'il y a quelque faute, il la corrige sur l'advis « qui luy en sera donné, etc. » (2). Il ajoute qu'il « répond « de la fidélité des dattes du deceds qui sont de la dernière « exactitude » ; c'est d'ailleurs ce que reconnaissait Mariette qui, en parlant de Reynès, disait toujours de lui « c'était l'exactitude même. » L'huissier concierge Reynès avait donc certainement réuni tous ces billets pour « la recherche et la mise en ordre » des noms des académiciens décédés, et ils lui ont servi à dresser le Tableau présenté à l'Académie.

Le recueil, dont les feuillets ne tiennent plus à la reliure, s'arrête par un billet d'enterrement de 1713, sans qu'on sache si Reynès avait continué sa collection jusqu'à la fin de ses fonctions en 1738. Le dernier feuillet collé sur la garde contient les billets de son prédécesseur, Pérou huissier concierge (1701), et de sa femme (1718).

La publication que nous faisons des billets d'enterrements protestants tirés de ce recueil, servira d'appoint aux biographies de ces artistes et fera connaître le peintre Thomas Pinagier signalé seulement dans Jal comme protestant et dont les ouvrages biographiques ne parlent pas ; il est vrai qu'il est mort jeune à 37 ans. Elle contribuera également à l'historique des billets d'enterrement chez les protestants français. Un intermédiariste en 1879 disait qu'il n'avait rencontré de billets d'enterrement pour les protestants qu'au commencement du

(1) Bibl. nat. Ln 10.1 Le catalogue de l'Histoire de France porte 1704 comme si la date entière était imprimée, il y a seulement 17, 04 est ajouté au crayon. Il résulte de cette constatation, que ce tableau des membres décédés de l'Académie devait être tenu à jour ; effectivement, on y a inscrit après l'impression trois membres décédés en 1703 et 1704.

(2) Ce tableau des académiciens par Reynès a été publié par G. Duplessis dans la *Revue universelle des arts*. Bruxelles, t. IV, 1856-1857, pp. 314-326, mais sans nous dire où ce document était conservé.

XIXe siècle et il demandait à quelle époque ils ont commencé à en faire usage ? (1)

On paraît encore ignorer (2) qu'il existe le billet d'invitation aux obsèques de Théodore de Bèze qui eurent lieu à Genève le 13 octobre 1605 (3).

Il serait intéressant pour cet historique de savoir à quelle époque on a commencé à citer des versets bibliques ; comme on le verra pour les billets que nous publions, cette habitude n'était pas encore prise, aucune formule pieuse ne s'y trouve, seul le billet de Jacob Van Loo (1670) porte une des formules habituelles des catholiques : *Requiescat in pace.* Cette formule est-elle due à la famille ou est-ce simplement une inadvertance de l'imprimeur ? On remarquera que tous les billets protestants dont nous donnons le texte débutent par : *Monsieur*, c'est une particularité que l'on ne trouve jamais dans les billets catholiques de cette époque.

Nous reproduisons, d'après un calque relevé sur l'original, le billet d'enterrement de Pinagier pour deux raisons, c'est qu'il est le plus ancien (1653) et qu'il prouve bien que cet artiste était de la religion protestante.

Pendant que les billets des catholiques indiquent le *convoi, service et enterrement*, ceux des protestants ont

(1) *L'Intermédiaire*, t. XII, 1879, p. 230.

(2) Voy. John Grand-Carteret. *Vieux papiers, vieilles images*, 1896. Chapitre III, lorsqu'il parle de l'antériorité des billets de décès (p. 65), ne peut en citer avant celui de 1645 concernant une religieuse, billet conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand.

(3) Dans la collection Dupuy à la Bibl. nat. Dép. des manuscrits, il en existe deux exemplaires (Vol. 415, f° 221 et vol. 348, f° 220), l'un d'eux était adressé à M. le Coner de Bullion. Un autre exemplaire se trouve à la Bibliothèque de la Société du Protestantisme français. Dans le *Bulletin* de cette société XXXVI, 1887. pp. 78-82, cet antique et vénérable billet a été reproduit avec l'article de Ch. R. (Charles Read) : *Billet d'invitation aux obsèques de Théodore de Bèze.* On trouvera reproduit un billet pour les mêmes obsèques, de même teneur mais sous un autre format, avec un bandeau typographique différent et l'addition de cet en-tête : *Programma rectoris*, dans *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin*, 1559-1798, par Charles Borgeaud. Genève 1900, grand in-4°, p. 313. Nous remercions l'érudit et obligeant bibliothécaire de la Société du Protestantisme français, M. Weiss, qui a bien voulu nous signaler ces documents.

MONSIEUR



OUS eſtes priez d'aſſiſter à l'Enterrement de Monſieur Pinagier, Peintre ordinaire du Roy en ſon Academie : qui ſe fera Mardy 7. Janvier 1653. à quatre heures du ſoir, dans le cimetiere du fauxbourg ſaint Germain, où il ſera inhumé. La compagnie aura agreable de s'y trouver.

M. Pinagier de la R.P.R. decedé le 6. Janvier 1653 agé de 37 ans

toujours la même formule : *Vous êtes prié d'assister à l'enterrement.* Le mot *service* est naturellement omis, le défunt étant transporté directement de la maison mortuaire au cimetière, sans passer par le temple, tandis que les catholiques passaient par l'église ; pour le mot *convoi*, qui a non seulement l'acception de transport mais aussi d'accompagnement, on comprendra sans peine qu'il n'était pas employé si on se rappelle les mesures rigoureuses édictées bien avant la révocation de l'édit de Nantes. L'arrêt du Conseil du 16 décembre 1642, qui ordonne que le cimetière des R. P. R. sera transporté à une distance d'au moins cent pas de l'église et du cimetière des catholiques, fait défense de faire leur enterrement en plein jour ni exposer les corps en public. Les arrêts de 1662, 1663 et 1664 règlent les enterrements des protestants qui seront faits le matin à la pointe du jour ou le soir à l'entrée de la nuit et non à autre heure et *avec dix personnes seulement.*

Nous pouvons nous rendre compte, par les billets de la collection Reynès, de ce qu'il en était de ces arrêts dans la pratique. Les enterrements eurent lieu aux heures suivantes : Pinagier à 4 h. du soir (janvier 1653), Louis Testelin à 6 h. du soir (août 1655), Louis du Guernier à 5 h. du soir (janvier 1659), Lans à 5 h. du soir (novembre 1661), Jacques Van Loo à 5 h. du soir (novembre 1670), Bourdon à 6 h. du soir (mai 1671), Moillon à 5 h. du soir (mai 1673), Ecman, l'heure n'est pas indiquée (juillet 1677); il en fut de même pour le billet suivant de Lombard (octobre 1682). Ces deux omissions étaient-elles volontaires ? Pour les enterrements des artistes catholiques, nous trouvons également 4, 5 et 6 h. du soir, mais le plus souvent, de 1648 à 1677, ils eurent lieu à 10 heures du matin et quelquefois à 8 et 9 heures.

Tous ces académiciens protestants furent inhumés « *au cimetière du fauxbourg Saint-Germain* », seul le billet du graveur Lombard (1682) indique le même cimetière, mais dans ces termes : « *au cimetière de la rue Saint-Père* ». Pour ce cimetière, on peut se reporter au récent article de M. Jac-

ques Pannier paru dans ce *Bulletin* (1) et qui donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet. Ce cimetière, après avoir occupé les terrains qui portent aujourd'hui les numéros 51 et 49 de la rue des Saints-Pères, c'est-à-dire les deux coins de la rue de Taranne et du boulevard Saint-Germain, était, depuis 1604, sur l'emplacement du n 30 actuel, entre l'école des Ponts-et-Chaussées et la rue Perronet.

Quant à la contexture des billets d'enterrement à cette époque, celui de Pinagier (1653), que nous reproduisons, avait été précédé par un billet de plus petite dimension, ceux des frères Le Nain (1648) ont 17 c/m de large sur 6 de hauteur sans les marges, tandis que ceux d'époque plus ancienne, que nous avons pu retrouver ailleurs pour les années 1634 et 1636, sont d'une grande simplicité, impression en hauteur et non en largeur, dans le genre de celui de Théodore de Bèze, mais sans vignette, le V initial, non orné, embrasse seulement les deux premières lignes (2). Les billets qui suivent le billet de Pinagier lui sont identiques; pour celui de Van Loo (1670) le format s'agrandit 22 × 13, le V au lieu d'être orné de crânes comprend des personnages et il est entouré d'un gros boudin semé de larmes; les suivants de Moillon, Ecman et Lombard sont d'un format encore plus grand 27 × 12, celui de Bourdon n'a pas le V orné, c'est la lettre M de Monsieur qui forme une vignette qui n'a rien de funéraire.

Nous pensons que dans cette étude de billets d'enterrements protestants de la seconde moitié du XVII[e] siècle, il ne sera pas inutile de rappeler la lettre de Colbert, adressée au peintre Le Brun, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, le 10 octobre 1681, concernant l'expulsion des membres protestants de cette Académie :

(1) *Le Cimetière des protestants de Paris, rue des Saints-Pères au XVII[e] siècle.* Bull. Soc. hist. du protestantisme français, 1906, p. 249.

(2) Dans un article sur les billets d'enterrement que nous préparons pour le *Bulletin de la Soc. hist. et archéol.* « Le Vieux papier », nous donnerons la reproduction d'un billet de juin 1634.

Le Roy ayant esté informé que les sieurs Tetelin, secrétaire de l'Académie de peinture et sculpture, Michelin, adjoint-professeur, Ferdinand, Bernard, Rousseau conseillers de l'Académie, Lespagnandell et Ferdinand, académiciens sont tous de la relligion prétendue et réformée, Sa Majesté m'ordonne de faire sçavoir à M. Le Brun qu'elle veut qu'ils soient dépossédez de ces fonctions, et que l'Académie en eslise d'autres en leur place qui soient catoliques. Sa Majesté veut pareillement qu'il ne soit admis aucun eslève dans l'Académie qui ne soit catolique. Faict à Seaux ce 10e octobre 1681.

COLBERT (1).

Cette exclusion laissait encore dans l'Académie plusieurs de leurs coreligionnaires. Voici en effet ce que nous lisons dans le procès-verbal du 31 janvier 1682 :

« Sur le rapport fait à l'assemblée, que les sieurs d'Agard et Eudes (Heude), peintres, se sont réfugiés en Angleterre, l'un pour se rendre de la religion prétendue réformée et l'autre pour des raisons particulières, a esté résolu que les noms desdits d'Agard et Nicolas Eudes seraient rayés des Registres de l'Académie dont la compagnie les a déclarés exclus conformément à l'intention du roi. »

Il restait également le graveur Lombard qui décéda le 31 octobre 1682 et fut enterré comme protestant, peut-être aussi Forest.

Quant aux réintégrations après conversion c'est dans l'ordre suivant qu'elles se firent : Samuel Bernard fut le premier qui entra dans la voie de l'abjuration, le 20 octobre 1685; et le 27, suivant, l'Académie « estant assemblée à l'ordinaire, M. Bernard Conseiller professeur s'y est présenté en suite de l'abjuration qu'il a faite de la Religion prétendue réformée. La compagnie l'a reçu avec d'autant plus de joye et de satisfaction qu'elle a eu le chagrin d'en avoir

(1) Voy. *Académie de peinture et sculpture. Henri Testelin. Expulsion des protestants. Revue des documents historiques* d'Etienne Charavay, t. II, 1875, pp. 25-31, avec le fac-simile de cette lettre, laquelle fut vendue 199 francs à la vente Benjamin Fillon en 1877; nous ignorons le nom de l'acquéreur.

été privé pendant quelque temps ayant autant d'estime qu'elle a pour son talent. Elle lui a donné la place qu'il avait dans le rang de MM. les Conseillers Professeurs avant son éloignement de l'Académie et elle espère que sa conversion servira d'exemple à ceux de cette Compagnie qui sont encore dans l'hérésie. »

Le 24 novembre 1685, un aspirant académicien. Blain de Fontenay est admis à prendre séance avant qu'il ait terminé son tableau de réception « pour lui marquer la joie qu'a l'Académie de ce qu'il s'est nouvellement converti à la foi catholique et exciter par ses grâces les autres de la R. P. R. qui sont de la Compagnie, à rentrer dans le giron de l'Eglise. » (1).

Le 1er décembre c'est le tour de Lespagnandelle, le 26 janvier 1686 Ferdinand père, le 23 février Rousseau, le 30 mars Ferdinand fils. La réintégration de Jean Forest n'eut lieu que le 25 avril 1699; nous en parlerons plus loin.

La lettre de Colbert, qui précéda de quatre années la révocation de l'édit de Nantes, servira de commentaire au classement adopté pour les billets dont nous donnons le texte.

1° Billets d'enterrement des académiciens protestants morts dans leur foi religieuse.

2° Notes de Reynès sur les académiciens protestants exclus de l'Académie et qui sont décédés à l'étranger.

3° Billets d'enterrement d'académiciens protestants convertis.

Nous avons mis en *italique* les notes manuscrites de Reynès et nous avons reporté en note de ces copies de textes, les quelques renseignements biographiques qui nous ont paru indispensables. On pourra consulter sur ce sujet, l'*Académie royale de peinture et de sculpture. Etude historique*, de Vitet, 1861, l'*Abecedario* de Mariette, les ouvrages de Félibien et d'Argenville, les *Archives* et les *Nouvelles Archives de l'art français*, les *Procès-verbaux*

(1) Sa réception officielle et sa prestation de serment ne se firent qu'en 1687.

de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1792), édit. de Montaiglon 10 volumes 1875-1892, etc.

I. — Thomas Pinagier

Monsieur (1),

Vous estes priez d'assister à l'Enterrement de Monsieur Pinagier, Peintre ordinaire du Roy en son Académie ; qui se fera mardi 7 (2) janvier 1653 à quatre heures du soir, dans le cimetière du fauxbourg Saint-Germain, où il sera inhumé. La Compagnie aura agréable de s'y trouver.

M. Pinagier, de la R. P. R., décédé le 6 *janvier* 1653, *âgé de* 37 *ans* (3).

II. — Louis Testelin

Monsieur,

Vous êtes priez d'assister à l'Enterrement (4) de Monsieur Louis Testelin, vivant, Peintre du Roy, et Professeur de l'Académie, qui se fera vendredi, 20 aoust 1655, à six heures du soir, dans le cimetière du fauxbourg Saint-Germain, où il sera inhumé. La Compagnie aura agréable de s'y trouver.

M. Testelin l'aîné, de la R. P. R. décédé le 19 (5) *aoust* 1655, *âgé d'environ quarante ans* (6).

III. — Louis du Guernier

Monsieur,

Vous estes priez d'assister à l'Enterrement de Monsieur Louis

(1) Ce mot, *Monsieur*, caractéristique des billets protestants, a été omis par M. Fidière et mis par erreur au billet de Le Sueur (1655). Nous avons également rétabli ce mot aux billets de Du Guernier, de Van-Loo et d'Ecman.

(2) M. Fidière a copié par erreur, 15 janvier.

(3) Né à Paris en 1616. Sur cet artiste mort jeune à 37 ans, on sait peu de chose, il n'est pas mentionné dans la *France protestante*, seul Jal (Dict. crit. de biogr. et d'hist. 2e édition 1872) donne sur lui quelques renseignements. Peintre de paysages, académicien primitif lors de la fondation en 1648. Son billet d'enterrement n'indique pas le domicile mortuaire, mais nous savons par un acte notarié de 1651 qu'il demeurait rue de Seine.

(4) M. Fidière a copié à tort *au Convoy, service et enterrement* ce qui enlève la caractéristique du billet protestant.

(5) M. Fidière a laissé cette date en blanc.

(6) Voy. *France protestante* IX 358. — Jal. — Dargenville, qui donne son portrait. — Mariette. Né à Paris vers 1615, date non acceptée par Jal qui n'a pas trouvé son acte de baptême. Peintre d'histoire et de portraits, graveur à l'eau-forte, académicien primitif (1648), le premier secrétaire de l'Académie reçu des douze anciens ou professeurs, le 2 juillet 1650. Il habitait, ainsi que Bourdon, sur le quai regardant la Mégisserie.

du (1) Guernier (*l'aisné*), vivant Peintre du Roy pour la Miniature, et Professeur de l'Académie ; décédé en sa maison, sur le quay de l'horloge du Palais ; qui se fera vendredy 17 janvier 1659, à cinq heures du soir, au cimetière du fauxbourg Saint-Germain, où la Compagnie aura agréable de se trouver.

M. du Guernier l'aîné, de la R. P. R. est décédé le 16 *janvier* 1659, *âgé de* 45 *ans moins trois mois, né le* 14 *avril* 1614 (2).

IV. — Michel Lans

Monsieur,

Vous estes priez d'assister à l'Enterrement de Monsieur Lans, vivant, Peintre ordinaire du Roy en son Académie ; décédé en sa maison, sur le quay de la Mégisserie : qui se fera dimanche 20 novembre 1661, à cinq heures du soir, au cimetière du fauxbourg Saint-Germain, où la Compagnie aura agréable de se trouver.

M. Lans de la R. P. R., décédé le 19 *novembre* 1661, *âgé de* 48 *ans* (3).

V. — Jacques Van Loo

Monsieur,

Vous estes priez d'assister à l'Enterrement de deffunt Monsieur Van-Loo, vivant Peintre ordinaire du Roy, en son Académie Royale de Peinture et Sculpture ; décédé en sa maison, rue Dauphine, qui se fera le jeudy, 27[e] novembre 1670, à cinq heures du soir, au cimetière du fauxbourg Saint-Germain, où la Compagnie aura pour agréable de se trouver.

Requiescat in pace.

Décédé le 26 *novembre* 1670, *âgé de* 56 *ans* (4).

(1) *Le* Guernier dans la copie Fidière.

(2) Voy. *France protestante*, 2[e] édit., V. 702, qui ne donne pas la date du décès. — Né à Paris, vers 1616, peintre en miniature, académicien primitif (1648), professeur le 6 juillet 1655, conseiller en 1656. Son portrait par Sébastien Bourdon a été gravé par Samuel Bernard. M. Henri Bouchot, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1905, p. 100), signale un portrait de Julie d'Angennes (Coll. Edm. de Rotschild) qui peut être attribué à cet artiste qu'il considère comme le véritable continuateur des Clouet, le maître de Samuel Bernard et le disciple de Simon Vouet.

(3) *Michel Lans, Lanse ou Lance.* — Il n'est pas mentionné dans la *France protestante*, ni dans Jal. — Bellier de la Chavignerie (*Dict. général des artistes de l'Ecole française*, 1882-1885) n'a pas trouvé grands renseignements sur lui. Né à Rouen, vers 1613, d'après Vitet, peintre de fleurs, de fruits et d'animaux, académicien le 28 février 1660.

(4) Il n'est pas mentionné dans la *France protestante*. Jal donne quelques détails et sa signature. Né en 1664, dans la ville de l'Ecluse en Flandre, naturalisé français, peintre d'histoire et de portraits, académicien le 5 janvier 1663.

VI. — Sébastien Bourdon

Monsieur,

Vous estes priez d'assister à l'Enterrement de deffunt Monsieur Sébastien Bourdon, Peintre du Roy et Recteur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture ; qui se fera le dimanche 10e jour de may 1671, à six heures du soir, au cymetière du fauxbourg Saint-Germain, où la Compagnie aura agréable de se trouver.

Mort le 8 *may* 1671, *âgé de* 55 *ans et quelques mois ; il était né en février* 1616 (1).

VII. — Isaac Moillon

Monsieur,

Vous estes prié d'assister à l'Enterrement de Monsieur Isaac Moillon, Peintre ordinaire du Roy en son Académie Royale de Peinture et Sculpture : qui se fera lundy, 29e may 1673, à cinq heures du soir, au cimetière de fauxbourg Saint-Germain ; où la Compagnie aura agréable de se trouver.

M. Moillon de la R. P. R., décédé le 26 *may* 1673, *âgé de* 58 *ans. Il ne fut enterré que le* 29 *may* (2).

VIII. — Jean Ecman

Monsieur,

Vous estes prié d'assister à l'Enterrement de Monsieur Ecman, Peintre du Roy pour la Miniature, en son Académie Royale de Peinture et Sculpture ; décédé en sa maison, sur le quay de l'horloge du Palais : qui se fera samedy, 17e juillet 1677, au cimetière du fauxbourg Saint-Germain, où la Compagnie aura pour agréable de se trouver.

De la R. P. R. Décédé le 16 *juillet* 1677, *âgé de* 36 *ans* (3).

(1) Voy. *France protestante* II, 480 et 2e édit., II, 1107. — Bellier donne un article important sur ce grand artiste et de nombreuses sources bibliographiques. Né à Montpellier, le 2 février 1616, Jal repousse cette date en se fiant à la déclaration faite par Pierre du Guernier et Paul Jumeau, que leur beau-frère Bourdon était mort à 50 ans environ ; Reynès le dit âgé de 55 ans et quelques mois, la date de 1616 paraît certaine. Peintre d'histoire et graveur, l'un des douze anciens de l'Académie lors de la fondation (1648), puis recteur. Son domicile non indiqué sur le billet était, en 1651, sur le quai regardant la Mégisserie. On pourra consulter également l'ouvrage de Charles Ponsonailhe, *Sébastien Bourdon, sa vie et son œuvre*. 1883.

(2) Voy. *France protestante*, VII, 431 et un article du baron de la Morinerie dans les *Archives de l'art français* (t. IV, 1856, 232-235), rien dans Jal. Né à Paris, le 8 juillet 1614, peintre d'histoire, académicien, (14 avril 1663), décédé célibataire.

(3) *Jean Ecman, Equement ou Ekman.* — Voy. *France protestante,*

IX. — PIERRE LOMBARD

Monsieur,

Vous estes priez d'assister à l'Enterrement de Monsieur Lombard, Graveur ordinaire du Roy en son Académie Royale de Peinture et de Sculpture ; décédé en sa maison, rue de Bussi, fauxbourg Saint-Germain ; qui se fera samedy, 31e octobre 1682, au Cimetière de la rue Saint-Père, où la Compagnie aura pour agréable de se trouver.

M. Lombard, décédé le 30 *octobre* 1682, *âgé de* 69 *ans* (1).

X. — JACQUES ROUSSEAU

Jacques Rousseau, de Paris, Peintre ordinaire du Roy et conseiller en son Académie Royale de Peinture et de Sculpture, décédé à Londres, le 16 *décembre* 1693, *âgé de* 62 *ans.*

Il était né le 25 *novembre* 1631 (2).

XI. — HENRY TESTELIN

Henry Testelin le jeune, Peintre ordinaire du Roy, Professeur et Secrétaire de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, décédé à La Haye, le 17 *avril* 1695, *âgé de* 80 *ans* (3).

2e édit., VI. 3. Né à Paris, vers 1641, peintre en miniature, académicien le 3 août 1675.

(1) *Pierre Lombard, Lombart ou Lombar.* Voy. *France protestante,* VII, 117 et *Dict. of National biography* de Sydney Lee. Dans ces deux biographies, on indique 1620 comme date de naissance à Paris, mais Reynès ledit âgé de 69 ans, lors de son décès en 1682, ce qui reporterait cette date à 1613. Bellier le fait naître en 1612 ; rien dans Jal. Graveur en taille douce, il resta en Angleterre plus de 20 années, reçu à l'Académie le 9 septembre 1673. Haag donne une longue liste de ses ouvrages. On remarquera qu'il ne fut pas exclu le 10 octobre, 1681, ni en 1682 comme Heude et d'Agard et qu'il fut enterré, comme académicien protestant, le 31 octobre 1682, le dernier dans ce cas.

(2) Voy. *France protestante,* IX, 49. Jal. — Vitet. — *Dict. of national biography.* — Douen (*Révocation*), etc. Né à Paris, le 25 novembre 1631, d'après Reynès, baptisé le 4 juin 1630 d'après Haag, peintre de paysages et d'architecture, graveur, reçu à l'Académie, le 2 septembre 1662, conseiller en 1673, exclu le 10 octobre 1681, réintégré le 23 février 1686, mais pour ne plus y reparaître dès 1687. Reynès nous donne la date de son décès à Londres, 16 décembre 1693 (vieux style). Vitet dit 2 janvier 1693, mais, d'après Sydney Lee, c'est en 1694 qu'il y décéda, dans le quartier de Soho-Square, en laissant de charitables donations en faveur de ses compagnons réfugiés. Il a paru sur cet artiste une notice fort intéressante de M. Léon Greder. Voir *Bull.* 1904, 566.

(3) Voyez *France protestante* IX, 360. — Jal, etc. Né à Paris en 1616, peintre d'histoire et de portrait, académicien primitif (1648), secrétaire historio-

XII. — Jean Michelin

Jean Michelin, de Langres, Peintre et Adjoint à Professeur de l'Académie, mort le 1er mars 1696, à l'isle de Jersey, dans la Manche ou Mer d'Angleterre, vers la Bretagne, et gist dans la Paroisse de Saint-Hilaire. Il estoit âgé de 73 ans (1).

XIII. — Samuel Bernard

Vous estes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Bernard, Peintre ordinaire du Roy, Conseiller, ancien Professeur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, décédé en sa maison, rue de l'Université, fauxbourg Saint-Germain : qui se fera le mercredy, 25e juin 1687, à dix heures du matin

graphe de l'Académie 2 juillet 1650, professeur 7 octobre 1656, exclu le 10 octobre 1681. Voici la note des procès-verbaux de l'Académie le concernant :

« Cejourd'huy, dixième octobre 1681, l'Académie estant assemblée extraordinairement, Monsieur Le Brun y ayant aporté et faict lire l'Ordre du Roy, escript et signé par Monseigneur Colbert en date de ce jourd'huy portant que les y dénommez qui sont de la Religion prétendue réformée soient destitués des charges qu'ils ont dans l'Académie, le sieur Testelin, Professeur et Secrétaire, y présent, a dit et déclaré qu'il se soumettait aux ordres de Sa Majesté et qu'il ne doutoit point que ses confrères, qui sont de la même Religion prétendue réformée, n'ayent la mesme soumission aussy tost qu'ils en auront connoissance, et a demandé acte à Messieurs de l'Académie de ce que la destitution qu'il souffroit de sesd. qualitez de Professeur et Secrétaire ne luy arrivoit point faute d'honnesteté et de bonne conduite, ce quy luy auroit esté à l'instant accordé, et pour ce, nous, soussignez, présents à l'Académie, reconnoissons que depuis l'année XVIe quarente huict qu'il faict la fonction de Professeur et Secrétaire, il s'est fort dignement, avec honneur, probité et satisfaction de la compagnie, acquitté de ses employs, duquel acte luy sera donné coppie lorsqu'il le requerrera. » Le 25 octobre, remise par Testelin « ci-devant Secrétaire, des Tiltres, Statuts, Réglemens, Registres et autres pièces, les livres, planches et autres choses. »

(1) *Voy. France protestante* VII, 414. — Né à Langres vers 1623, peintre d'histoire dont on ne connaît rien, disent Jal et Bellier, académicien le 7 août 1660, adjoint à professeur le 27 septembre 1665, exclu le 10 octobre 1681. La note manuscrite de Reynès dit que Michelin serait mort dans l'île de Jersey paroisse de Saint-Hilaire; comme il n'y a pas de village de ce nom dans l'île, cela veut dire certainement paroisse ou ville de Saint-Hélier (Hilarius), mais d'autre part, le Tableau imprimé du même Reynès donne Londres comme lieu de décès, la date étant restée en blanc. Douen, dans son *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes*, ne parle pas de cet artiste protestant.

Une brève notice manuscrite sur Michelin existe à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts (Ms. 39²), elle nous apprend, entre autres choses, qu'il donna à l'Académie un tableau représentant l'*Alliance royale*.

en l'Eglise Saint-Sulpice, sa Paroisse, où il sera inhumé. Les dames s'y trouveront s'il leur plaist.

Un De Profundis.

Mort le 24 *juin* 1867, *à minuit, âgé de* 72 *ans* (1).

XIV. — Mathieu Lespagnandelle

Vous estes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Lespagnandelle, Sculpteur ordinaire du Roy et de l'Académie Royale, décédé en sa maison, rue de Versailles ; qui se fera vendredy, 29e jour d'avril 1689, à dix heures précises du matin, en l'Eglise de Saint-Etienne-du-Mont, sa Paroisse, où il sera inhumé. Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist.

Décédé le 28 *avril* 1689, *âgé de* 79 *ans* (2).

XV. — Louis Elle Ferdinand, le père

Vous estes prié d'assister au Convoy et enterrement de Monsieur Louis Elle Ferdinand le père, Peintre ordinaire du Roy et ancien conseiller, Professeur en son Académie Royale de Peinture et de Sculpture, décédé en sa maison, rue Mazarine, fauxbourg Saint-Germain : qui se fera mercredi, 14e décembre 1689, à quatre heures du soir, en l'Eglise de Saint-Sulpice, sa Paroisse, où il sera inhumé.

Un De Profundis.

Décédé le 12 *décembre* 1689, *âgé de* 77 *ans.* (3)

(1) Voy. *France protestante,* II 209 et 2e édit. II. 363. — Jal. Voltaire et plusieurs biographes disent que Samuel Bernard et son fils Samuel II étaient juifs, ils étaient tous deux de religion protestante, plus tard nouveaux convertis. Né à Paris, le 8 novembre 1615, peintre en miniature et graveur, académicien primitif (1648), professeur en 1655, exclu le 10 octobre 1681, abjura le 20 octobre 1685 (voy. Douen) et réintégré à l'Académie le 27 octobre suivant.

(2) Né à Paris vers 1610, décédé le 28 avril 1689, âgé de 79 ans d'après Reynès, âgé de 72 ans suivant d'autres, ce qui porterait la date de naissance à 1617. Sculpteur, académicien le 5 mars 1672, exclu le 10 octobre 1681, nouvellement converti il fut réintégré le 1er décembre 1685. On trouvera, dans le récent ouvrage de M. Stanislas Lami (*Dict. des Sculpteurs de l'école française sous le règne de Louis XIV.* 1906. p. 360), un important article sur cet artiste avec la liste de ses œuvres et les sources.

(3) Voy. *France protestante* V. 90 — Jal. — Mariette. — Vitet l'appelle Elie et non Elle — Dargenville donne son portrait. Né à Paris en 1612, peintre de portraits et graveur, académicien primitif (1648), professeur et conseiller, exclu 10 octobre 1681 réintégré le 26 janvier 1686 après abjuration (Voy. Douen).

XVI. — Jean Forest

Vous êstes prié d'assister au Convoy et Enterrement de Monsieur Forest, Peintre ordinaire du Roy, conseiller honoraire en son Académie royale de Peinture et Sculpture, décédé en sa maison vis-à-vis le cheval de Bronze, Pont-Neuf : qui se fera ce jourd'huy vendredy, 18 mars 1712, à six heures du soir, en l'Eglise de Saint-Barthélemy, sa Paroisse, où il sera inhumé.

Mort le 17 *mars* 1712, *âgé de* 76 *ans.* (1)

Cette étude sur les billets d'enterrement nous a servi à rappeler le souvenir de nombreux académiciens protestants, c'est ce qui nous engage à en donner une liste plus complète que celle publiée par Haag, dans la *France protestante* (IX, 358).

Liste des artistes protestants de l'Académie royale de peinture et de sculpture dans leur ordre d'élection :

Sébastien Bourdon......	1648-1671	
Thomas Pinagier.........	1648-1653	
Louis Testelin l'aîné.....	1648-1655	
Louis du Guernier.......	1648-1659	
Henri Testelin le jeune...	1648-1681	Exclu.
Samuel Bernard.........	1648-1687	Exclu et réintégré.
Louis Elle Ferdinand père.	1648-1689	» »
Abraham Bosse..........	1653-1661	
Isaac Moillon............	1653-1673	
Michel Lans.............	1660-1671	
Jean Michelin...........	1660-1681	Exclu.
Jacques Rousseau........	1662-1681	Exclu, réintégré en 1686, revient au protestantisme.

(1) Voy. *France protestante.* 2e édit. VI. 603 — Né en 1636, peintre de paysages, académicien le 26 mai 1674, exclu comme protestant. Jal ne comprend pas l'exclusion, Forest s'étant marié, dit-il, en 1673, à l'église Saint-Barthélemy. Il n'a pas été exclu le 10 octobre 1681 comme on le croit généralement; il suffit de se reporter à la lettre de Colbert et à la séance de l'Académie de ce jour. Voici comment le procès-verbal de la séance du 25 avril 1699 fait mention de la réintégration de Forest, lequel avait proposé de revenir à l'Académie, « nonobstant l'absence qui l'en avait éloigné depuis plusieurs années. Cette proposition a été si agréable à l'Académie qui connaît les mérites de M. Forest, que, pour lui témoigner la joye qu'elle a de son retour, après avoir pris les voix par les fèves, elle luy a donné la place dans les assemblées qu'avait autrefois M. Vandermeulen. » On le voit, il n'est pas parlé de conversion.

Pierre du Guernier........	1663-1674	
Jacques Van Loo........	1663-1670	
Etienne Picart...........	1664-1671	
Abraham Genoels........	1665	(1).
Mathieu Lespagnandelle..	1672-1689	Exclu et réintégré.
Elisabeth Sophie Chéron (2)	1672-1711	Convertie avant son entrée.
Pierre Lombard.........	1673-1682	
Nicolas Heude...........	1673-1682	Exclu.
Jean Forest.............	1674-1712	Exclu (?). Réintégré.
Jean Ecman.............	1675-1677	
Jacob d'Agard...........	1675-1682	Exclu.
Isaac de la Croix........	1677-	(?)
Louis Elle Ferdinand fils...	1681-1717	Exclu et réintégré (3).
Blin de Fontenay........	1687-1715	Converti avant son entrée.
Philippe Meusnier........	1700-1724	Id.

Nous n'indiquerons pas les autres académiciens protestants calvinistes ou luthériens comme Boit, Rouquet, Lundberg, Roslin et autres, ils étaient d'origine étrangère et, pour cette raison, tolérés.

LUCIEN RAULET.

SÉANCES DU COMITÉ

(23 *octobre* 1906.)

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler MM. G. Bonet-Maury, H. Monod, R. Reuss et N. Weiss. M. P. de Félice se fait excuser, ainsi que M. A. Réville qu'une grave maladie retient malheureusement chez lui.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière

(1) Genoels d'Anvers (1640-1723) est mentionné à la séance du 30 juillet 1700 : « Genoels académicien absent depuis plusieurs années a fait ses compliments par lettre à la Compagnie. »

(2) Voy. *Bull.* 1906, p. 91.

(3) On fait mourir cet artiste à Paris, à Reims, à Rennes; c'est certainement dans cette dernière ville que le décès eut lieu. Dans la séance de l'Académie du 5 mars 1718 on reçoit avis qu'il était décédé le 5 septembre précédent à Rennes, ville d'où il avait envoyé plusieurs lettres les années précédentes.

séance, le président dit qu'il n'a pas pu obtenir de vue de la fontaine qu'on a élevée à Cassel en l'honneur de Denis Papin, et dont le dernier procès-verbal fait mention. M. H. Monod attire l'attention sur une rare plaquette concernant la saint Barthélemy, *Vera et brevis descriptio Tumultus postremi Gallici Lutetiani, in quo occidit Admirallius cum aliis non paucis, ab origine, sine cuiusquam iniuria facta.* Cracoviae, In officina Nicolaï Scharffenbergii Anno Dni M. D. LXXXIII, in-4° de 8 feuillets non numérotés. — Un exemplaire de cette plaquette se trouve à la Bibliothèque, et il serait à désirer qu'on en détermine la valeur historique et documentaire.

Le secrétaire soumet au Comité un projet pour le classement de la grande quantité de notes recueillies par feu M. A. Bernus en vue de la continuation de la *France Protestante.* Il est autorisé à prendre dans ce but quelques mesures préliminaires, dont il parlera dans une prochaine séance.

Le président présente, de la part de M. le pasteur Mailhet, un troisième volume de copies, des *Délibérations du Consistoire de l'Eglise réformée de Dieulefit*, 1665 à 1670 — accompagnées de notes diverses. Ce volume accroîtra fort utilement la section de nos manuscrits concernant le Dauphiné. Le secrétaire présente plusieurs publications récentes sur Calvin, par MM. Karl Muller, Paul Wernle, Bossert et Williston Walker, professeur à l'Université de Yale, ainsi que les deux volumes commémorant le 350e anniversaire de la fondation de l'Eglise française de Francfort-sur-le Mein; l'un de ces deux volumes renferme une remarquable histoire de cette Eglise par M. F. C. Ebrard.

Bibliothèque. — Elle s'est enrichie, grâce à la générosité de Mad. Alfred André, d'un volume dont on ne connaît guère qu'un autre exemplaire : *Les Psaumes mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze, mis en musique à quatre parties par Claude Goudimel.* Par les héritiers de François Jaqui, MDLXV, pet. in-8. — Le ministère de la Justice a bien voulu aussi donner à notre Bibliothèque un exemplaire des magnifiques volumes de l'*Histoire de l'imprimerie en France* de feu M. A. Claudin.

---

11 Décembre 1906

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, H. Monod, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott et N. Weiss. M. G. Monod se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président exprime, au nom de tous, les regrets que nous inspire la mort de notre collègue naguère encore si assidu à nos séances, M. le professeur Albert Réville. Avec lui disparaît un des derniers membres de notre Société qui assista à sa fondation et s'intéressa dès le début à ses travaux. Le secrétaire annonce la mort, aux environs de New-York, de M. le professeur H.-M. Baird qui avait élevé aux Etats-Unis, à l'histoire du Protestantisme français, un véritable monument. Le Comité s'associe aux regrets provoqués par ce nouveau deuil au sein de la Société huguenote de New-York qui venait de perdre, il y a quelques mois, son président M. H. de Peyster. Le Président informe ensuite le Comité qu'il a été récemment avisé que Mme Clamageran léguait à notre Société une somme de dix mille francs libre de toute charge. Elle était morte le 26 septembre dernier sans que nous ayons pu nous douter de l'intérêt qu'elle portait à notre œuvre. Le Comité accepte avec reconnaissance ce legs dont les revenus nous aideront à entretenir notre Bibliothèque. Il charge son président de transmettre à la famille l'expression de toute sa gratitude ; le nom de Mme Clamageran sera inscrit à la suite des bienfaiteurs de notre Société, sur la plaque de marbre placée à l'entrée de notre Bibliothèque.

Après avoir pris connaissance des éléments du *Bulletin* en cours d'impression et discuté sur l'admission de certains travaux, on examine un certain nombre de livres anciens donnés à la *Bibliothèque :* Par la baronne de Neuflize, un joli exemplaire des *Disputes de Guillot le Porcher et de la Bergère de Sainct-Denys en France contre Jean Calvin...* Rouen 1604. — Par le président : un exemplaire de l'*Histoire critique des dogmes et des cultes*, de Jurieu, avec envoi autographe de l'auteur ; — *De puerili graecarum literarum doctrina liber, Lodoico Enoco authore*, R. Estienne, 1555 ; — *Dictionariolum puerorum tribus linguis, Latina, Gallica et Germanica conscriptum*, Tiguri, Froschower, 1548 ; — *Enchiridium militis christiani*, Simon de Colines, 1529 ; — *Colloquiorum scholasticorum libri IIII, Autore Maturino Corderio*, Apud Ioannem Durantium, 1570 ; — *Phrases et Formulae linguae latinae elegantiores Stephano Doleto autore, cum praefatione Ioan. Sturmii, quibus adjecimus connubium Adverbiorum Ciceroniarum Huberti Susannaei*, 1585, etc.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

L'Eglise réformée française de Francfort-sur-le-Mein 1554-1904 (1).

Lors de la célébration solennelle, par la communauté française réformée de Francfort-sur-le-Mein, le 24 avril 1904, du 350e anniversaire de sa fondation (2), M. le Professeur Frédéric-Clément Ebrard, « *præses ancien* » (président en exercice du Conseil presbytéral) avait retracé à grands traits, mais avec une singulière compétence, l'histoire de la plus ancienne Eglise du Refuge après Londres et Strasbourg, et l'une de celles qui ont su résister, avec le plus de pieuse constance, aux difficultés intérieures et aux hostilités ambiantes. A ce premier discours succède un volume d'un sérieux intérêt. S'attachant aux grandes lignes plutôt qu'à l'infini du détail, l'auteur nous donne une monographie claire, précise, scientifiquement appuyée sur les sources, un vrai modèle en son genre. Pour mieux faire comprendre la genèse de la communauté, il a résumé d'abord, en quelques pages substantielles, la Réforme dans les Pays-Bas depuis ses origines jusqu'en 1550, les premières émigrations wallonnes en Angleterre, la fondation de l'Eglise de Glastonbury. Nous signalerons les excellentes analyses de la constitution ecclésiastique de Jean de Lasco, et de celle de Calvin à Strasbourg appliquée par Valerand Poullain (3), avec de légères modifications, à Glastonbury d'abord, puis à Francfort (4).

(1) Fred. Clemens Ebrard, *Die französisch-reformirte Gemeinde in Frankfurt am Main* 1551-1904. Francfort-s-M. 1906, chez R. Ecklin, 166 pages in-4° et 26 gravures.

(2) Voir *Bulletin* LIII p. 279, et pour le Jubilé tri-centenaire en 1854, *Bull.* III, p. 378.

(3) Les numéros de novembre 1906 et Février 1907 du *Quarterly Register*, organe de l'Alliance des Eglises réformées presbytériennes, publié à Londres, contiennent sous le titre de « Le Livre de Genève sect. III, une notice concise mais assez complète et neuve sur Val. Poullain.

(4) On dispensait désormais les fidèles d'apprendre par cœur la confession de foi ; les anciens, douze puis seulement six, n'étaient plus nommés à vie, mais pour trois ans. Ce n'est que plus tard que la présidence du Conseil presbytéral et l'administration temporelle de la paroisse furent enlevées aux pasteurs et attribuées, comme elles le sont encore aujourd'hui, au plus ancien des membres laïques, ou præses ancien. Parmi les changements à la liturgie, on remarque l'addition d'une prière en faveur des persécutés pour la foi, composée par Poullain d'après A Lasco et introduite par Calvin dans la Liturgie genevoise de 1558.

C'est en mars 1554, que Poullain y arrivait avec les vingt-quatre familles de son industrieuse congrégation wallonne du Somersetshire, expulsée par la reine Marie, et qu'il adressait au Conseil de la ville une pétition touchante. Il y sollicite le droit de bourgeoisie, des demeures et ateliers, s'engageant à payer la location, et « comme ils ne peuvent vivre sans religion, bien que nous soyons de la vôtre, mais ne comprenons pas votre langue », il demande une église ou un temple « afin d'y avoir la prédication de l'Evangile et l'administration des sacrements en notre langue, d'après l'enseignement de l'apôtre Paul ».

Le premier mouvement du Conseil, sous l'impulsion de Jean et Adolphe de Glauberg, famille toujours sympathique aux réfugiés pour la foi, fut le bon. Le 18 mars, il décidait qu'on « les accueillerait au nom de Dieu. » Le 19 avril, Poullain inaugurait le culte et célébrait un baptême dans l'église de l'ancien couvent des Dames Blanches (Weissfrauen) dont l'usage leur était concédé par les curateurs avec l'assentiment du Conseil. Il le partagea, à partir de juillet, avec les réfugiés anglais admis par ledit Conseil, à condition de se conformer à la doctrine de la communauté française et d'en signer la Confession de foi. Une troisième congrégation s'y rassembla depuis le 23 juin 1555, la flamande ou hollandaise venue sous la conduite d'A Lasco, ayant pour premier pasteur Pierre Dathen; associée bientôt aux vicissitudes de la française, elle a continué avec celle-ci jusqu'à aujourd'hui, sous le nom d'évangélique réformée allemande, les mêmes relations d'étroite et fraternelle alliance.

Les jours paisibles furent de courte durée. Avec le développement des trois communautés placées sous la surintendance générale d'A Lasco et auxquelles s'adjoignirent bientôt des immigrants nouveaux, s'accrurent les susceptibilités des pasteurs locaux, excités par le prédicateur Hartmann Beyer, un des plus fougueux champions du luthéranisme. Dès le 5 septembre 1555 les « prédicants » se plaignaient au Conseil de n'avoir pas été consultés sur l'admission des étrangers. Le 29 octobre, ils lui reprochaient formellement d'avoir laissé s'établir à Francfort, au cœur même de l'Allemagne, un tel « ramassis d'étrangers de trois langues différentes, gens rusés, novateurs, préjudiciables au commerce de la ville », et demandaient qu'à l'exemple de Strasbourg on leur imposât l'obligation d'enseigner selon la doctrine de la Confession d'Augsbourg, de renoncer à leurs erreurs sur la Cène et de se conformer en toutes choses pour leurs cérémonies à celles de « nos

Eglises ». On aime à constater que les deux plus anciens pasteurs, Ambach et Lullius refusèrent de se joindre aux accusations de leurs collègues.

Il faut suivre dans l'ouvrage du Professeur Ebrard la triste succession de ces attaques de plus en plus accentuées, les hésitations du Conseil, les résistances des pasteurs réformés à souscrire à la Formule de Concorde et aux exigences luthériennes, l'intervention du landgrave de Hesse, de Calvin, celles de Mélanchthon par lettre et de vive voix qui lui font grand honneur, et bientôt aussi les mécontentements du peuple lui-même, amené à voir, dans cette immigration de milliers d'étrangers, moins un bienfaisant apport d'industries nouvelles qu'une dangereuse concurrence aux nationales.

A cette heure si grave, il est pénible de ne point trouver au sein du troupeau réformé l'esprit d'union et de solidarité plus que jamais nécessaire. Les protestations contre l'autoritarisme de Valerand Poullain des réfugiés venus successivement se joindre au premier noyau amenaient, en 1556, la démission et le départ du fondateur de l'Eglise ; en 1560, de rivalités pastorales portées jusque devant le Conseil de la ville par Perrucel et Houbracque résultait la déposition de ce dernier (1). C'était faire le jeu des adversaires du calvinisme. Le Conseil ne se refusa plus à les écouter, et ordonna, le 15 avril 1561, aux « Welches » de s'abstenir de prêcher ou d'appeler d'autres ministres avant l'examen de leur foi et de leurs cérémonies par un pasteur luthérien commis à cet effet. Le successeur d'Houbracque, François Philippi, ayant lu du haut de la chaire un mémoire justificatif, fut emprisonné, puis expulsé de la ville. Le 28 août, le Conseil résolut, par vingt-cinq voix contre neuf, de ne plus laisser ouvrir l'église des « Welches » tant qu'ils ne se seraient pas unis et accordés avec les luthériens. La communauté comptait alors mille trente et un membres, dont 162 ayant le droit de bourgeoisie, et 441 enfants (2).

(1) Rappelons que c'est de Francfort (1557) qu'est datée la belle lettre, conservée à la Bibliothèque de Bâle, écrite à Castellion par Perrucel et dans laquelle il déplore « l'horrible désolation des Eglises, par une juste vengeance de Dieu, à cause de tant de contrariétés èsquelles aujourd'hui se plaisent les hommes, plus par faulte de charité les uns aux aultres, que par amour de vérité. »

(2) Une première liste, 1555, donne 159 électeurs parmi lesquels Noë du Fay, de Valenciennes, dont la famille s'est seule perpétuée dans l'Eglise jusqu'à nos jours, mais n'a plus de descendants mâles. Sur la liste de 1559 figure la famille encore florissante des de Bary avec mention de son arrivée en 1555 ; un peu plus tard, sont venus d'Anvers, les de Neufville, Robert

En interdisant le culte dans un lieu public, le Conseil continuait pourtant à l'autoriser tacitement à titre privé, mais sans baptêmes ni mariages. On se réunit d'abord dans la grange de Pierre Gaul, et dans la maison dite « zur grossen Aynung », louée par les diacres pour y recueillir leurs pauvres, et située en face de l'église des Dames Blanches.

Le coup avait été rude. Quand, au bout de dix ans, on essaya de s'en relever, recommençant pour la première fois à élire des anciens, sous le nom d'*adjoints* aux six diacres survivants, et à reprendre, le 2 mai 1571, les séances et les procès-verbaux consistoriaux, une partie du troupeau s'était expatriée à nouveau et l'on n'était plus que 858 (1).

Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse pour insister sur le rôle important que me paraît avoir joué dans la réorganisation de l'Eglise le pasteur Jean François Salvard, envoyé en 1571 par la Vénérable Compagnie de Genève et qui lui rendait compte peu de mois après de « l'estat d'icelle Eglise de Francfort et qu'à grand' peine y pourrait-il demeurer toujours, pour plusieurs raisons ». Toutefois, les deux troupeaux réformés sortaient de leur isolement. Cette même année voyait se constituer à Emden « l'Union synodale des Eglises sous la Croix dans les Pays-Bas et celles éparses par l'Allemagne et Frise orientale » dont Taffin dressa les statuts. Elles étaient divisées en huit classes : à la première dite du Palatinat, appartenaient les deux communautés de Francfort, les françaises de Schœnau, Heidelberg et Saint-Lambert, la flamande et la wallonne de Franckenthal. Sur les vingt synodes de 1572 à 1606 cinq furent tenus à Francfort (1585, 1588, 1592, 1599, 1604) (2).

reçu bourgeois en 1573 et son frère Sébastien en 1580. (Voir *Histoire généalogique de la maison de Neufville*, Amsterdam, 1869). La famille de Ron, de Tournai, d'où descendait le feld-maréchal Roon n'a plus de représentants à Francfort.

(1) Les actes antérieurs à 1571 ont disparu (de même que ceux de la communauté flamande avant le 17 nov. 1570). En 1592, on confia à Jean de Bary le soin de mettre en ordre les pièces diverses « principalement celles concernant les mémoires du *rétablissement* de cette Eglise ».

(2) Les archives de l'Eglise possèdent les procès-verbaux originaux de dix-sept de ces Synodes : feu M. le pasteur Robert a bien voulu en offrir une copie à la Bibliothèque du Protestantisme français. Les questions posées par « les frères de Francfort » concernent les difficultés soulevées par leur ancien pasteur Th. de Banos, « la conduite à tenir vis-à-vis de ceux qui ont fait banqueroute », ainsi que les teinturiers en soie « usant de falsifications manifestes ».

Salvard retournait à Genève en 1576, sans doute par suite de dissentiments avec son collègue de Banos, mais après la réunion l'année suivante, à Francfort, des délégués des principales Eglises réformées convoqués par le comte palatin Jean-Casimir pour élaborer, en regard de l'étroite Formule de Concorde, une confession de foi nouvelle pouvant rallier tous les protestants; il est un des quatre pasteurs auxquels le Synode de Sainte-Foy confiait la mission de poursuivre au nom de la France l'exécution de ce projet (1).

On n'avait cessé pourtant de solliciter le rétablissement du culte public : l'électeur palatin, les universités de Heidelberg et de Marbourg joignaient leurs instances à celles des réfugiés. Tout échoua devant l'opiniâtre intransigeance des pasteurs luthériens, allant jusqu'à exhorter le Conseil, le 18 juillet 1592, à ne pas même supporter plus longtemps les « sectaires », sous peine de s'attirer « avec une mauvaise conscience et un ver rongeur, les sévères jugements et la colère de Dieu. » Ils crurent faire un coup de maître à la mort du pasteur calviniste Wallin, en appelant à desservir la congrégation luthérienne française (2) Antoine Serray de Montbéliard, et en incitant les magistrats à user de leurs « droits de patronat » pour exiger des réformés d'en accepter eux aussi le ministère. Le trop naturel refus de ces derniers hâta le dénouement. La réplique du Conseil fut la dénonciation du bail de la « Grosse Aynung » avec interdiction d'en conclure un autre ailleurs, voire même de célébrer le culte dans un jardin. Le dernier prêche eut lieu le 11 août 1596 : on y répandit d'abondantes larmes. Renonçant aux droits et aux avantages de la bourgeoisie, beaucoup de fidèles émigrèrent à Hanau où l'on posait, en avril 1600, la première pierre d'un temple wallon, exode croissant qui ne laissa pas que de troubler les magistrats francfortois.

C'est que d'année en année s'était accentuée l'importance financière des principaux membres de la congrégation de langue française. Six d'entre eux figurent parmi les quatre-vingt-quatre négociants, de toute l'Allemagne, fondateurs en 1585 de la Bourse de Francfort ; les maisons de Neufville, du Fay, de Famars, Liévin, de Bary sont au nombre des soixante-trois prêtant en 1591 à Henri IV un capital de trois mille écus (3).

(1) En 1585, il publiait l'*Harmonie des Confessions de foi*, reproduite en partie par M. le Dr. Aug. Ebrard. (Voir l'article du Prof. Bernus, *Bulletin*, XXXVI, 498).

(2) Elle avait été constituée en 1585 par des réfugiés anversois et eut, pendant quelques mois, comme second pasteur Cassiodore de Reina.

(3) A ceux qu'intéresserait l'influence exercée par le calvinisme sur le

Aussi, soucieux des vrais intérêts de leur cité, les magistrats se résignèrent-ils, sous la menace de nouveaux départs, à permettre l'érection, hors la ville, à la porte dite de Bockenheim, d'un petit temple en bois, tout en maintenant la défense d'y célébrer baptêmes ou mariages (1). Le pasteur Clément du Bois inaugura le 12 juillet 1601 ce modeste sanctuaire, détruit sept ans après par un incendie. Cédant alors une fois de plus aux intolérances luthériennes, le Conseil, à une grande majorité, aggravait les rigueurs passées, ne permettant plus aux réformés aucun culte, ni public ni privé, sur le territoire relevant de sa juridiction. Pendant cent-soixante-dix-neuf ans, ils durent chercher, au loin, au prix de grandes fatigues et même de dangers, la satisfaction de leurs besoins religieux.

Ils se réunirent en premier lieu à Offenbach dans le Comté d'Isenbourg ; puis, n'ayant plus de pasteurs français, se contentèrent forcément d'assister, de 1630 à 1638, au culte réformé allemand à Bockenheim où ils organisèrent ensuite régulièrement leur Eglise, par un contrat avec le Comte de Hanau, lui consentant un emprunt de 2.000 florins et un don annuel de 150 pour les pauvres. Les deux communautés réformées, non fusionnées mais étroitement alliées, eurent d'abord le même pasteur Leister, qui prêchait en allemand dans l'église de Bockenheim, en français dans une grange transformée en chapelle. Depuis 1653, chacune eut son ministre, à partir de 1671 chacune en eut deux, résidant à Francfort et admis à la bourgeoisie. A deux reprises on obtint, à titre d'exception, de célébrer le culte en ville, chez la princesse de Tarente, réfugiée à Francfort de 1688 à 1693, et pendant la guerre de sept ans, 1759 à 1763.

Par la révocation de l'édit de Nantes, l'Eglise s'était augmentée de familles françaises notables, les Blachière, Bassompierre, Brévillier, Sarasin, de Saussure, Gontard, — et elle se trouvait en face de misères sans nombre que son diaconat prit à cœur de soula-

développement des questions économiques et financières modernes, M. Ebrard signale les études de M. Weber « *Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus.* — Archiv. f. social Wissenschaft und social Politik, tomes XX, XXI et Schmidt, *Kapitalismus und Protestantismus.* Preuss. Jahrbücher, 122.

(1) Les actes synodaux de 1602 enregistrent les plaintes des premiers immigrés à Hanau contre ceux de leurs frères qui, après avoir signé comme eux l'engagement de « sortir de Francfort si l'exercice de la Religion n'y était pas accordé », hésitaient à le remplir, maintenant que les circonstances devenaient plus favorables.

ger. De 1685 à 1705, il ne distribua pas moins de 51.890 florins à 97.516 réfugiés de passage, s'intéressant ensuite aux colonies huguenotes du voisinage et dépensant pour elles, jusqu'en 1725, plus de 16.000 florins.

Et les efforts pour obtenir la liberté du culte, sans cesse renouvelés, échouaient cependant toujours ! Les réformés offraient en 1711, 50.000 florins pour acheter cette liberté ; en vain, en 1733, s'appuyant sur les stipulations du traité de Westphalie, ils intentaient, en Cour impériale à Vienne, un procès qui leur coûta 106.000 florins prêtés par la ville de Bâle. Leurs adversaires ne désarmaient pas. En désespoir de cause, ils se résignèrent, en 1767, à remplacer leur grange de Bockenheim par un temple de pierre consacré le 2 avril 1769. Leurs épreuves cependant touchaient à leur fin.

L'exemple du Sénat de Hambourg renonçant en 1785 à une intransigeance identique, encouragea les réformés francfortois à présenter une fois de plus une pétition signée de tous ceux d'entre eux pourvus du droit de bourgeoisie. Il fallut encore deux années pour triompher des derniers scrupules du Conseil qui, le 15 novembre 1787, prit des conclusions en dix articles, accordant « par grâce » à chacune des deux communautés l'autorisation de construire à ses frais un temple pour *l'exercitium privatim religionis*, (c'est-à-dire pour la prédication, le chant, les prières, les catéchismes et la Sainte-Cène), d'avoir deux pasteurs, et au besoin, un vicaire, présentés au Conseil et confirmés par lui. On persistait à leur refuser le droit de baptiser et de marier, et en cas de dissensions intestines, on les soumettait encore, jusqu'à un certain point, à la surveillance et à l'arbitrage des luthériens. Le 23 décembre, on prêcha dans un local loué pour cinq ans au Rothenhof : le 16 septembre 1792 eut lieu la dédicace du temple actuel, dont la façade, forcément sans clocher, mais d'une véritable élégance architecturale, ne comportait aucun emblème religieux.

Le culte réformé avait conquis, pour ne plus le perdre, le droit de cité, mais c'est à un prélat catholique, — étrange et grande leçon — que les descendants des réfugiés durent de parvenir enfin à la parfaite égalité ecclésiastique et civile. Devenu prince primat de la Confédération du Rhin et grand-duc de Francfort, Charles-Théodore de Dalberg reconnaissait, dans son ordonnance constitutive du 10 octobre 1806, cette pleine égalité civile des chrétiens de toutes les confessions et accordait aux réformés, par son rescrit du 25 décembre, après paiement de 3.000 florins

aux ministres de la Confession d'Augsbourg, de faire célébrer par leurs pasteurs les baptêmes et mariages, d'avoir des cloches, des écoles, de revêtir tous emplois publics, d'être admis dans tous corps de métiers et corporations.

A la chute de Napoléon, Francfort, redevenue ville libre, accepta les progrès accomplis et confirma dans l'acte additionnel de la constitution de 1816, les droits accordés par le Prince Primat. Le temps avait marché, éclairant les esprits et rapprochant les cœurs. L'année suivante, au jubilé de la Réformation, calvinistes et luthériens unissaient leurs actions de grâces : tout récemment, au 350e anniversaire de la fondation de l'Eglise, M. le pasteur Dechent, dont le troupeau luthérien occupe l'ancien sanctuaire des Dames Blanches, a plaidé pour les errements du passé les circonstances atténuantes, tandis que le Professeur Ebrard a déclaré avec émotion, au nom du Presbytère et de la congrégation tout entière, qu'ils regardaient comme leurs frères les membres de la communauté de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg (1).

La dernière réorganisation, sanctionnée par le décret du 27 septembre 1899, assure désormais l'existence des deux communautés réformées, avec leur vieille constitution presbytérienne, l'indépendance de leur gestion intérieure, et un Synode comprenant les représentants des deux Eglises. La française a eu, pendant les trois siècles et demi de son existence, trente-huit pasteurs : Valérand Poullain 1554-1556, Richard Vauville 1555, Guillaume Houbracque 1556-1559, François Perrucel dit de la Rivière 1557-1561, François Philippi 1560-1561, Arnold Banc 1561-1569, Théophile de Banos 1570-1578, Jean Salvard 1571-1576, Olivier Wallin 1576-1592, Jacques Caron 1578-1601, Clément du Bois 1601-1609, Timothée Poterat 1604-1630, Engelbert Ehrmart 1633-1644, Jacques-Victorien Leisler 1638-1653, Adam Breul 1640-1657, Jean Richier 1652-1695, Jean Braglet 1671-1682, Pierre de Persode 1682-1693, Jean-Antoine d'Autun 1693-1714, Pierre Chandon 1695-1724, Antoine Matthieu 1714-1765, Jacques Eynard 1724-1735, Jacques Abel Brunier 1735-1763, Jacqùes Arnaud 1764-1766, Jean Daniel Souchay 1765-1811, Pierre-Frédéric Chandon 1766-1778, Etienne Thouron 1778, Jérémie Badollet 1779-1809, Auguste Jeanrenaud 1810-1819, Louis Mercier 1812-1814, Louis Manuel 1815-1826, Paul Appia 1819-1849, Samuel Pilet-Joly 1828-1835, Louis Bonnet

(1) Voir « *Souvenir offert par le Presbytère de l'Eglise réformée de Francfort* » 1905 in-4°, 104 pp.

1835-1881, Charles Schroeder 1852-1870, Théodore Girard 1871-1880. Eugène Robert 1881-1900, Charles Correvon 1881 (1).

En terminant cette analyse, encore trop superficielle malgré son étendue, il nous revient à la mémoire la lettre adressée, le 15 décembre 1853, au fondateur de notre Société. M. Charles Read, par MM. Bonnet, pasteur, Souchay præses ancien et du Fay præses diacre, au nom du Presbytère de l'Eglise réformée française de Francfort, transmettant une cordiale adhésion à notre œuvre. Ils écrivaient : « En lisant vos publications nous nous sommes dit, comme tant d'autres de nos frères réfugiés, *tua res agitur* ». C'est le sentiment que nous avons éprouvé en suivant page à page cette histoire dans le beau travail de M. le Professeur Ebrard.

F. DE SCHICKLER.

Le protestantisme dans le pays de Caux (2)

Le pays de Caux est la petite presqu'île normande formée au nord de l'embouchure de la Seine par ce fleuve et la Manche. Elle est limitée par les villes de Caudebec, Lillebonne, Harfleur et Le Havre au sud, et par Dieppe et le bord de la mer au nord et à l'Ouest (3).

Le livre dont des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché de rendre compte plus tôt, — retard dont nous avons tenu à nous excuser directement auprès de l'auteur, — n'a d'autre but que de présenter, en un récit coordonné, les matériaux recueillis il y a longtemps déjà par feu M. Emile Lesens, devenu, grâce à la générosité de sa veuve, un des principaux bienfaiteurs de notre Bibliothèque.

M. Lesens avait une affection profonde pour ce coin de terre où il était né et avait grandi et c'est avec beaucoup de patience et de persévérance qu'il avait peu à peu recueilli tout ce qui lui permettait d'en reconstituer le passé huguenot souvent si douloureux et toujours émouvant. Cette histoire que M. Lesens pouvait

(1) Courtes notices dans *Schroeder, 3e jubilé séculaire,* 1854 in-8°.

(2) Un volume de 520 pages in 18, par Victor Madelaine. Paris Fischbacher 1906.

(3) L'auteur, s'adressant surtout à des Normands, a cru superflu de « situer » le pays de Caux. Nous trouvons qu'il aurait dû plutôt en joindre une bonne carte détaillée à son volume.

raconter presque sans consulter ses notes et que, pour cette raison même, il n'aurait sans doute jamais écrite, M. Victor Madelaine a voulu l'écrire pour ses compatriotes et coreligionnaires. Il a dû, pour cela, se livrer à un travail considérable, c'est-à-dire classer et parfois compléter les documents laissés par M. Lesens (1), puis se familiariser avec l'histoire générale du Protestantisme qui seule fournit le fil conducteur à travers les événements locaux.

C'est aussi ce qui explique la composition de ce volume. Laissant de côté le Havre et Dieppe dont l'histoire protestante a été racontée par MM. Amphoux et Hardy, M. Madelaine a donné un aperçu des destinées de la Réforme en France en y rattachant ce qu'il a pu recueillir sur celles des quelques groupes de huguenots cauchois qui, dès le règne de François Ier avaient essayé de se soustraire au despotisme de l'Eglise romaine pour n'obéir qu'à la Bible et à leur conscience. Cet aperçu aurait pu être sensiblement écourté, surtout pour le XVIe siècle où l'on sait, en somme, peu de chose sur ce qui se passa dans le pays de Caux dont l'histoire protestante ne peut être esquissée, d'une manière suivie, qu'à partir du XVIIe siècle.

Les quelques Eglises qui réussirent à s'organiser définitivement, grâce à l'édit de Nantes, autour de Luneray, Bolbec, Fécamp, Harfleur et Criquetot, se composèrent essentiellement de paysans — dont quelques-uns devinrent industriels ou ouvriers au siècle dernier — et de quelques gentilshommes campagnards dont Dumont de Bostaquet est le type. Ces braves Normands qui osèrent ainsi se compromettre dans un pays dont la prudence est la vertu cardinale, ne furent inférieurs à ceux d'aucune autre province de France. Pendant près de trois siècles ils furent traqués avec d'autant plus d'âpreté qu'ils vivaient en quelque sorte à l'ombre du célèbre palais de Justice de Rouen, siège du redoutable parlement de Normandie. On sait que ce parlement, aussi impitoyable aux hérétiques qu'aux voleurs qu'il frappait de peines terribles, fut le seul qui osa, pendant dix années, refu-

(1) Parmi ces documents il y a des notes « relevées », dit M. M. « aux Archives départementales » et dont il n'a pas retrouvé » la source » (p. 10). Ce sont simplement des extraits du tome I de l'*Inventaire-sommaire des Archives de la Seine-Inférieure*, paru en 1868. Ces extraits relatifs aux débuts de la Réforme, alors qu'il n'y avait pas encore d'Eglises organisées, auraient dû pouvoir être détaillés. Ils renferment, comme on peut s'en convaincre en parcourant notre étude sur *Etienne Lecourt, curé de Condé sur Sarthe, brûlé à Rouen le* 11 *décembre* 1533 *Bull* 1887, 299-314), une foule de renseignements précis et curieux.

ser d'enregistrer l'édit de Nantes ; il ne consentit à tolérer l'existence des protestants qu'à la fin du XVIIIe siècle lorsqu'ils n'étaient plus qu'une quantité négligeable. Nous ne pouvons même nous expliquer la persistance de ces quelques groupes de huguenots cauchois, que par l'attachement du paysan normand pour sa terre, et par l'extrême dissémination des fermes composant les paroisses. On pouvait, grâce à ce fait, se cacher, disparaître plus aisément pendant la tourmente, pour reparaître quand elle se relâchait.

Il n'en est pas moins vrai que, là comme ailleurs, la persécution fut singulièrement efficace. Le voisinage de la mer favorisait l'évasion qui ne s'arrêta pour ainsi dire jamais et dont nous n'osons pas mesurer l'importance. Comme ailleurs ce furent les plus énergiques, les plus résolus, et aussi les plus intelligents qui risquèrent leur vie et sacrifièrent leur patrimoine. M. Madelaine a essayé de donner une liste alphabétique de ceux dont il a retrouvé les noms dans les pays du Refuge (p. 414-426). Or nous ne connaissons actuellement qu'une minime partie de ces noms et pourtant on pourrait en composer des groupes protestants plus importants que ceux qui subsistent encore dans leur pays d'origine.

La partie la plus utile de ce livre qui devrait se trouver dans les mains de tout descendant actuel des huguenots cauchois, ce sont les appendices, couvrant près de deux cents pages, dans lesquels M. M. a imprimé le texte des principaux documents dont il s'est servi. Il y a là, non seulement la liste des Eglises et des pasteurs, des nobles et les textes des mémoires ou arrêts dirigés contre eux, mais encore la liste des fugitifs dont les biens furent confisqués, et surtout les rapports des curés qui en 1698-99, énumèrent minutieusement le nom et l'âge de tous les nouveaux convertis, c'est-dire des protestants restés dans la région après la Révocation. En comparant ces rapports avec le dénombrement fait par le pasteur Mordant en 1803 lors de la réorganisation officielle des cultes, et avec celui qu'on peut faire aujourd'hui à l'occasion de la Séparation, on constatera une fois de plus que si la persécution n'a pu extirper l'hérésie elle n'en a pas moins entravé son action libératrice et rayonnante.

Ce que je viens de dire laisse entrevoir la quantité de renseignements précis réunis dans ce volume. Je n'en regrette que plus que des tables alphabétiques ne les rendent pas plus accessibles, mais je félicite l'auteur d'avoir su se distraire de ses occupations professionnelles pour nous donner cet appoint à l'histoire

de la Réforme en Normandie dans un esprit d'impartialité tout à la fois et de clairvoyante piété filiale.

N. WEISS.

Le résident de France à Genève pendant la Révocation (1)

M. William Barbey a mis la main sur un sujet historique qui, à première vue, promettait d'être bien intéressant, la correspondance du résident de France à Genève pendant les années qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes. Il se disait, et ceux qui n'ont lu que le titre de son livre, se disent sans doute aussi qu'il y aura là bien des faits curieux à recueillir.

Quel poste incomparable, en effet, pour un homme en mesure d'être bien renseigné que celui de Genève, la Mecque huguenote, but si proche à la fois et si difficile à atteindre, de ce grandiose pélérinage provoqué par l'absolutisme religieux du roi Soleil Quel théâtre pour un observateur philosophe, comme on se représente volontiers les diplomates de cette grande époque, que cette petite ville devenue la rivale de Rome en même temps que de Paris, capitale de la civilisation européenne incarnant alors le rêve romain de la soumission de l'hémisphère occidental au successeur de Saint-Pierre ! Que de scènes émouvantes n'a-t-il pas pu contempler s'il allait surveiller l'arrivée quotidienne des fugitifs de la grande tribulation, déguisés sous les costumes les plus étranges, parfois encore tout meurtris par les tortures des dragons ou épouvantés par la terreur d'être découverts et arrêtés, mais subitement transportés de joie et de reconnaissance lorsqu'ils se voyaient enfin en sûreté !

Eh bien ! Rien à peu près de tout cela, ne se trouve dans cette collection de plus de 300 lettres écrites jour par jour au cours de ces années mémorables. Ce n'est pas la faute de M. W. Barbey. Non seulement il a consciencieusement recueilli toute cette correspondance, mais il s'est imposé la tâche ingrate de la transcrire

(1) *Correspondance de Roland Dupré, second résident de Françe à Genève* 1680-1688, publiée avec une introduction et des notes par Frédéric Barbey (avec un plan), un vol. de L-370 pages in 8, pourvues d'un index et formant le tome XXIX des *Mémoires et Documents* publiées par la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, Jullien et Georg 1906.

presque intégralement, de l'étudier, de l'annoter soigneusement (1) et de nous la présenter dans une introduction qui la « situe » à merveille. Je dirai même qu'il a traité ces textes avec trop de respect, semblant leur attribuer plus de valeur qu'ils n'en ont, car s'il en avait résumé un beaucoup plus grand nombre au lieu de les imprimer *in extenso*, il n'aurait pas diminué l'intérêt de son livre, ni la valeur du personnage qu'il a voulu nous faire connaître.

Est-ce à dire que ces documents soient dépourvus d'intérêt ? Nullement. A défaut de celui qu'ils n'offrent point, ils en ont un autre qu'on ne soupçonnait pas.

On y voit d'abord qu'à cette époque, la petite Genève vivait en réalité dans la terreur perpétuelle du grand roi. Ses conseillers redoutaient par dessus tout de lui voir froncer le sourcil et menacer leur frontière. De là leur préoccupation d'entourer son représentant de tous les égards imaginables, leur souci très réel de lui laisser le libre exercice de la messe à l'ombre même de la cathédrale de Saint-Pierre, de là leurs efforts pour ne pas garder longtemps les réfugiés qui affluent, mais de les expédier plus loin après les avoir secourus le plus discrètement possible. Tout cela nous fait toucher du doigt le prestige incomparable dont jouissait en Europe le roi de France à l'apogée de sa gloire.

Cette impression ressort avec plus de vigueur encore de la physionomie écœurante du représentant de Sa Majesté très chrétienne, de ce Roland Dupré que son monotone et obséquieux verbiage nous montre, sous des dehors de grand seigneur courtois et besogneux, obsédé du désir de traiter les Genevois avec d'autant plus d'arrogance qu'il met plus de platitude à flatter son maître. C'est pour cela qu'il ne parle des réfugiés que pour se plaindre de l'accueil qu'ils reçoivent à Genève, ou pour signaler tel ou tel malheureux dont il a exploité la détresse ou la bassesse pour le convertir. C'est pour cela, sans nul doute, qu'il se garde bien de décrire les scènes dont il a sûrement été témoin, de nous dire le nombre, la qualité, les aventures des fugitifs, et qu'au lieu d'envoyer à Versailles des instantanés suggestifs, capables de renseigner les courtisans sur les conséquences désastreuses de leur politique, il se congratule du nombre de Savoyards qui viennent chez lui écouter la messe, ou raconte ses intrigues pour accabler les huguenots du pays de Gex.

Si encore il jouait avec conviction ce rôle de comparse dans

(1) Plusieurs de ces notes identifient des réfugiés. On les trouvera aisément en feuilletant l'excellent index qui termine le volume.

la grande tragédie du siècle ! Or si l'on ne peut pas dire qu'il se rendait compte du caractère odieux de certaines manœuvres, on sent pourtant, à travers toutes ses lettres, une lassitude à peine déguisée. Il ne respire et finalement ne se répand en témoignages de gratitude évidente que lorsqu'après beaucoup d'humbles sollicitations il entrevoit puis obtient son changement en novembre 1688.

Il faut donc savoir gré à M. W. Barbey d'avoir exhumé — quoique peut-être avec un peu trop de piété — ces documents significatifs, et lui souhaiter de trouver, pour son prochain livre, un sujet, sinon plus instructif, du moins plus palpitant.

N. Weiss.

Nonciatures de France (1)

La publication de l'abbé Fraikin est la première de ce genre en France : alors que depuis plusieurs années les historiens allemands publient les nonciatures d'Allemagne, chez nous, à part la publication fragmentaire de l'abbé Paquier (la nonciature d'Aléandre auprès de François Ier lors de la campagne de Pavie), il n'y avait encore rien de semblable.

Le volume que donne l'abbé Fraikin comprend environ 250 documents échelonnés entre mars 1525 et juin 1527. Ces documents (à part deux ou trois, notamment appendice nos 1 (2) et 13) ont un intérêt plutôt politique et diplomatique que strictement religieux et sur ce point ces correspondances sont loin d'avoir l'importance des publications analogues allemandes. Il faut noter parmi les pièces les plus intéressantes les lettres de Capino da Capo à Gambara (nonce pontifical en Angleterre) et à la cour de

(1) *Nonciatures de Clément VII*, publiées par l'abbé J. Fraikin, t. I, depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli (21 février 1525-juin 1527), publication des *Archives de l'Histoire religieuse de la France*, un vol. de LXXXVIII — 452 p. in-8, Paris, A. Picard, 1906.

(2) Le prédicateur que dans ce bref Clément VII félicite Louise de Savoie d'avoir fait arrêter est sans doute le jacobin Aimé Meigret, dont il est question dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* p. 226 et sur lequel on trouvera des renseignements détaillés dans Herminjard, *Correspondance des réformateurs* I, p. 323-325. Par suite la date du bref, dont le libellé bizarre avait éveillé l'attention de l'éditeur, est 29 décembre 1524 (et non 1525), c'est-à-dire bien réellement de la seconde année du pontificat de Clément VII.

Rome entre mars et juin 1526, qui éclairent d'un jour singulier les pourparlers préparatoires de la ligue de Cognac et la part prépondérante prise par les Italiens à la conclusion de cette Confédération. Des lettres écrites par le nonce Acciajuoli, un certain nombre étaient déjà connues. Dans le second volume des *Négociations de la France avec la Toscane* (Collection des documents inédits) Desjardins en avait publié plusieurs. L'abbé Fraikin s'est contenté de reproduire l'analyse de Desjardins et de renvoyer à cette édition. Il avait par ailleurs assez de documents inédits pour remplir la place ainsi gagnée. Grâce à cette correspondance (et à celle de Sanga, nonce extraordinaire en juillet-septembre 1526) parfois presque quotidienne, on peut suivre les fluctuations de la politique hésitante, incohérente souvent de Clément VII et les contrecoups sur la conduite de ses alliés de ce côté-ci des Alpes.

Ces documents sont tous empruntés aux dépôts italiens décrits dans la première partie de l'Introduction : quelques recherches dans les dépôts français — qui auraient pu sans inconvénient être encore multipliées — ont permis d'ajouter quelques éclaircissements et quelques indications complémentaires. L'Introduction historique résume d'une manière suffisamment exacte la marche des évènements et les vicissitudes des relations franco-pontificales. L'éditeur ne paraît pas être parfaitement au courant de la bibliographie de son sujet : on ne voit nulle part cité, par exemple, l'ouvrage de G. Jacqueton sur la *Politique extérieure* de Louise de Savoie, 1892 ; ni celui plus récent de V.-L. Bourrilly : *Guillaume du Bellay seigneur de Langey*, 1905, dont le chapitre II, première partie, est consacré aux missions à Rome en 1526-1527. Enfin, outre quelques erreurs, comme pp. XXIX, l'identification inexacte de Langiato en Jean du Bellay alors qu'il s'agit incontestablement de Jean de Langeac, le futur évêque d'Avranches, la partie la plus défectueuse de l'édition est l'annotation qui est presque toujours insuffisante : on pourrait dresser toute une liste de noms de lieux et de personnes qui restent à identifier. Il est à souhaiter que dans l'index qui terminera sa publication, M. l'abbé Fraikin se préoccupe de combler cette lacune. Espérons aussi que le second volume contiendra plus de documents d'un intérêt plus directement religieux, car avec les dépêches de Salviati nous aurons le procès de Louis de Berquin.

V.-L. Bourrilly.

De la propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure (1).

« Dans ces dernières années, la question de l'étendue de la « propriété ecclésiastique, à la fin de l'ancien régime, a été de « nouveau soulevée. Le clergé possédait-il la moitié ou le tiers, « ou le quart, ou même le dixième du sol français ? La vente « des biens ecclésiastiques a-t-elle créé la petite propriété pay- « sanne ?... Tous les éléments d'une réponse certaine existent « dans les registres des ventes de biens de première origine, con- « servés aux archives des départements. Tocqueville, Minzès, « Loutschitsky, Lecarpentier, qui ont étudié l'état de la propriété « foncière en Basse-Normandie et en Touraine, dans Seine-et- « Marne, dans le district de Tarascon et dans le Seine-Inférieure, « ont été amenés à ces conclusions : 1° la propriété du clergé était « beaucoup moindre qu'on ne le croit. 2° les paysans possédaient « déjà une grande partie du sol. » (2)

M. le chanoine P. Lemonnier, aumônier du Lycée de Rochefort, a essayé de faire les mêmes recherches pour le département de la Charente-Inférieure. Il a pris pour modèle le travail de M. Lecarpentier. En présence des nombreuses et grandes différences qui existaient dans l'ancienne mesure agraire de Saintonge (La valeur du journal de terre variait quinze fois, passant, par degrés, de 27 ares 35 centiares à 58 ares 62 centiares, sans qu'il

(1) Par P. Lemonnier, aumônier du Lycée de Rochefort. (Extrait de la *Revue des questions historiques*, Janvier 1906.) travail complété depuis cette date. — Nous avons inséré cet article qui traite un sujet étranger à l'histoire du Protestantisme, parce qu'il met indirectement en cause quelques uns des principaux acquéreurs des biens ecclésiastiques, qui étaient protestants. (*Réd*).

(2) Nous ne pouvons songer à discuter les affirmations et les calculs de l'auteur. Mais nous tenons à mettre nos lecteurs en garde contre des conclusions qui ne sont nullement définitives. La *Revue d'histoire moderne* de déc. 1906 rend précisément compte d'un travail analogue consacré au département du Rhône, et l'auteur de ce compte-rendu, qui connaît certainement la question, écrit ceci (p. 225) : « On se heurte malheureusement ici à une difficulté grave, celle qui empêchera toujours de pouvoir répondre par un chiffre précis à la question si souvent posée de la *valeur des biens ecclésiastiques en* 1789, et qui existe tout aussi bien pour un département, même pour une ville, que pour la France entière : *l'insuffisance et le peu de garantie d'exactitude des documents* »... (*Réd.*)

fût possible de déterminer les limites de l'emploi de telle ou telle mesure), il a été contraint de borner ses recherches à la province d'Aunis, c'est-à-dire aux districts de la Rochelle et de Rochefort-sur-Mer. L'Aunis a fourni au département de la Charente-Inférieure, 126.000 hectares, plus du cinquième du territoire. Les abbayes commencèrent, au treizième siècle, le dessèchement des marais ou laisses de mer, qui prit son plus grand développement sous Henri IV, grâce aux travaux d'ingénieurs hollandais protestants. Après la prise de la Rochelle (1628), les édits royaux autorisèrent le clergé à rentrer dans la possession de ses biens. Les grandes abbayes, les riches commanderies du Temple et de Malte recouvrèrent une grande partie de leurs domaines. Les paroisses de la Rochelle furent confiées à la congrégation de l'Oratoire et un casuel fut établi. Le 2 mars 1648, Innocent X transféra l'évêché de Maillezais à la Rochelle. Le pouillé de la Rochelle, fait en 1729, comptait en Aunis 36 prieurés, dont le revenu variait de 60 à 1.800 livres, 40 cures, de 300 à 1.200 livres de revenu, 51 chapellenies, de 16 à 850 livres de revenu. En 1791, le nombre des bénéfices était de 159. Augustins, Capucins, Carmes, Cordeliers, Jacobins, Lazaristes, Minimes, Oratoriens, Pères de la Charité, Récollets, Ursulines, Dames Blanches, Dames de la Providence (Nouvelles Catholiques), de la Sagesse, de Saint-Vincent de Paul, de la Charité, des Saintes Claires, avaient un couvent à La Rochelle. Les Capucins étaient à Marans, à Saint-Martin-de-Ré, à Tonnay-Charente, à Rochefort. Les Pères de la Charité étaient à Saint-Martin-de-Ré, les Minimes à Surgères..« Malgré tous ces couvents, les religieux étaient peu nombreux. Les abbayes étaient désertes. » L'abbaye « de la Chaulme et l'abbaye de Charron « n'avaient plus qu'un seul religieux ; dans toutes les autres, la « conventualité avait cessé. Les revenus allaient à des abbés « commandataires étrangers au pays ».

La vente des biens de première origine commença le 28 janvier 1791 à la Rochelle et se prolongea jusqu'au 31 octobre 1795. A Rochefort, la première vente eut lieu le 31 janvier 1791 et la dernière inscrite est datée du 30 octobre 1794. Les registres du district de La Rochelle contiennent 441 adjudications, dont 160 pour les ventes d'immeubles appartenant presque tous aux couvents rochelais. Le registre des ventes du district de Rochefort contient 217 adjudications, parmi lesquelles 5 ventes d'immeubles et 62 ventes provenant du jardin de Saint-Louis, sis *intra muros*, partagé en parcelles de 50 à 70 toises, pour la construction de

maisons dans le prolongement des rues La Forest et Martrou. Les 53 acquéreurs du jardin se répartissent ainsi (quelques-uns ayant acquis deux lots) : 2 propriétaires, 12 marchands, 4 négociants, 6 fonctionnaires, 1 notaire, 5 chirurgiens, 1 apothicaire, 12 artisans, 6 entrepreneurs, 4 de profession inconnue, soit 41 bourgeois pour 12 artisans, 53 acquéreurs sur une population de 20.000 habitants.

La superficie totale du district de la Rochelle étant de 80.170 hectares, le total de la propriété vendue de 3.127 hectares, le clergé possédait donc dans ce district 3,87 % du territoire. La superficie du district de Rochefort est de 73.058 hectares, le total de la propriété vendue étant de 1.136 hectares, le clergé possédait dans ce district 1,56 % du territoire. Le nombre des ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, était environ de 150 dans le district de la Rochelle et de 65 environ dans le district de Rochefort. Dans le premier district, la propriété ecclésiastique comprenait 2.932 hectares, dans le second 1.019 hectares. Le clergé séculier employé au ministère paroissial possédait dans le district de La Rochelle, 195 hectares, ce qui donnait pour 54 ares, une moyenne de 3 hectares, 60 ares pour chacune. Dans le district de Rochefort, 43 ares se partageaient 117 hectares, ce qui donnait à chacune une moyenne de 2 hectares 72 ares. Les curés n'occupaient dans le premier district que 6,23 % de la propriété foncière ecclésiastique et 9,15 % dans le second. Ils acceptèrent donc volontiers d'abandonner des dîmes et un casuel « devenus très difficiles à obtenir, « et de les remplacer par la possession paisible d'un presbytère « et d'un traitement fixe de 1.200 livres. Ils s'attachèrent à la « Révolution et la très grande majorité des prêtres d'Aunis prêta « le serment à la Constitution civile du clergé. En résumé, les biens « fonciers ecclésiastiques ne couvraient que 3,84 % de la superfi- « cie du district de La Rochelle, et 1,51 % de la superficie du district « de Rochefort. La plus grande partie du sol était aux mains des « nobles, des bourgeois et des paysans. » M. le chanoine P. Lemonnier termine son travail par la liste, par ordre d'importance, des 18 plus gros acquéreurs du district de la Rochelle.

	Superficies acquises
Demissy, La Rochelle, négociant,	370 hectares
Thibeaudeau, Villedoux, fermier,	137 h. 32 ares.
Augonnard, La Rochelle, négociant,	134 h.
A reporter	641 h. 32 ares.

Report	641 h. 32 ares.
Main, Thomas, Niort, négociant,	127 h. 21 ares 49 c.
Neau Saint-Domingue, avocat,	113 h. 32 ares 20 c.
Rigaud et Bayard, négociants,	84 h.
Garnier, négociant,	75 h. 54 ares 81 c.
Morin et Gastumeau, La Rochelle, négociant et ex-chanoine	69 h. 32 ares, 64 c.
Neau, Esnandes,	57 h.
Charruyer, La Rochelle,	50 h.
Rasteau, La Rochelle, négociant,	50 h.
Massias, La Rochelle (ex-noble)	50 h.
Chapron et Pilot, La Rochelle, marchands,	46 h., 66 a., 20 c.
Delétang, La Rochele, négociant,	40 h.
	1.446 h., 5 ares, 39 c.

Liste des douze plus gros acquéreurs du district de Rochefort-sur-Mer

Yvonnet, Saintes, propriétaire	199 h. 98 a.
Serton et Bonnin, Saintes, négociants,	138 h. 31 ar. 35 c.
Romme, Rochefort, professeur d'hydrographie	123 h. 32 a. 10 c.
Perault, Rochefort, propriétaire,	100 h.
Audry, Puyravault, propr., député,	51 h. 22 a. 82 c.
Levallois, Surgères, notaire,	37 h. 32 a. 96 c.
Mesnier, Courçon, député,	34 h.
Lebouc, Surgères, négociant,	16 h. 74 a. 75 c.
Guiton, Rochefort, procureur syndic.	12 h.
	655 h. 92 a. 58 c.

M. P. Lemonnier conclut « Les immeubles des villes furent « achetés par le petit commerce. Les gros négociants se partagèrent « les cabanes et les abbayes et augmentèrent la grande propriété « laïque, exempte des charges sociales et se croyant trop sou- « vent exempte de devoirs ».

On a dit que les quelques centaines d'hectares de propriété foncière ecclésiastique, achetés ont donné à la « Révolution et à « l'anticléricalisme leurs partisans les plus constants ». Dans le tableau des acquéreurs de plus de quarante hectares figurent parmi les protestants de la Rochelle :

Demissy, négociant à La Rochelle	370 h.
Garnier, négociant,	75 h. 54 a. 81 c.
Charruyer, La Rochelle,	50 h.
Rasteau, La Rochelle, négociant	50 h.
Chapron, La Rochelle, marchand	46 h. 66 a. 20 c.
et, pour le district de Rochefort,	
Pelletreau, Rochefort, négociant,	43 h.

Demissy étant en tête de cette liste, voyons quel usage il fit de sa fortune, acquise par les armements et antérieurement à ses achats de domaines nationaux.

Samuel-Pierre-David-Joseph Demissy, député de l'Ile-de-France en 1789 et de la Charente-Inférieure de l'an XII à 1815, né à la Rochelle, le 30 octobre 1755, mort dans la même ville le 3 octobre 1820, fut armateur, premier capitaine des volontaires nationaux, administrateur de l'hospice général, de mai 1793 à messidor an III, maire de la Rochelle, de messidor an IV à l'an VI, assesseur du juge de paix de l'an VIII à l'an X, conseiller général an IX, sous-préfet de la Rochelle de l'an X à l'an XII, chevalier de la Légion d'honneur 25 janvier 1810 et chevalier de l'empire 26 avril suivant, conseiller municipal jusqu'à son décès. Dès le 21 août 1793, il avait offert l'avance de 150.000 livres à la commune de la Rochelle à la disposition de ses concitoyens affamés, avec cette admirable simplicité :

« Le citoyen Demissy aux officiers municipaux de la ville de « la Rochelle.

« Je vois, citoyens, par votre circulaire de ce jour, que vous « avez besoin de grands moyens pour vous procurer les subsistances « nécessaires à notre cité ; je le sens comme vous, et je n'en ai que « plus de regret de ne pouvoir vous donner de suite un secours effec- « tif ; mais je vous propose celui de cent cinquante mille livre- « en vingt-cinq mille, comptant, et cent vingt-cinq mille en mes « bons, payables à la fin de septembre, octobre et novembre. « Vous n'avez pas besoin de me rassurer sur la rentrée de cette « somme : s'il était possible qu'elle fût compromise, ce qui rédui- « rait de beaucoup ma fortune, l'idée d'avoir été essentiellement « utile à mes concitoyens me servirait de dédommagement.

« DEMISSY ».

Les autres protestants de la Rochelle se signalèrent par leurs dons patriotiques, sans égaler cependant l'admirable désin-

téressement de M. Demissy. C'est ainsi que les dons patriotiques de Van Hoo guerff (4.000 livres), Rasteau, Thouron, sont enregistrés dans les documents officiels, et ce sont des noms protestants que l'on rencontre parmi les bienfaiteurs des hospices civils de La Rochelle : Fleuriau de Bellevue, Gabriel Admyrauld, Mlle Lescure de Bellerive, Mme Callot-Texier, Mme Rey, la comtesse Mathieu de la Redorte et tant d'autres, dont l'énumération dépasserait les bornes de cette notice.

De Richemond.

CORRESPONDANCE

A propos d'une histoire de la tolérance religieuse

Notre collègue, M. Bonet-Maury m'a communiqué naguère un gros volume de 448 pages in-8°, intitulé *Histoire de la tolérance religieuse, évolution d'un principe social*, par Amédée Matagrin (1). A la page 442 de ce livre, je suis pris à partie dans ces termes : « Rien n'est plus inexact que cette affirmation de l'écrivain pro- « testant, N. Weiss : « La liberté a eu pour berceau, non les abs- « tractions des philosophes, ni les fluctuations de la politique, « ni les rêveries des littérateurs, mais la conscience religieuse. » « Les religions diviseront toujours les hommes, car elles prétendent « à une certitude ; elles ne peuvent atteindre à cette impartia- « lité philosophique dont rêvait Renan et qui s'appuie sur les « idées les plus larges en même temps que sur le désir d'un pro- « grès indéfini. Or peu importe que le sentiment religieux soit « primitif ou non : s'il faut que l'homme dégénère pour être bon, « et, en l'espèce, tolérant, il serait à souhaiter qu'il dégénérât. « D'ailleurs, il est à remarquer que tous ceux qui se sont récla- « més des religions révélées n'ont rien obtenu en faveur de la « liberté de conscience. Il ne faut même pas insister uniquement « sur l'idée de tolérance : elle ne constitue pas à elle seule un prin- « cipe pacificateur ; ce qu'il faut, c'est agir sur la cause profonde du « fanatisme, sur le dogme. »

La citation que M. Matagrin croit avoir ainsi exécutée péremptoirement, est empruntée à un ouvrage que j'ai fait paraître en 1889, pour le premier centenaire de la liberté de conscience en

(1) Paris, Fischbacher; 1905.

France, et intitulé : « *La Chambre ardente, étude sur la liberté de conscience sous François Ier et Henri II* (1) (1540-1550). Il fut provoqué par la découverte d'un registre d'arrêts de cette chambre du parlement de Paris, créée par Henri II dans le but d'extirper plus promptement et plus radicalement l'hérésie « luthérienne », poursuivie déjà sans succès apparent par les bûchers allumés sous le règne de François Ier.

L'étude attentive de cette répression de plus en plus sanguinaire et impuissante m'a amené à formuler l'affirmation contre laquelle s'élève mon contradicteur, à savoir que c'est *sur le terrain religieux* que s'est livrée la première grande bataille pour la liberté du for intérieur. Cette lutte a donc été provoquée, non par des politiques, par des philosophes ou par des littérateurs, mais par des *croyants*. En un mot, ce sont les protestations, de plus en plus convaincues et irréductibles, de la *conscience religieuse* contre la tyrannie de la religion officielle qui ont engagé le combat d'où est sortie, après la revendication du droit de croire autrement que les autorités établies, ce droit lui-même qui n'est, au fond, que la liberté religieuse.

Cette démonstration fondée sur l'observation d'un fait historiquement inattaquable, ne pourrait, en bonne logique, être réfutée que si l'on me prouvait que ce ne sont pas des hommes religieux, mais des philosophes ou des politiques qui *les premiers* ont élevé la prétention d'avoir la même liberté que ceux qui avaient des opinions ou des croyances différentes ou contraires. M. Matagrin se garde bien de m'administrer cette preuve péremptoire. Comme on l'a vu plus haut, il me répond ceci : « Les religions diviseront toujours les hommes, car elles prétendent à une certitude. »

Il faudrait donc, pour que la tolérance règne, d'après M. Matagrin, qu'il n'y ait plus rien qui divise les hommes, ni aucune opinion ou conviction qui « prétende à une certitude. » A ce compte nous n'avons qu'à remettre le règne de la tolérance aux calendes grecques, car il n'y a pas que la religion qui divise les homes et ait la prétention de posséder seule la vérité. Il suffit de vivre au milieu des politiques, des savants, des socialistes, pour constater l'entrain avec lequel ils s'entreexcommunient sous prétexte qu'il n'y a de vérité que d'un côté et de mensonge que de l'autre

Non, ce qui constitue l'intolérance, ce n'est pas le fait de diviser les hommes ou d'affirmer qu'on possède la vérité, mais le *fait*

(1) Paris, Fischbacher, 1889. La citation se trouve à la page CXLIV.

d'imposer une foi ou une opinion à l'exclusion de toute autre. Or cette intolérance remonte à la plus haute antiquité. C'est un legs de l'humanité primitive dont l'histoire n'a pas encore été racontée. Toutes les religions antérieures au christianisme ont été plus ou moins intolérantes (1). Non parce que le sentiment religieux est intolérant par nature, — mais parce que la foi, la croyance, ce que M. Matagrin appelle improprement le dogme, — et leurs manifestations, le rite, furent *assimilés à une loi d'Etat* et devinrent ainsi *exclusifs et obligatoires.*

Le premier et le seul initiateur religieux qui ait rompu absolument avec cette conception de la religion, c'est Jésus : « Rendez à César ce qui appartient à César », — cette parole qui distingue formellement entre le domaine de l'Etat et celui de la conscience — n'a jamais été dite ou pratiquée avant Jésus. Elle parut si scandaleuse qu'il dut l'expier sur une croix dressée par ordre des autorités religieuse et politique auxquelles elle s'adressait.

D'où vient donc, objectera peut-être M. M., que l'intolérance ait précisément atteint le point culminant de son développement après l'avènement du Christianisme ? Simplement de ce fait, aussi facile à vérifier que généralement méconnu : A partir du moment où, sous Constantin, le christianisme est devenu religion d'Etat, il s'est transformé, il a adopté peu à peu les traditions païennes en matière religieuse (2). C'est ainsi que, de tolérant, respectueux de la liberté individuelle qu'il était dans la personne de Jésus et de ses disciples immédiats, il est devenu intolérant et persécuteur. Bien loin donc d'être l'héritier direct et logique du christianisme primitif — comme le prétendent, entre autres, et M. Jaurès et l'abbé Loisy — *le catholicisme organisé est en réalité une réaction du paganisme romain contre le christianisme primitif.*

Or, je le répète, ceux qui les premiers ont combattu cette intolérance devenue, au Moyen-Age, une loi sacrée, — ceux qui ont donné leur vie dans cette lutte — depuis les Albigeois jusqu'à Jean Calas, — ce furent, n'en déplaise à M .M., non des philoso-

(1) Voir, sur ce point, une série de monographies de Fr. Scheichl : *Der Budhismus and die Duldung. — Die Duldung im Alten Aegypten. — Die Duldung in Babylonien, Assyrien, Persien, und China ; — Das Griechentum und die Duldung.* Linz, 1899 et Gotha, A. Perthes, 1900 à 1903.

(2) La fameuse maxime, *cujus regio, ejus religio*, qui fut encore en vigueur au XVIe et au XVIIe siècle, dérive directement de cette transformation

phes, mais des croyants. Et leur protestation, c'est bien au nom de l'Evangile qu'ils l'ont élevée.

Il est bien vrai que, dans cette lutte séculaire du monde moderne, inspiré par l'Evangile, contre l'intolérance et la férocité ancestrales, les premières victoires ne furent pas définitives : Les Réformateurs et leurs premiers adhérents furent encore intolérants et persécuteurs. Mais il n'en est pas moins vrai, d'autre part, que la liberté religieuse n'a triomphé que là ou la puissance et les prétentions du catholicisme ont été vaincues (1) et où le retour au christianisme primitif a été le plus radical. Que M. Matagrin aille faire un tour en Angleterre, aux Etats-Unis, en Suisse, là où des multitudes « se réclament des religions révélées » qui, « divisent » les hommes ; il verra aisément que la liberté y est, non un mot retentissant, sans cesse démenti par les faits, mais une réalité de plus en plus vivante.

Il cessera peut-être alors d'écrire des contrevérités aussi énormes que celle-ci : « tous ceux qui se sont réclamés des religions révélées n'ont *rien* obtenu en faveur de la liberté de conscience. » Il faut vraiment méconnaître l'histoire morale de la France, pour ignorer qu'en 1789, la proclamation solennelle de cette liberté de conscience a été due aux efforts prolongés, persévérants, non d'un philosophe, d'un sceptique, mais d'un homme profondément religieux, de Rabaut de Saint-Etienne, sorti des entrailles de persécutés qui « se réclamaient d'une religion révélée. » Si le célèbre discours qui entraîna ce vote mémorable, le 24 août 1789, n'avait été qu'un geste littéraire, son auteur n'aurait pas, le 5 décembre 1793, porté sa tête sur l'échafaud révolutionnaire pour avoir refusé de voter la mort du persécuteur de ses frères !

Loin de moi la pensée de méconnaître la part prise à cette victoire par les philosophes du XVIIIe siècle et même par des incrédules, mais ils n'ont fait que précipiter un mouvement commencé par des croyants bien longtemps avant eux. Ce qui continue à embrouiller une question limpide pour quiconque étudie les faits, c'est que la lutte contre la liberté a été menée, *au nom de la religion*, par le catholicisme militant, c'est-à-dire clérical. Or l'histoire enseigne que le catholicisme est, en fait, *un gouvernement s'exerçant sous le couvert de la religion*, et qu'il n'a de commun avec l'Evangile du Christ que sa prétention d'en être l'unique représentant. Il faut donc protester sans relâche contre l'ignorance

(1) Sans que pour cela il ait été entravé lui-même dans sa liberté.

ou le parti pris qui font remonter jusqu'à l'Evangile ou jusqu'à la religion en général, la responsabilité de crimes commis par ceux qui ont usurpé l'un et travesti l'autre.

N. WEISS.

Avis. — Le *Bulletin* publiera prochainement des études ou documents sur : *Un secrétaire d'Erasme, Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comté ; — la femme de Jean Calvin ; — les pasteurs et autres protestants convertis et pensionnés par le Clergé, de* 1606 *à* 1616 *; — les descendantes de Duplessis-Mornay, après la Révocation ; — les protestants du Diois et des Baronnies en* 1692, *et la légende de Philis de la Tour de la Charce ; — les « prophètes » du Dauphiné et du Vivarais ; — une chronique inédite de la Révocation,* 1685-1688, *etc.*

Errata. — Prière de corriger, dans le *Bulletin* de nov.-déc.-1906, les fautes suivantes :

Page 487, lignes 8 du texte, il faut, au lieu de Blutzow, lire *Bützow,* nom de la colonie française qui existe encore aujourd'hui.

Page 564, ligne 3 du 3e alinéa, lire *Lichtenberg.*

Page 566, ligne 7 du 2e alinéa, lire *Ribeauvillé.*

Page 575, première ligne du 2e alinéa de la nécrologie, mettre : *A. Réville avait le tempérament.*

Le Gérant : FISCHBACHER.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand.

LIVRES RECENTS DEPOSES A LA BIBLIOTHEQUE

(Ouverte au public les Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de chaque semaine, de 1 heure à 5 heures,

ic. théol. MARTIN SCHULZE. — **Meditatio futurae vitae. Ihr Begriff und ihre herrschende Stellung im System Calvins.** Ein Beitrag zum Verstændniss von dessen Institutio. Une brochure de 90 pages in 8°. Leipzig Dieterich'sche Verlags-Buchhandlung, 1901.

ic. théol. MARTIN SCHULZE. — **Calvins Ienseits-Christentum in seinem Verhältnisse zu den religiösen Schriften des Erasmus.** Une brochure de 76 pages in-8°. Gœrlitz Verlag von Rudolf Dülfer 1902.

'AUL WERNLE in Basel. — **Zum Briewechsel Calvins**, une brochure de 4 pages in-8° extraites de *Zeitschrift für Kirchengeschichte* XXVII. Band, 4. Heft. F. A. Perthes, Gotha. 1906.

ÉOPOLD DELISLE. — **Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle,** suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville. Tome I Notice des livres. — Tome II Recherches sur les imprimeurs et les libraires. deux volumes de XIV-354 et CXXXII-178 pages in-8° accompagnés de 27 planches (tables), extraites des tomes XXIII et XXIV du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.* Caen, Henri Delesques, Paris, H. Champion 1903 et 1904.

)r. G. BOSSERT. — **Die Liebestätigkeit der evangelischen Kirche Württembergs von der Zeit des Herzogs Christoph bis 1650.** *Sonderabdruck aus den Württembergischen Iahrbüchern für Statistik und Landeskunde;* extraits formant les pages I, 1-28. II, 6 à 117 et I, 44-94 (index) de ce recueil in-4°. Stuttgart, Druck von W. Kohlhammer, 1906.

IENRY-CHARLES LEA. LL. D. **A history of auricular confession and indulgences, in the latin Churches.** Trois volumes de XII-524; VIII-514 et VIII 630 pages in-8°, formant deux parties suivies chacune (I, II et III) d'un index, Philadelphia, Lea brothers et C° 1896.

,UCIAN F. FOSDICK. — **The french Blood in America**, un vol. de 448 pages pet. in-8° accompagné de nombreuses illustrations hors texte, Fleming H. Revell Compagny, London and Edinburgh (1906).

Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, la présente livraison paraît avec un retard considérable.

La prochaine paraîtra sans faute vers le 15 avril.

N. WEISS.

1er mars 1907.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. Louis Bellenand